

PDZA

Plan de développement de la zone agricole
de l'agglomération de Longueuil



Agglomération
longueuil

Nichée dans la vallée du Saint-Laurent là où se trouvent les terres les plus fertiles du Québec, l'agglomération de Longueuil recèle un potentiel agricole exceptionnel grâce à sa zone agricole, qui représente près du tiers de son territoire. Nous avons ici une opportunité qu'il nous faut saisir.

C'est pourquoi « Acheter localement » est une excellente habitude que nous devrions tous adopter, pour profiter de ce que nous offrent nos producteurs agricoles locaux.

Les citoyens de l'agglomération de Longueuil démontrent chaque année de plus en plus d'intérêt pour nos produits locaux de qualité : la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) permettra de répondre davantage à ce besoin. Le marché pour nos produits agricoles est grand et le territoire de l'agglomération permettra de surcroît d'offrir un accès privilégié au marché métropolitain.

Fruit d'une longue réflexion et d'une concertation des agriculteurs, des partenaires et des citoyens, le PDZA représente un outil de grande valeur pour saisir ces opportunités. Non seulement le PDZA propose-t-il un diagnostic complet et lucide de notre zone agricole, mais il propose surtout des solutions pour que nos terres agricoles développent leur plein potentiel, et cela dans le respect de l'environnement, des collectivités et des principes de développement durable. L'agglomération de Longueuil a maintenant tous les outils en main pour devenir le chef de file de l'agriculture périurbaine durable au Québec. Voilà le défi que nous nous proposons de relever ensemble.

Ce plan a été développé *par* et *pour* notre communauté et nos agriculteurs. Au nom de toutes les villes de l'agglomération, Longueuil, Brossard, Boucherville, Saint-Lambert et Saint-Bruno-de-Montarville, je remercie tous ceux qui ont participé à son élaboration.



Caroline St-Hilaire
Mairesse de Longueuil



TABLE DES MATIÈRES

PHASE 1 - CONTEXTE	1
1.1 UNE INITIATIVE ENCOURAGÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2
1.2 UNE INITIATIVE SOUTENUE PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL.....	3
1.3 DÉMARCHE DE RÉALISATION	5
PHASE 2 - PORTRAIT	7
2.1 GRANDES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE	8
2.1.1 Localisation	8
2.1.2 Accessibilité	9
2.1.3 Démographie	10
2.1.4 Économie et emploi	11
2.2 REGARD SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE.....	12
2.2.1 Présentation générale de la zone agricole	12
▲ Superficie	12
▲ Topographie	14
▲ Climat	14
2.2.2 Qualité des sols et occupation de la zone agricole	15
▲ Classes de sols agricoles	15
▲ Taux d'occupation du territoire agricole par les exploitations agricoles	17
▲ Les superficies cultivées	18
▲ Les superficies en friche	20
▲ Morcellement des terres	22
2.2.3 Les affectations de la zone agricole	24
2.2.4 Évolution de la zone agricole	26
2.3 REGARD SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES.....	29
2.3.1 Présentation des exploitations agricoles	29
▲ Nombre, répartition et superficie	29
▲ Nombre d'exploitations par production principale et évolution	32
▲ Taille des fermes et évolution	34
2.3.2 Les revenus agricoles	35
▲ Revenus agricoles totaux	35
▲ Des liens marquants entre les activités et les revenus agricoles	36

2.3.3	Les dépenses agricoles	38
▲	Le capital agricole	38
2.3.4	Âge des exploitants, relève et main-d'œuvre	39
▲	Âge et sexe	39
▲	Relève	40
▲	Main-d'œuvre et travail	41
2.3.5	Autres activités complémentaires à la ferme	43
▲	Mise en marché (circuits courts et agrotourisme)	43
▲	Transformation à la ferme	44
▲	Production biologique	44
▲	Le jardin collectif intermunicipal Boucherville-Varennnes, une initiative écologique	44
2.3.6	Comparaisons entre Longueuil et Laval	45
2.4	REGARD SUR LES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES	46
2.4.1	La transformation agroalimentaire	46
2.4.2	Agrotourisme et activités agricoles	47
2.4.3	Recherche et développement	47
2.4.4	Appréciation globale des retombées économiques de l'agriculture et du secteur agroalimentaire pour l'agglomération	48
2.5	REGARD SUR D'AUTRES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES DU TERRITOIRE	49
2.5.1	Bassins versants	49
2.5.2	Agroenvironnement	51
2.5.3	Grands milieux naturels	52
PHASE 3 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL		55
3.1	L'OBJECTIF DU DIAGNOSTIC	56
3.2	L'IMPACT DE L'ARTICLE 50.3 DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA)	57
3.3	L'HÉRITAGE DU PROJET <i>CONTINUUM VILLE-CAMPAGNE</i>	58
3.3.1	Projet <i>Continuum ville-campagne</i>	58
3.3.2	Loi spéciale de Longueuil (Projet de loi privé sur le remembrement, Ville de Saint-Hubert, 1999)	62
3.3.3	Éco-territoire21 de Longueuil	63
3.3.4	Guide de remise en culture	64
3.3.5	Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil	65
3.3.6	Le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM	67

3.4	CONSTATS DÉGAGÉS DU PORTRAIT	68
3.4.1	Le positionnement stratégique de la zone agricole de l'agglomération	68
3.4.2	La diversité des réalités agricoles des villes liées à l'agglomération et les enjeux d'occupation du territoire agricole	69
3.4.3	La situation particulière des fermes de l'agglomération	72
3.4.4	L'existence de leviers ou de freins au potentiel de développement	74
3.4.5	Conclusion sur les constats	76
3.5	L'OPINION DES PRODUCTEURS	77
3.6	DIAGNOSTIC POSÉ	79
	▲ Forces, faiblesses, opportunités, contraintes et menaces.	79
	▲ L'enjeu du maintien de la culture du maïs dans les îles de Boucherville	81
	PHASE 4 - VISION ET ORIENTATIONS.....	83
4.1	L'OBJECTIF DE LA VISION ET DES ORIENTATIONS	84
4.2	LES FONDEMENTS DE LA VISION	84
4.3	L'ÉNONCÉ DE VISION	85
4.4	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	86
4.4.1	Orientation 1	87
4.4.2	Orientation 2	88
4.4.3	Orientation 3	89
4.4.4	Orientation 4	90
4.5	LES PROJETS PORTEURS.....	91
4.6	INTÉGRATION DE L'ENJEU DU REA À LA VISION ET AUX ORIENTATIONS.....	92
	PHASE 5 - PLAN D'ACTION ET DE MISE EN OEUVRE.....	93
5.1	L'OBJECTIF DU PLAN D'ACTION ET DE MISE EN ŒUVRE	94
5.2	RETOUR SUR LES GRANDES ORIENTATIONS QUI GUIDENT LE PLAN D'ACTION.....	95
5.3	LES COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION	97
5.4	LES FICHES SYNTHÈSES DU PLAN D'ACTION.....	98
5.5	TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE	102

LISTES DES CARTES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

CARTES

Carte 1	Représentation de la zone agricole à l'échelle de la CMM	3
Carte 2	Les villes de l'agglomération de Longueuil	8
Carte 3	Localisation de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil	13
Carte 4	Moyenne de la longueur de la saison de croissance au Québec	14
Carte 5	Classes de sols de l'agglomération de Longueuil	16
Carte 6	Localisation des terres en culture et des milieux naturels d'intérêt confirmés	19
Carte 7	Localisation des terres en friche dans l'agglomération	21
Carte 8	Identification des propriétaires en zone agricole	23
Carte 9	Affectations du territoire agricole de l'agglomération de Longueuil	25
Carte 10	Localisation des îlots déstructurés reconnus sur le territoire (article 59)	28
Carte 11	Répartition des principales productions agricoles de l'agglomération de Longueuil	30
Carte 12	Sous-bassins versants de l'agglomération de Longueuil	49
Carte 13	Indice de qualité des bandes riveraines - secteur Massé	50
Carte 14	Éco-territoire21	63

GRAPHIQUES

Graphique 1	Échéancier du PDZA	5
Graphique 2	Population de l'agglomération de Longueuil par groupe d'âge, 2011	10
Graphique 3	Superficie de la zone agricole de l'agglomération	27
Graphique 4	Exploitations agricoles et superficies exploitées par ville	29
Graphique 5	Types de production sur le territoire de Longueuil par ville (en nombre de fermes)	31
Graphique 6	Entreprises agricoles par production animale et végétale principale	32
Graphique 7	Exploitations agricoles de l'agglomération par taille	34
Graphique 8	Taille des exploitations agricoles dans l'agglomération	34
Graphique 9	Comparaison des revenus par hectare cultivé	35
Graphique 10	Exploitations de l'agglomération par strate de revenus selon leur activité principale	36
Graphique 11	Membres de l'agglomération selon la strate d'âge et le sexe	39
Graphique 12	Membres producteurs de l'agglomération par tranche d'âge	39
Graphique 13	Relève identifiée chez les exploitants agricoles de l'agglomération, par ville liée	40
Graphique 14	Exploitants déclarant du travail rémunéré non agricole	42
Graphique 15	Activités complémentaires à la ferme	43
Graphique 16	Exploitants ayant recours à des activités complémentaires à la ferme selon leur activité principale	43
Graphique 17	Caractéristiques environnementales des fermes	52
Graphique 18	Stratégie de développement misant sur l'identité territoriale	91
Graphique 19	Composantes du plan d'action	97

TABLEAUX

Tableau 1	Superficie agricole des villes liées de l'agglomération	12
Tableau 2	Taux d'occupation de la zone agricole par les exploitations agricoles	17
Tableau 3	Situation du territoire agricole de l'agglomération et de la CMM	17
Tableau 4	Situation du territoire agricole de l'agglomération	18
Tableau 5	Occupation de la zone agricole par ville liée de l'agglomération	20
Tableau 6	Grandes affectations du territoire agricole	24
Tableau 7	Décisions de la CPTAQ sur le territoire de l'agglomération (2005-2012)	27
Tableau 8	Îlots déstructurés de l'agglomération	28
Tableau 9	Types de production principale de l'agglomération	32
Tableau 10	Nombre de fermes par type de production entre 2004 et 2010	33
Tableau 11	Superficie en culture entre 2004 et 2010	34
Tableau 12	Exploitations agricoles par strate de revenus	35
Tableau 13	Revenus des fermes de l'agglomération provenant de production animale	36
Tableau 14	Revenus des fermes de l'agglomération	36
Tableau 15	Relation entre le nombre d'entreprises, les superficies exploitées et les revenus générés pour l'agglomération de Longueuil en 2010	37
Tableau 16	Superficies cultivées par strate de revenus de la ferme	37
Tableau 17	Fermes classées selon la valeur du capital agricole, 2011	38
Tableau 18	Main-d'œuvre par activité principale de production	41
Tableau 19	Exploitants agricoles ayant déclaré du travail consacré à la ferme	42
Tableau 20	Données comparatives des zones agricoles de l'agglomération de Longueuil et de Laval	45
Tableau 21	Informations économiques par secteur d'activité dans l'agglomération de Longueuil	46
Tableau 22	Retombées économiques de l'agriculture et du secteur agroalimentaire	48
Tableau 23	Fermes de l'agglomération appliquant certains produits sur les terres agricoles	51
Tableau 24	Informations agroenvironnementales sur les exploitations agricoles de l'agglomération de Longueuil	51
Tableau 25	Zone agricole de l'agglomération de Longueuil	70
Tableau 26	Revenus générés et valeur du capital agricole	73
Tableau 27	Résultats du sondage mené auprès des producteurs agricoles, 2012	77
Tableau 28	Diagnostic posé sur le développement et la valorisation du territoire agricole	79
Tableau 29	Orientations stratégiques du PDZA	86
Tableau 30	Orientations guidant le plan d'action	95

DÉFINITIONS UTILES

Agriculture

Ensemble des activités développées par l'homme qui ont pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation. Au sens spécifique de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), l'agriculture se définit comme la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation.

Agroalimentaire

Se dit du secteur d'activité économique qui contribue à la production, à la transformation, à l'exploitation et au conditionnement des produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale.

Bioalimentaire

Se dit de ce qui se rapporte à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture, à la transformation des aliments et des boissons, au commerce de ces produits ainsi qu'à la restauration.

Agriculture urbaine

L'ensemble des activités de production d'aliments réalisés dans une ville, souvent à petite échelle mais pas toujours, et qui utilisent des ressources, produits et services qui se trouvent dans la ville. Fournissant des produits agricoles et des services pour une consommation locale, l'agriculture urbaine peut prendre différentes formes : agriculture communautaire, commerciale, privée, etc.

Agriculture périurbaine

Une activité agricole réalisée dans un espace intermédiaire entre la ville et la campagne qui entretient, des liens commerciaux avec le milieu urbain en plus d'être soumise aux effets de la proximité de celui-ci. Bien que, selon cette définition, elle puisse prendre place autour de n'importe quelle ville, il est particulièrement pertinent de s'attarder à celle que l'on pratique dans un contexte métropolitain. En effet, dans les grands centres, le développement exerce généralement des pressions plus importantes sur l'agriculture, et les sols agricoles y sont parmi les meilleurs du Québec.

Agrotourisme

Une expérience touristique réalisée en milieu agricole. Cette expérience repose sur la relation entre une organisation agricole, les services qui accompagnent le produit agricole et le touriste (excursionniste). La demande pour ce type de services est conçue dans une perspective d'agrément.

Circuit court

Un circuit court est un circuit de distribution et un mode de commercialisation des produits agricoles s'exerçant soit par vente directe du producteur au consommateur, soit par vente indirecte où n'intervient qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Exploitation agricole enregistrée

Pour être enregistrée au MAPAQ, une exploitation doit produire un revenu agricole brut d'un minimum de 5 000 \$ par année. Toutefois, lors d'un démarrage de production, une exploitation peut se faire reconnaître sur un potentiel de revenu et bénéficier d'une exemption pour l'année de l'enregistrement et les deux années suivantes.

Ferme

Depuis 1996, Statistique Canada entend par « ferme » une exploitation agricole qui produit, dans l'intention de vendre, au moins un des produits suivants : cultures (foin, grandes cultures, fruits ou noix, petits fruits ou raisin, légumes, graines de semence), animaux d'élevage (bovins, porcs, moutons, chevaux, gibier à poil, autres animaux), volaille (poules, poulets, dindons et dindes, poussins, gibier à plumes, autres volailles), produits d'origine animale (lait ou crème, œufs, laine, fourrure, viande) ou autres produits agricoles (arbres de Noël, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel, produits de la sève d'érable).

Location

Les superficies louées comprennent les ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location.

Superficie exploitée

Superficie déclarée par les exploitants, incluant tant les superficies louées que possédées, qu'elles soient ou non cultivées.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CCA	Comité consultatif agricole
CDBAL	Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil
CISA	Centre d'innovation et de développement agroenvironnement
CLD	Centre local de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
COVABAR	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
DÉL	Développement économique Longueuil
EAE	Exploitations agricoles enregistrées
GIPTAAQ	Gestion de l'information sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec
IQBR	Indice de qualité de la bande riveraine
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEF	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PAAI	Plan d'aménagement agricole intégré
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architectural
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SCABRIC	Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
TOD	Transit-oriented development
UPA	Union des producteurs agricoles
ZPA	Zone prioritaire d'aménagement

CONTEXTE





1.1 UNE INITIATIVE ENCOURAGÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA) par les MRC et les agglomérations est prévue aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement depuis le début des années 2000.

C'est cependant à la suite de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) que ces plans gagneront en popularité. La CAAAQ recommandait en effet que le développement de la zone agricole soit davantage valorisé à l'échelle régionale afin d'assurer le développement du secteur, mais également l'occupation dynamique du territoire dans un esprit de multifonctionnalité et de cohabitation. Pour y parvenir, la Commission proposait l'outil du PDZA, dont l'élaboration repose sur la mobilisation des acteurs régionaux.

À la suite du rapport de la CAAAQ, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) annonçait le démarrage de projets-pilotes de PDZA au sein de huit MRC. Les résultats positifs observés ont motivé le MAPAQ, les MRC et les agglomérations à s'engager davantage dans l'élaboration de PDZA.

Selon le MAPAQ, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon de concilier les objectifs suivants :

- ▲ Assurer le développement et la pérennité des activités agricoles
- ▲ Atténuer les pressions de l'urbanisation
- ▲ Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire

Le PDZA devrait donc :

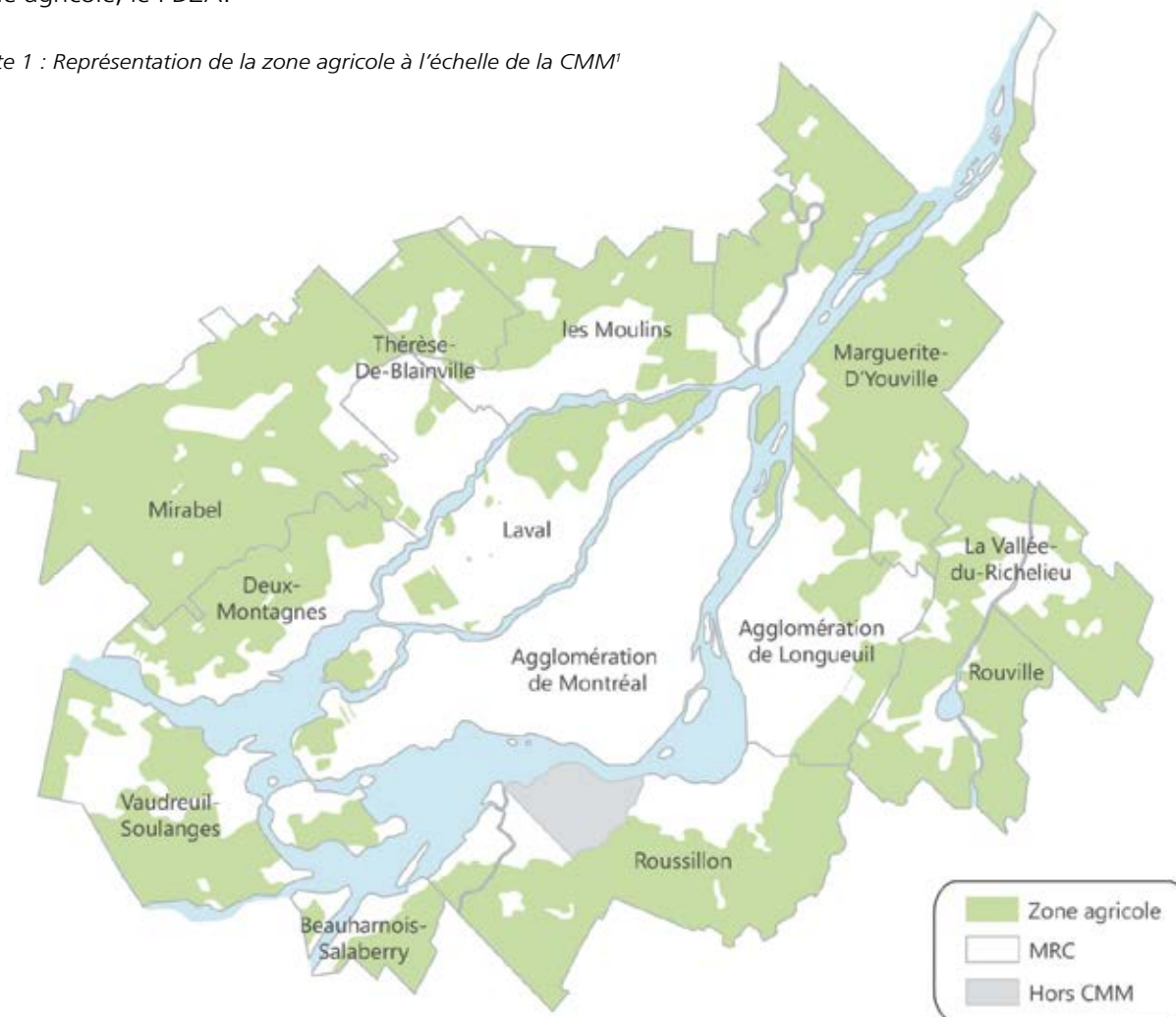
- ▲ mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- ▲ viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché;
- ▲ favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- ▲ encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

1.2 UNE INITIATIVE SOUTENUE PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL



Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) compte parmi ses orientations une occupation optimale du territoire agricole. Pour ce faire, il invite les intervenants à se doter d'un outil régional de développement et de mise en valeur de leur zone agricole, le PDZA.

Carte 1 : Représentation de la zone agricole à l'échelle de la CMM¹



Le PMAD énonce l'objectif concret d'augmenter de 6 % la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine. Il confirme par ailleurs l'engagement de la CMM à poursuivre les démarches déjà amorcées quant aux objets suivants :

- ▲ l'adaptation du règlement d'application du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) afin de permettre la remise en culture des terres en friche;
- ▲ le suivi des projets pour le remembrement de petites parcelles en zone agricole;
- ▲ la mise sur pied d'une grappe bioalimentaire.

1 Source : Traitement de l'agglomération de Longueuil, PMAD de la CMM



Pour soutenir la réalisation de plans de développement de la zone agricole à l'intérieur des territoires métropolitains, la CMM a mis en place un comité de pilotage métropolitain et un comité technique. Leurs travaux ont permis de définir les enjeux communs de développement et de valorisation du territoire agricole :

- ▲ l'accessibilité aux terres agricoles à des fins de production;
- ▲ l'établissement de la relève;
- ▲ la création de nouvelles entreprises agricoles;
- ▲ la remise en culture des friches agricoles ou des terres sous-occupées;
- ▲ la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- ▲ la mise en valeur des bois et des corridors forestiers et la protection des cours d'eau;
- ▲ la rentabilité des exploitations agricoles (tailles différentes et productions diverses).

La CMM travaille par ailleurs à se doter d'un plan d'action qui vise la mise en œuvre des PDZA métropolitains.

Quelques faits saillants métropolitains

- ▲ En 2010, la zone agricole couvrait une superficie de 220 520 ha, soit 58 % de la superficie terrestre de la CMM.
- ▲ Les 1 796 exploitations agricoles du territoire occupaient 69 % de la zone agricole et en cultivaient 58 %.
- ▲ Les activités agricoles ont généré plus de 524 M\$ de revenus en 2009, dont plus de 75 % provenant des productions végétales.
- ▲ En 2010, 24 % des exploitations agricoles ont comme activité principale une production animale, principalement le bovin laitier (10 %) et le bovin de boucherie (5 %).
- ▲ En 2010, 76 % des exploitations agricoles ont comme activité principale une production végétale, soit :
 - ▲ céréales et protéagineux : 29 %;
 - ▲ fruits : 13 %;
 - ▲ cultures abritées et horticulture ornementale : 13 %;
 - ▲ légumes : 12 %;
 - ▲ fourrages : 7 %;
 - ▲ acériculture : 3 %;
 - ▲ autres : 1 %.

1.3 DÉMARCHE DE RÉALISATION



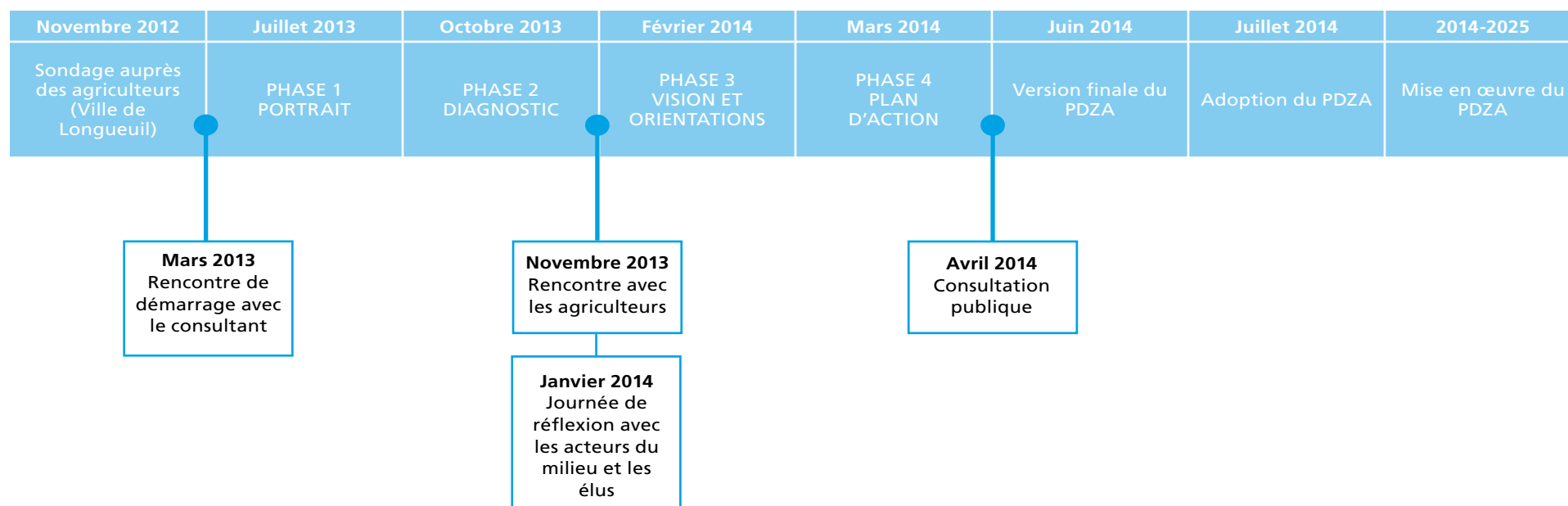
Au cours de l'automne 2012, la CMM annonçait un programme de financement pour l'élaboration de PDZA. Soucieuse de l'avenir et du potentiel de sa zone agricole, la Ville de Longueuil (agglomération de Longueuil) signait un protocole d'entente avec la CMM lui permettant d'entamer une telle démarche.

La réalisation des quatre grandes phases d'élaboration du PDZA (portrait, diagnostic, vision et orientations, plan d'action et de mise en œuvre) a mobilisé les acteurs pendant 18 mois. Au cours de cette période, des rencontres avec les membres du comité technique ont été tenues à chacune des phases aux fins de validation. Des journées et des soirées de réflexion ont été tenues avec les agriculteurs, les acteurs du milieu ainsi qu'avec les élus de l'agglomération de Longueuil. Une séance de consultation publique s'est également déroulée en avril dernier.

Les prochaines sections du PDZA de l'agglomération de Longueuil aborderont donc successivement :

- ▲ le portrait du territoire et des activités agricoles;
- ▲ son diagnostic;
- ▲ la vision d'avenir et les orientations de développement privilégiées;
- ▲ le plan d'action et de mise en œuvre.

Graphique 1 : Échéancier du PDZA



PORTRAIT



Agglomération de Longueuil



Plan de développement de la zone agricole



2.1 GRANDES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

2.1.1 Localisation

Le territoire de l'agglomération de Longueuil résulte du processus de réorganisation municipale amorcé en 2001 et conclu en janvier 2006. Il comprend cinq villes liées : Boucherville, Brossard, Longueuil (arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil), Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

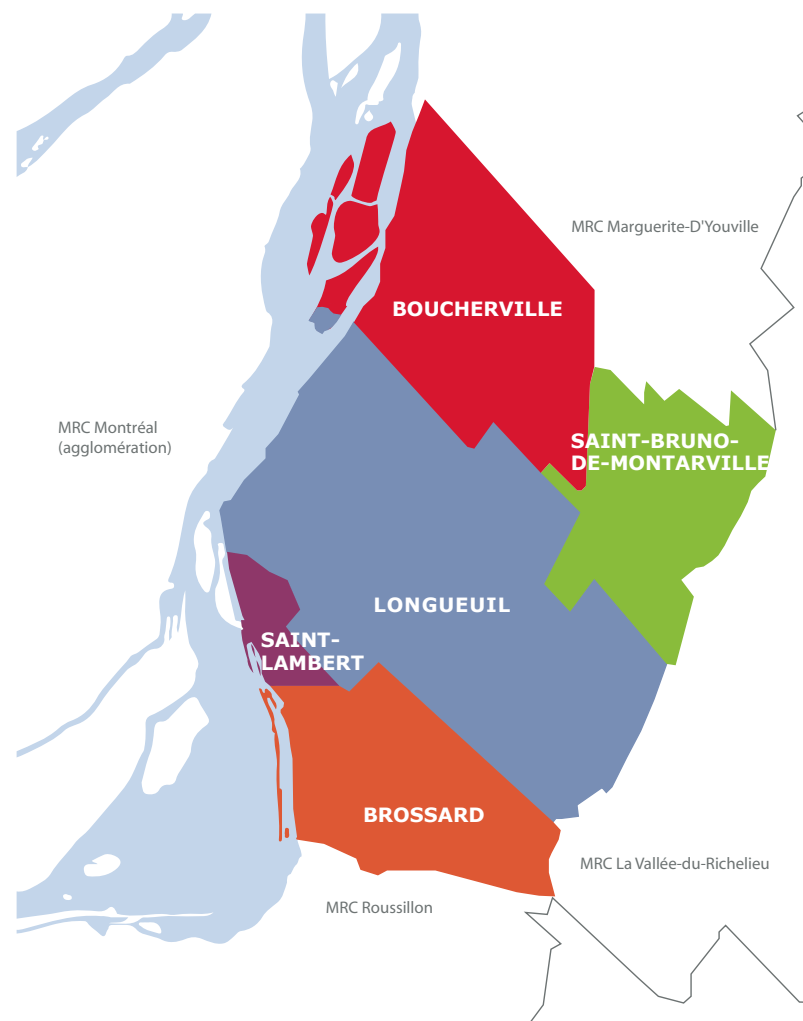
D'une superficie terrestre de 282 km², l'agglomération est située à une dizaine de minutes du centre-ville de Montréal, sur la rive-sud du fleuve Saint-Laurent.

L'agglomération de Longueuil fait partie du grand ensemble de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Véritable pôle démographique et de développement économique, la CMM regroupe près de la moitié de la population et des emplois du Québec. L'agglomération de Longueuil y occupe une place stratégique :

- ▲ porte d'entrée directe sur Montréal;
- ▲ chef-lieu de la couronne Sud de Montréal;
- ▲ 11 % de la population de la CMM en 2014².

2. Données du décret sur la population de 2014 du gouvernement du Québec

Carte 2 : Les villes de l'agglomération de Longueuil



Source : Agglomération de Longueuil



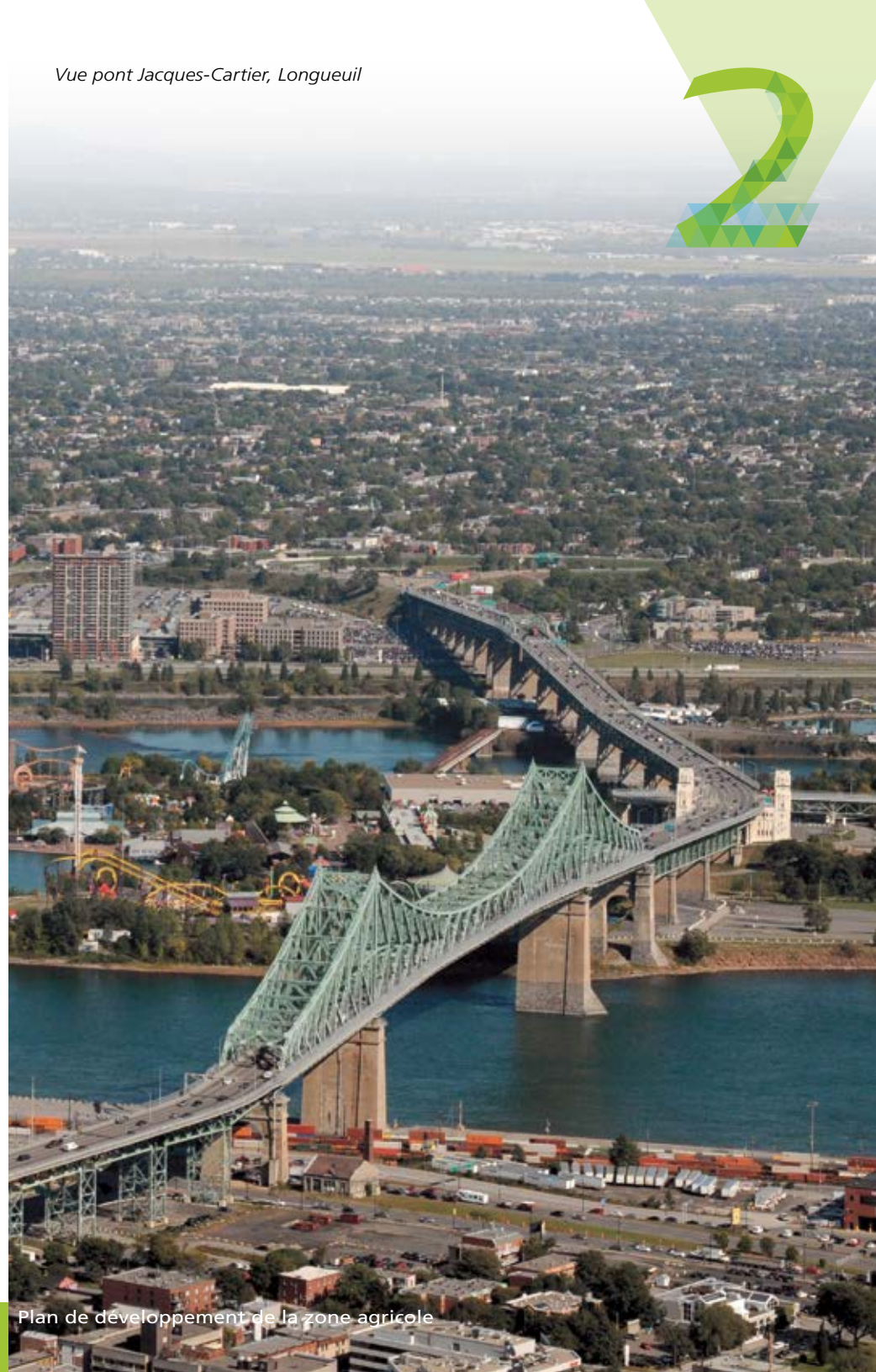
2.1.2 Accessibilité³

On retrouve au cœur du territoire de nombreux axes routiers d'importance (les autoroutes 10, 15, 20, 25 et 30) donnant accès non seulement à Montréal, mais aussi aux grandes villes du Nord-Est américain et de l'Ontario. À ce réseau d'autoroutes se greffent les routes nationales 112, 116, 132 et 134.

En plus de miser sur des infrastructures routières d'importance, l'agglomération accueille l'aéroport de Montréal—Saint-Hubert—Longueuil, considéré comme le 5^e aéroport civil en importance au Canada. Elle est aussi traversée par un réseau ferroviaire qui permet d'accéder aux parcs industriels et aux grands pôles urbains canadiens et nord-américains. On peut également souligner sa proximité avec le port de Montréal et ses futures installations à Contrecoeur qui ouvrent la voie au transport maritime et aux marchés du Midwest américain.

La diversité des infrastructures de transport facilite l'accès à l'agglomération de Longueuil et les déplacements internes et ouvre aussi la porte vers des pôles et marchés extérieurs. Dans un rayon de 1 000 km, la région offre accès à plus de 135 millions de consommateurs.

³ Source : DEL Longueuil, disponible sur www.delaglo.ca



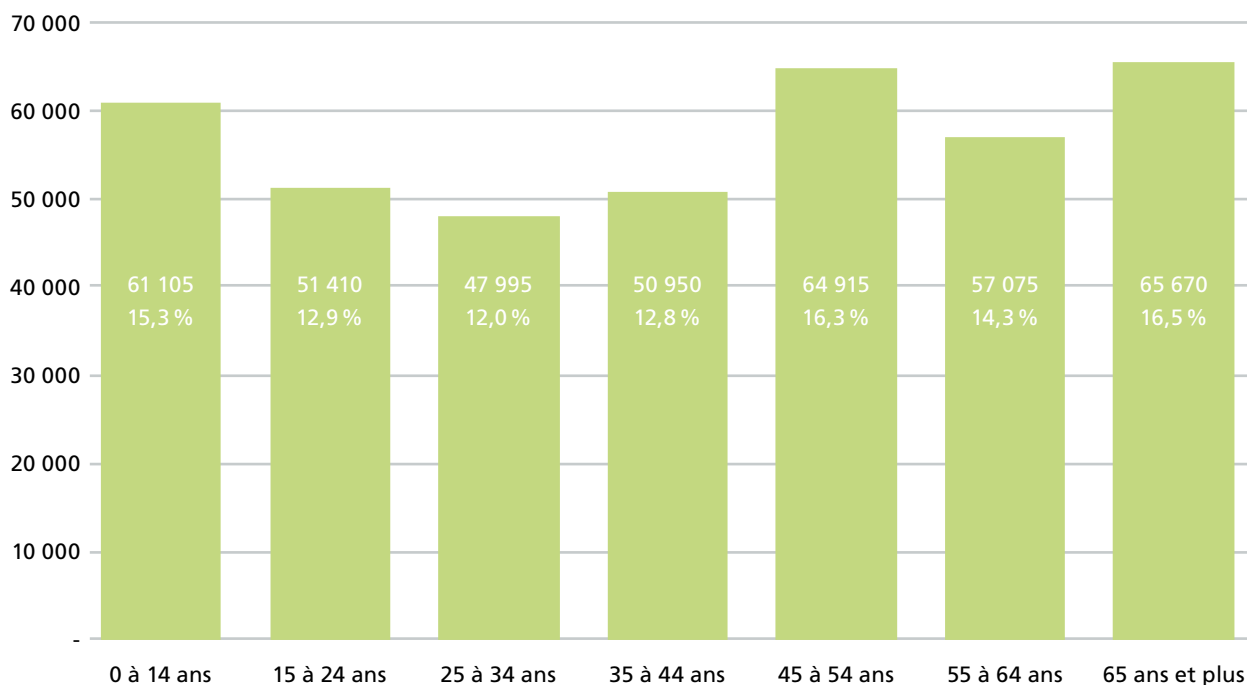
2.1.3 Démographie⁴

On remarque sur le territoire de l'agglomération de Longueuil une croissance démographique soutenue depuis les 40 dernières années. Uniquement entre 2006 et 2011, la population totale du territoire a augmenté de 3,5 %. Les 399 097 habitants de l'agglomération en 2011 représentent environ 28 % de la population de la Montérégie. La densité de population excède donc aujourd'hui les 1 413 habitants au km².

Les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour la période de 2001 à 2021 prévoyaient d'ailleurs une augmentation totale de la population de 9 %, pour atteindre 410 852 personnes en 2014. Les données réelles observées sur le territoire démontrent que les projections sont en voie d'être atteintes puisqu'en 2011, la population s'élevait à 399 097 individus, soit tout juste un peu plus que le chiffre tiré de la prévision de l'ISQ (398 598 personnes).

Il est intéressant de noter que selon les données du recensement de 2011 de Statistique Canada, l'agglomération de Longueuil compte deux strates d'âges importantes situées aux extrémités de l'échelle (61 105 personnes de moins de 15 ans et 65 665 de 65 ans et plus). On dénombre aussi au-delà de 113 000 familles, dont 49 % sont composées de plus de 3 personnes.

Graphique 2 : Population de l'agglomération de Longueuil par groupe d'âge, 2011



⁴ À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent de Statistique Canada, Profil des communautés, 2011.

2.1.4 Économie et emploi

Selon les données de l'ISQ, le territoire de l'agglomération compte plus de 170 000 travailleurs de 25 à 64 ans. Le revenu moyen d'emploi était de 54 055 \$ en 2011. Aux extrémités de la pyramide des revenus, on observe que près de 30 % des travailleurs gagnent en moyenne plus de 60 000 \$ annuellement, tandis que 20 % ont des revenus inférieurs à 20 000 \$.

On dénombre plus de 2 000 entreprises installées dans l'un ou l'autre des quinze parcs industriels du territoire de l'agglomération. Ces entreprises offrent à elles seules plus de 62 000 emplois⁵. À cette offre s'ajoutent :

- ▲ **les établissements d'enseignement** : pôle universitaire à la place Charles-Le Moyne avec, entre autres, le campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal et l'UQÀM. À cela s'ajoute la présence de trois cégeps (Champlain, Édouard-Montpetit et Saint-Jean-sur-Richelieu), incluant l'École nationale d'aérotechnique, et ce, sans compter l'école de formation professionnelle Pierre-Dupuy;
- ▲ **les centres de recherche et développement** : le Conseil national de recherches Canada, l'Agence spatiale canadienne, le Centre des technologies du gaz naturel, le Centre technologique en aérospatiale, ainsi que les centres de recherche de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA);
- ▲ **les institutions à vocation régionale** : l'Hôpital Charles-LeMoyne, le Centre hospitalier Pierre-Boucher et le palais de justice de Longueuil;
- ▲ **les pôles commerciaux et institutionnels;**
- ▲ **d'autres commerces, entreprises et services.**

⁵ Source : DEL Longueuil – Portrait industriel disponible sur le site Web : <http://www.delaglo.ca/agglomeration-de-longueuil/portrait-industriel.html>



Place Charles-Le Moyne, Métro Longueuil



Agence spatiale canadienne, Longueuil



2.2 REGARD SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE

2.2.1 Présentation générale de la zone agricole

Partant d’une portion du parc national des Îles-de-Boucherville et allant jusqu’à la limite de Brossard, la zone agricole de l’agglomération en ceinture en quelque sorte le territoire. Elle donne l’image d’une zone de transition entre le milieu très urbanisé se rapprochant de Montréal et la couronne Sud à vocation davantage rurale (voir la carte 3 en page suivante).

▲ Superficie⁶

La zone agricole de l’agglomération totalise 9 153 ha. Elle occupe 32,5 % de la superficie totale du territoire terrestre de l’agglomération. À titre comparatif, la portion du territoire agricole des MRC de la couronne Sud est de 73,7 %.

Considérant que le territoire agricole de la CMM s’étend quant à lui sur 220 520 ha, la zone agricole de l’agglomération n’y représente qu’un faible pourcentage (4 %).

À l’intérieur de chacune des villes liées de l’agglomération, l’importance de la portion du territoire occupé par la zone agricole varie grandement. La Ville de Boucherville arrive en tête de liste en ce qui concerne sa superficie agricole (3 689 ha), qui représente 40 % de celle de l’agglomération. Il s’agit aussi de la ville qui compte le plus haut pourcentage de son territoire municipal occupé par la zone agricole (51,8 %). À l’autre extrémité, Saint-Lambert ne compte pour sa part aucune zone agricole.

Tableau 1 : Superficie agricole des villes liées de l’agglomération

Ville	Superficie agricole	% du territoire municipal	% de la zone agricole de l’agglomération
Boucherville	3 689 ha	51,8 %	40 %
Brossard	1 512 ha	33,6 %	16,5 %
Longueuil	2 694 ha	23,3 %	30 %
Saint-Bruno-de-Montarville	1 258 ha	29,8 %	13,5 %
Saint-Lambert	0 ha	-	-
Agglomération de Longueuil	9 153 ha	32,5 %	100 %

9 153 ha

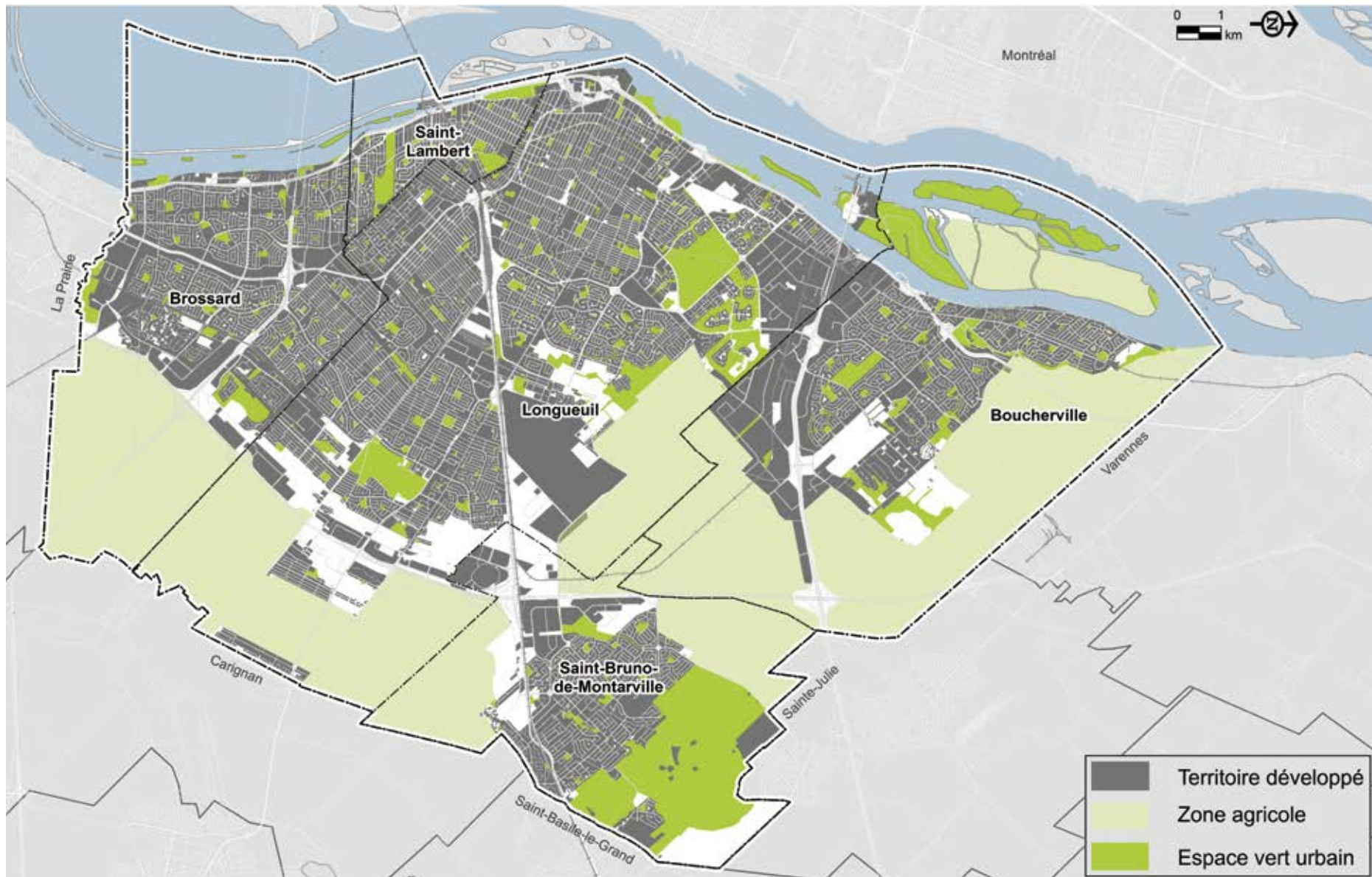
Superficie totale
de la zone agricole

32,5 %

Superficie totale terrestre de
l’agglomération de Longueuil

6 À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du Portrait statistique agricole de l’agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.

Carte 3 : Localisation de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil



Source : Agglomération de Longueuil

▲ Topographie

La zone agricole de l'agglomération fait partie du grand ensemble des basses terres du Saint-Laurent. Comme ces basses terres reposent sur une plate-forme de roches sédimentaires comblée principalement par des dépôts marins (l'ancienne mer de Champlain), on y retrouve un relief de plaine et une faible altitude. Les relevés topographiques indiquent d'ailleurs que l'élévation du sol de 10 m à partir du fleuve Saint-Laurent gradue légèrement pour atteindre les 30 m. La seule exception à cette plaine est le mont Saint-Bruno qui, à son sommet, s'élève à plus de 200 mètres.

▲ Climat⁷

En plus de bénéficier d'une topographie de plaine, le climat du milieu favorise les activités de culture du sol.

En fait, sa situation méridionale et sa faible altitude font en sorte que l'agglomération de Longueuil peut compter sur les conditions climatiques les plus clémentes au Québec, avec la plus longue saison de croissance : entre 208 et 216 jours.

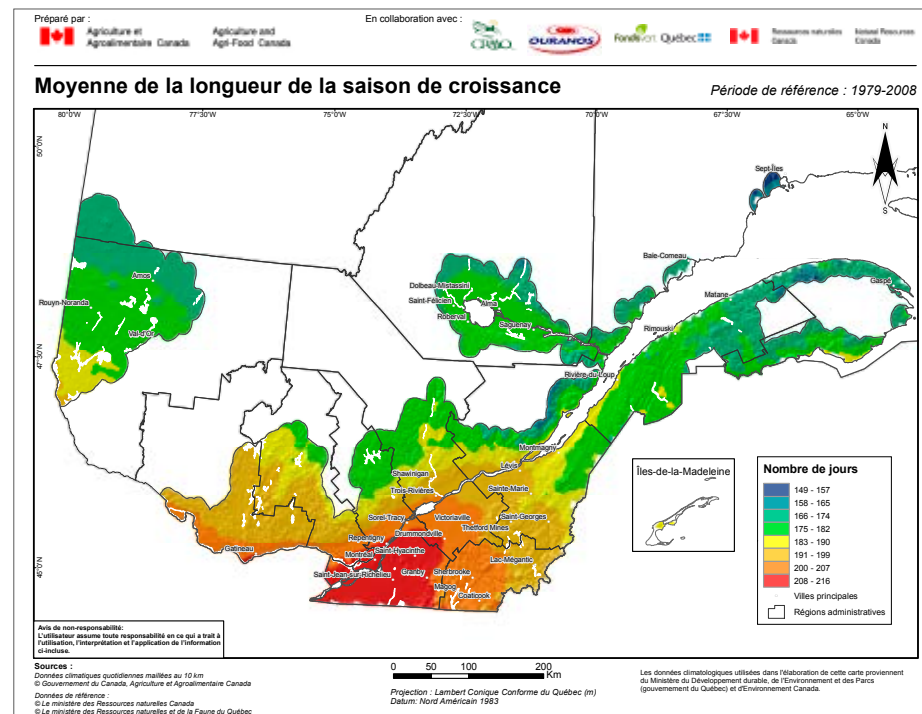
En documentant davantage les informations climatiques, on constate rapidement que comparée aux autres régions, l'agglomération compte :

- ▲ à plus longue moyenne de période sans gel au sol, entre 148 et 160 jours;
- ▲ le dernier gel printanier le plus précoce, entre le 27 avril et le 3 mai et le premier gel automnal le plus tardif, entre le 6 et le 12 octobre;
- ▲ la période la plus hâtive de cumul des unités thermiques (UT⁸), entre le 7 et le 13 mai;
- ▲ la plus forte moyenne de cumul des UT;
- ▲ le plus faible taux de précipitation.

7 À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du site Web Agrométéo Québec.

8 UT : Les cumuls thermiques sont utilisés dans le domaine agricole afin d'évaluer le développement des végétaux et des ravageurs durant la saison de croissance. Ils sont basés sur le lien étroit qui existe entre leur développement et la température. Ces cumuls thermiques permettent donc de prédire le moment où certains stades de développement importants sont atteints, comme la date de floraison, la maturité pour la récolte ou le pic de population d'un insecte.

Carte 4 : Moyenne de la longueur de la saison de croissance au Québec





2.2.2 Qualité des sols et occupation de la zone agricole

▲ Classes de sols agricoles⁹

À l'instar du climat et de la qualité des sols du territoire, la topographie de l'agglomération est des plus propices aux activités de culture.

La typologie des classes de sol repose sur l'évaluation des facteurs de limitation à leur culture : climat régional défavorable, désavantages mineurs résultant de l'effet cumulatif de facteurs indésirables, des dommages mineurs dus à l'érosion, une mauvaise structure du sol ou un défaut de perméabilité, une baisse de fertilité pouvant être corrigée par des applications régulières et modérées d'engrais et, ordinairement, de chaux, des pentes douces à modérées, des crues occasionnelles nuisibles et des excès d'humidité pouvant être corrigés par le drainage, mais persistant comme limitation modérée.

En fonction de cette typologie, les sols peuvent appartenir à différentes classes et sous-classes :

- ▲ les sols de classe 0 présentent des sols de type organique;
- ▲ les sols de classe 1 ne comportent aucun facteur limitatif;
- ▲ les sols de classe 2 présentent des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation;
- ▲ les sols de classe 3 présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation;
- ▲ les sols de classe 4 comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages;

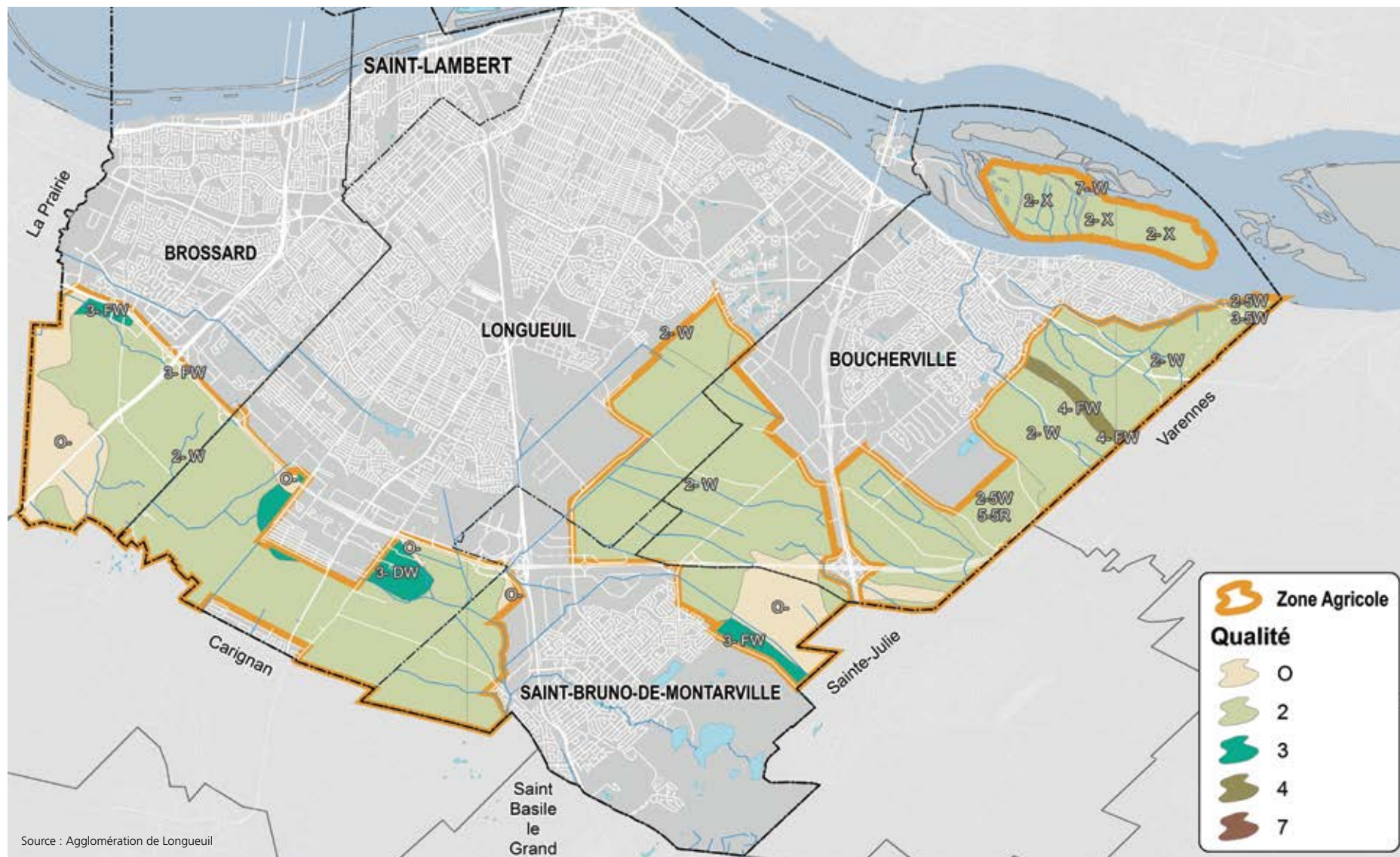
- ▲ les sols de classe 5 comportent des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration;
- ▲ les sols de classe 6 sont adaptés uniquement à la culture de plantes fourragères vivaces, sans possibilité aucune d'y réaliser des travaux d'amélioration;
- ▲ les sols de classe 7 n'offrent aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.

Selon l'inventaire des terres du Canada, la très grande majorité des sols agricoles sur le territoire de l'agglomération sont de catégorie 2. Les sols de cette classe sont profonds et dotés d'une bonne capacité de rétention de l'eau. Les limitations à la culture sont d'intensité moyenne et les sols sont de gestion et de culture assez faciles. Leur rendement est de moyennement élevé à élevé, pour une vaste gamme de grandes cultures adaptées à la région. Bien que les sols de cette classe ne se prêtent pas à une aussi grande variété de cultures que ceux de la première classe, ils comptent tout de même parmi les sols les plus propices à l'agriculture au Québec.

⁹ À moins de mention contraire, les références utilisées dans cette section proviennent de l'inventaire des terres du Canada, consultées sur le site de l'IRDA.



Carte 5 : Classes de sols de l'agglomération de Longueuil





▲ Taux d'occupation du territoire agricole par les exploitations agricoles¹⁰

Le taux d'occupation des quelque 9 153 ha de la zone agricole de l'agglomération par les exploitations agricoles s'élevait en 2010 à 51,9 %. Il s'agit d'un pourcentage comparable à celui observé ailleurs au Québec (52,7 %), mais inférieur à celui de la CMM (68,8 %).

Dans l'agglomération, c'est Boucherville, à près de 75 %, qui possède le plus fort taux d'occupation.

Tableau 2 : Taux d'occupation de la zone agricole par les exploitations agricoles

Ville	Superficie agricole totale	Superficie exploitée	% d'occupation
Boucherville	3 689 ha	2 747 ha	74,5 %
Brossard	1 512 ha	247 ha	16,3 %
Longueuil	2 694 ha	1 026 ha	38,1 %
Saint-Bruno-de-Montarville	1 258 ha	726 ha	57,7 %
Agglomération de Longueuil	9 153 ha	4 746 ha	51,9 %

51,9 %
Taux d'occupation de
la zone agricole

En ce qui a trait à l'occupation du territoire agricole, l'agglomération se distingue de la situation qui prévaut à l'échelle de la CMM. Malgré un faible taux d'occupation de sa zone agricole par les activités agricoles, on remarque tout de même que les fermes de l'agglomération exploitent le plein potentiel de leurs terres avec une proportion cultivée avoisinant les 89 %. On remarque aussi que le taux de location des terres agricoles est de beaucoup supérieur.

Tableau 3 : Situation du territoire agricole de l'agglomération et de la CMM

Donnée	Agglomération de Longueuil	CMM
Taux d'occupation de la zone agricole	51,9 %	68,8 %
Proportion du territoire cultivé	46,3 %	58 %
Portion cultivée des exploitations agricoles	89,3 %	84 %
Taux de location des terres	70,1 %	50 %

89,3 %
Proportion cultivée des
exploitations agricoles

¹⁰ À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.



▲ Les superficies cultivées¹¹

Comme c'est le cas pour l'importance de la superficie des zones agricoles des villes de l'agglomération, il existe des disparités au niveau des superficies cultivées. C'est notamment le cas lorsqu'on regarde la superficie moyenne cultivée par ferme, qui varie de 58 ha à Saint-Bruno-de-Montarville à 105 ha à Boucherville, ou encore le taux de location des terres, qui passe de 31,7 % à Saint-Bruno-de-Montarville à près de 100 % à Brossard.

Tableau 4 : Situation du territoire agricole de l'agglomération

	Superficie cultivée totale	Moyenne par ferme	Portion cultivée par ferme	Proportion de la zone agricole cultivée	Taux de location des terres
Boucherville	2 615 ha	105 ha	95,2 %	70,9 %	71,2 %
Brossard	231 ha	77 ha	93,5%	15,3 %	99,2 %
Longueuil	814 ha	63 ha	79,4 %	30,2 %	87,3 %
Saint-Bruno-de-Montarville	579 ha	58 ha	79,8 %	46 %	31,7 %
Agglomération de Longueuil	4 238 ha	83 ha	89,3 %	46,3 %	70,1 %

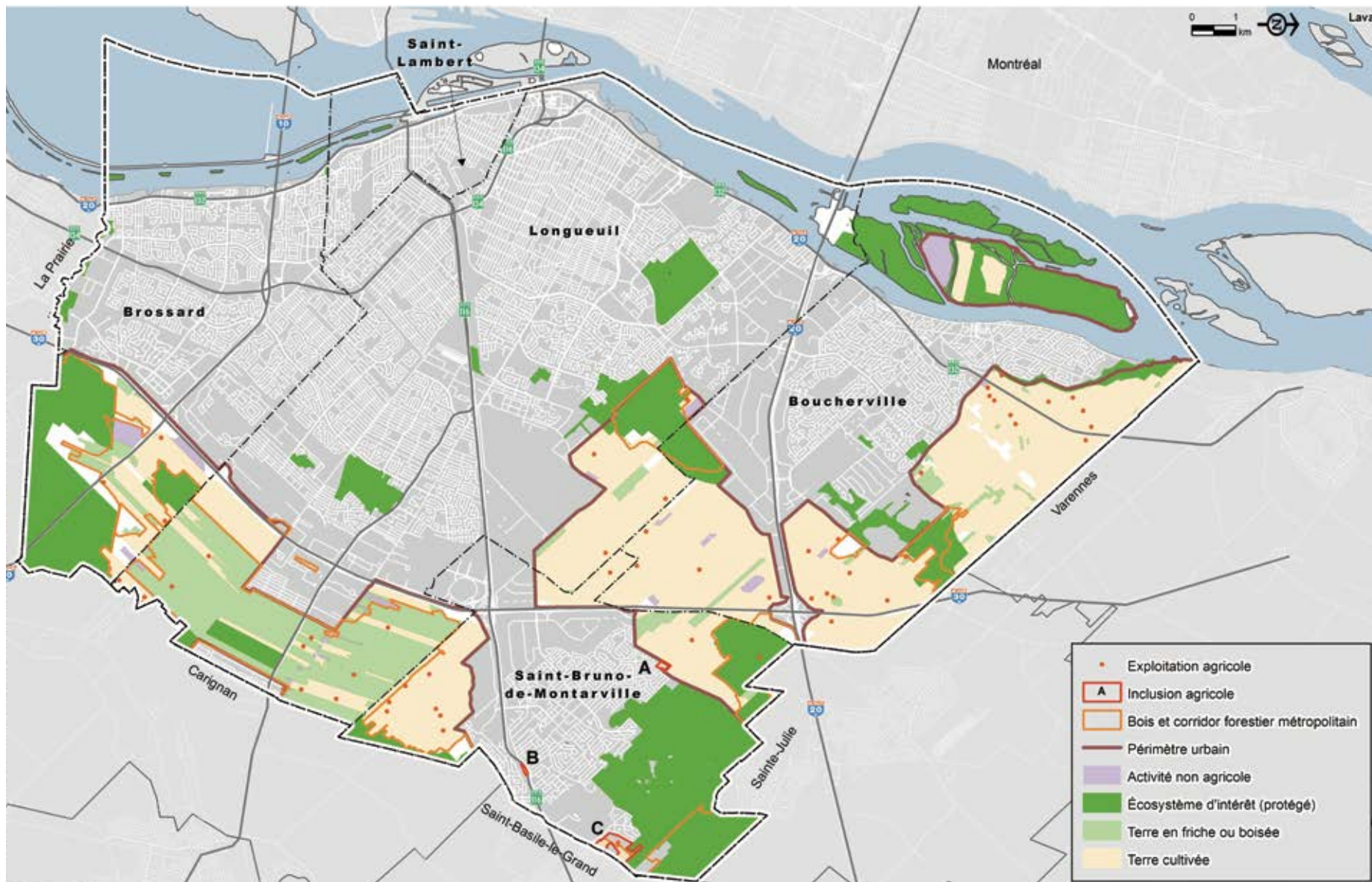
Comme l'indique la carte 6 en page suivante, la présence de grands milieux naturels à l'intérieur de la zone agricole est un facteur qui explique le faible taux d'occupation de la zone agricole par l'agriculture, de même que la portion cultivée de la zone agricole. C'est notamment le cas à Brossard, où une portion importante de la zone agricole se retrouve à l'intérieur du boisé de Brossard.



Champ de maïs, Boucherville

¹¹ À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.

Carte 6 : Localisation des terres en culture et des milieux naturels d'intérêt confirmés



Source : Agglomération de Longueuil

▲ Les superficies en friche¹²

Les friches sont au nombre des facteurs qui influencent l'occupation de la zone agricole de l'agglomération. Le travail de caractérisation des friches de 8 ha et plus en zone agricole mené par la CMM en 2009 démontrait un total de 5 524,9 ha de friches herbacées et arbustives à l'échelle de la CMM.

Bien que le territoire agricole de l'agglomération de Longueuil ne représente qu'environ 4 % de celui de la CMM, on y retrouve 21 % des friches de la CMM, soit 1 150,4 ha. La quasi-totalité des friches observées sur le territoire agricole de l'agglomération est de type arbustif (1 107 ha). Un travail d'interprétation des orthophotos du territoire réalisé par l'agglomération,

qui s'intéressait notamment aux friches inférieures à 8 ha, révélait que la superficie totale des friches arbustives et herbacées en zone agricole pouvait atteindre 1 458 ha, ce qui reflète mieux la réalité.

Ici encore, la situation des friches varie selon les villes liées de l'agglomération. La forte majorité d'entre elles sont situées sur le territoire de Longueuil, qui comprend dans les faits 71 % de l'ensemble des friches de l'agglomération selon le recensement de la CMM.

Tableau 5 : Occupation de la zone agricole par ville liée de l'agglomération

Ville	Superficie zonée agricole	Superficie agricole exploitée	Superficies en friches			Autres superficies en zone agricole ¹³	% du territoire agricole (exploité et friches)
			Herbacées ¹⁴	Arbustives ¹⁵	Total		
Boucherville	3 689 ha 40,3 %	2 747 ha 57,9 %	43,3 ha	181,1 ha	224,4 ha 6,1 %	716,60 ha 6,9 %	80,50 %
Brossard	1 512 ha 16,5 %	247 ha 5,2 %	0 ha	56,6 ha	56,6 ha 3,7 %	1 208,4 ha 37,1 %	20 %
Longueuil	2 694 ha 29,4 %	1 026 ha 21,6 %	0 ha	818,6 ha	818,6 ha 30,4 %	848,9 ha 26,1 %	68 %
Saint-Bruno-de-Montarville	1 258 ha 13,7 %	726 ha 15,3 %	0 ha	50,8 ha	50,8 ha 4,0 %	481,20 ha 14,8 %	62 %
Agglomération de Longueuil	9 153 ha	4 746 ha	43,3 ha	1 107,1 ha	1 150,4 ha 12,6 %	3 256,6 ha 35,6 %	64,40 %
MRC de la CMM	375 591 ha	282 627 ha	1 193,5 ha	4 331,4 ha	5 524,9 ha	87 439,1 ha	77%

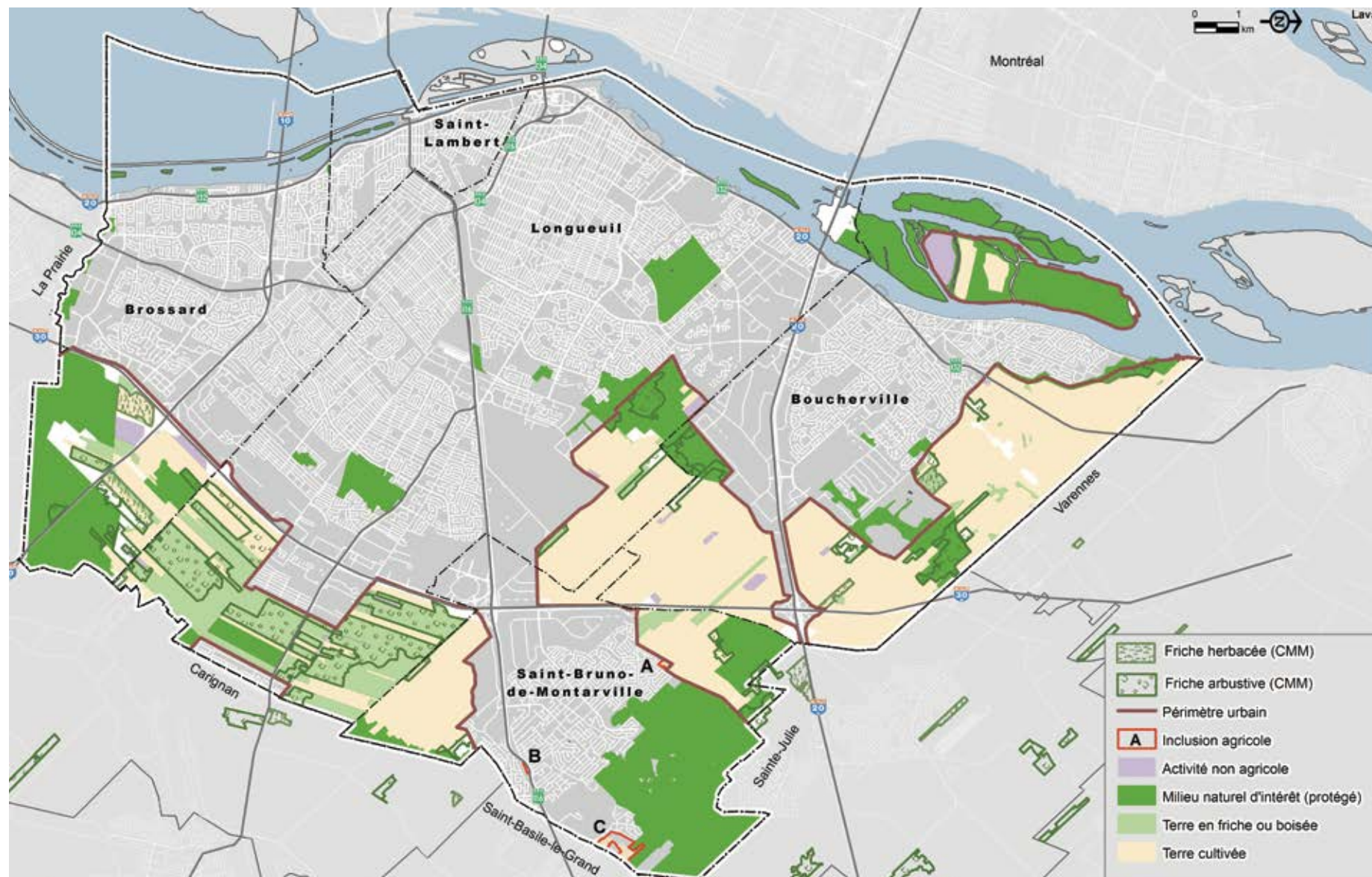
¹² À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.

¹³ Les autres superficies en zone agricole comprennent notamment les boisés et les milieux naturels, les cours d'eau et les usages non agricoles en zone agricole.

¹⁴ + de 50 % d'herbacées (hauteur de moins de 1,5 m)

¹⁵ + de 50 % d'arbustes (hauteur de 1,5 à 4 m)

Carte 7 : Localisation des terres en friches dans l'agglomération



Source : Agglomération de Longueuil



▲ Morcellement des terres

En plus de la présence de milieux naturels et de friches à l'intérieur de la zone agricole, le morcellement des terres et la propriété des lots agricoles comptent aussi parmi les facteurs ayant une influence sur le faible niveau d'occupation du territoire agricole et de culture du sol.



Vue aérienne - Terre agricole, Longueuil

La caractérisation menée au début des années 2000 dans le cadre du projet *Continuum ville-campagne* a permis de mettre en lumière la problématique de morcellement des terres en milieu agricole. L'origine de ce morcellement est principalement liée au caractère périurbain de la zone agricole de l'agglomération à proximité de Montréal et de la pression foncière qui en découle.

Selon les évaluations disponibles, environ 1 300 ha agricoles sont rendus inaccessibles aux activités agricoles en raison du morcellement. Le phénomène est concentré sur un grand secteur qui s'étend entre la Grande Allée et les limites de Saint-Bruno-de-Montarville, à l'est de l'autoroute 30¹⁶. Ramenés à l'échelle de l'ensemble de la zone agricole de l'agglomération, ces 1 300 ha représentent environ 14,2 % de la superficie totale.

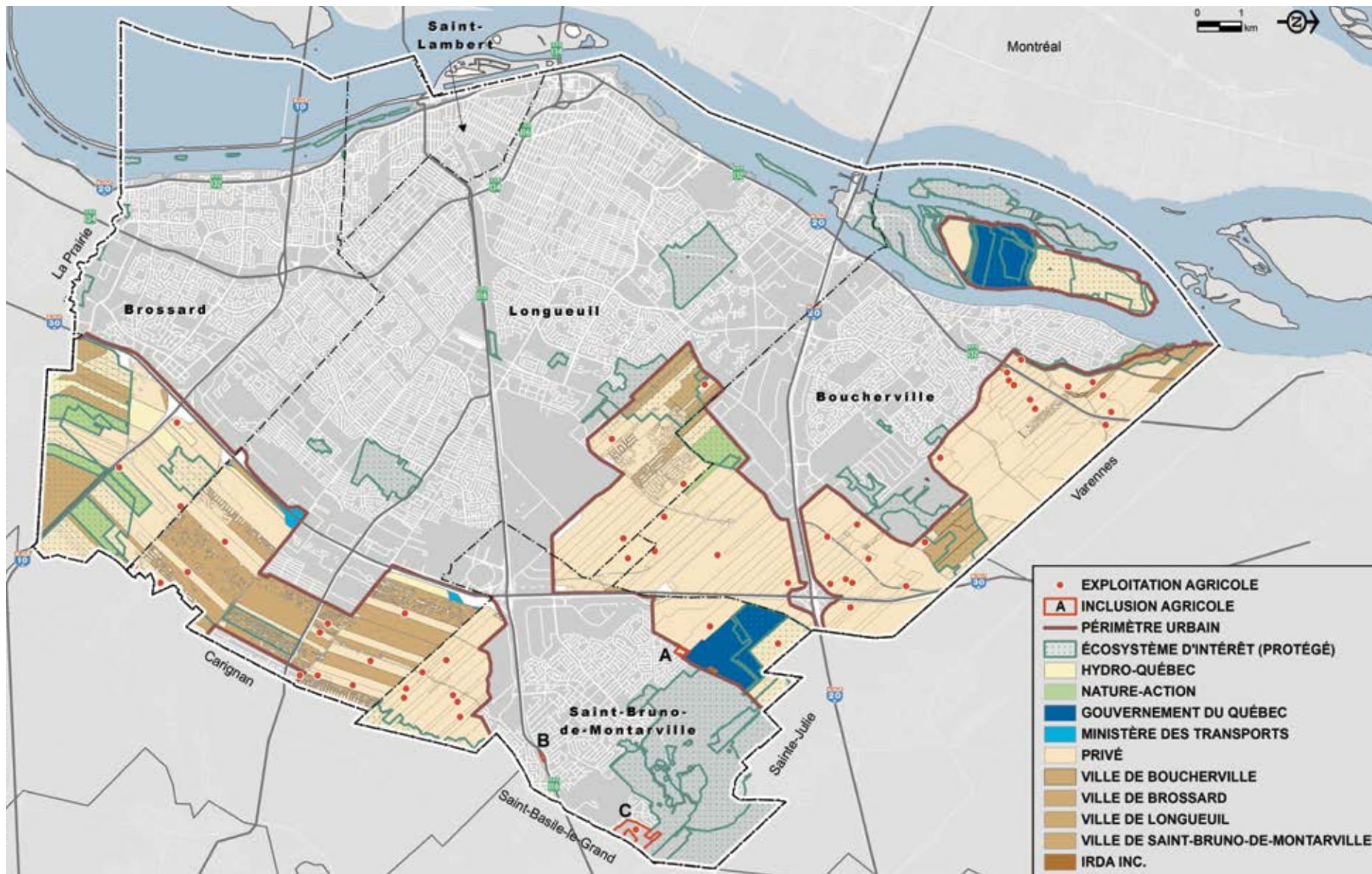
En plus de voir une partie de son territoire agricole morcelé, plusieurs lots agricoles appartiennent à des propriétaires qui n'ont pas l'agriculture comme secteur d'activité. Selon les plus récentes informations disponibles, lorsque l'on recense le secteur d'activité des propriétaires des unités d'évaluation en zone agricole (par adresse), 39 % n'ont pas l'agriculture comme secteur d'activité (47 adresses sur les 119 identifiées). Ces propriétaires ont plutôt comme secteur d'activité l'immobilier ou sont des sociétés de portefeuille¹⁷.

Les adresses de correspondance des lots occupés par les exploitations agricoles de l'agglomération, indiquent par ailleurs que 31 sont à l'extérieur du Québec (Ontario, Angleterre, États-Unis, Italie, Chine, etc.)¹⁸.

La dynamique de morcellement des terres et de possession de celles-ci par des propriétaires hors du Québec, se combine aussi aux autres portions du territoire agricole qui appartiennent à des propriétaires publics : gouvernement du Québec, gouvernement fédéral, Hydro-Québec, ministère des Transports du Québec et villes liées de l'agglomération.

¹⁶ Projet *Continuum ville-campagne*. Agglomération de Longueuil, 2004
¹⁷⁻¹⁸ Compilation interne de l'agglomération de Longueuil

Carte 8 : Identification des propriétaires en zone agricole



Source : Agglomération de Longueuil



2.2.3 Les affectations de la zone agricole¹⁹

En réponse aux constats du début des années 2000 sur le territoire, le projet *Continuum ville-campagne* proposait d'introduire plusieurs types de grandes affectations du territoire agricole en vue de valoriser son développement et de doter le milieu d'un territoire agricole dynamique, diversifié et adapté à son contexte périurbain. On retrouve donc présentement huit grandes affectations agricoles incluses au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération.

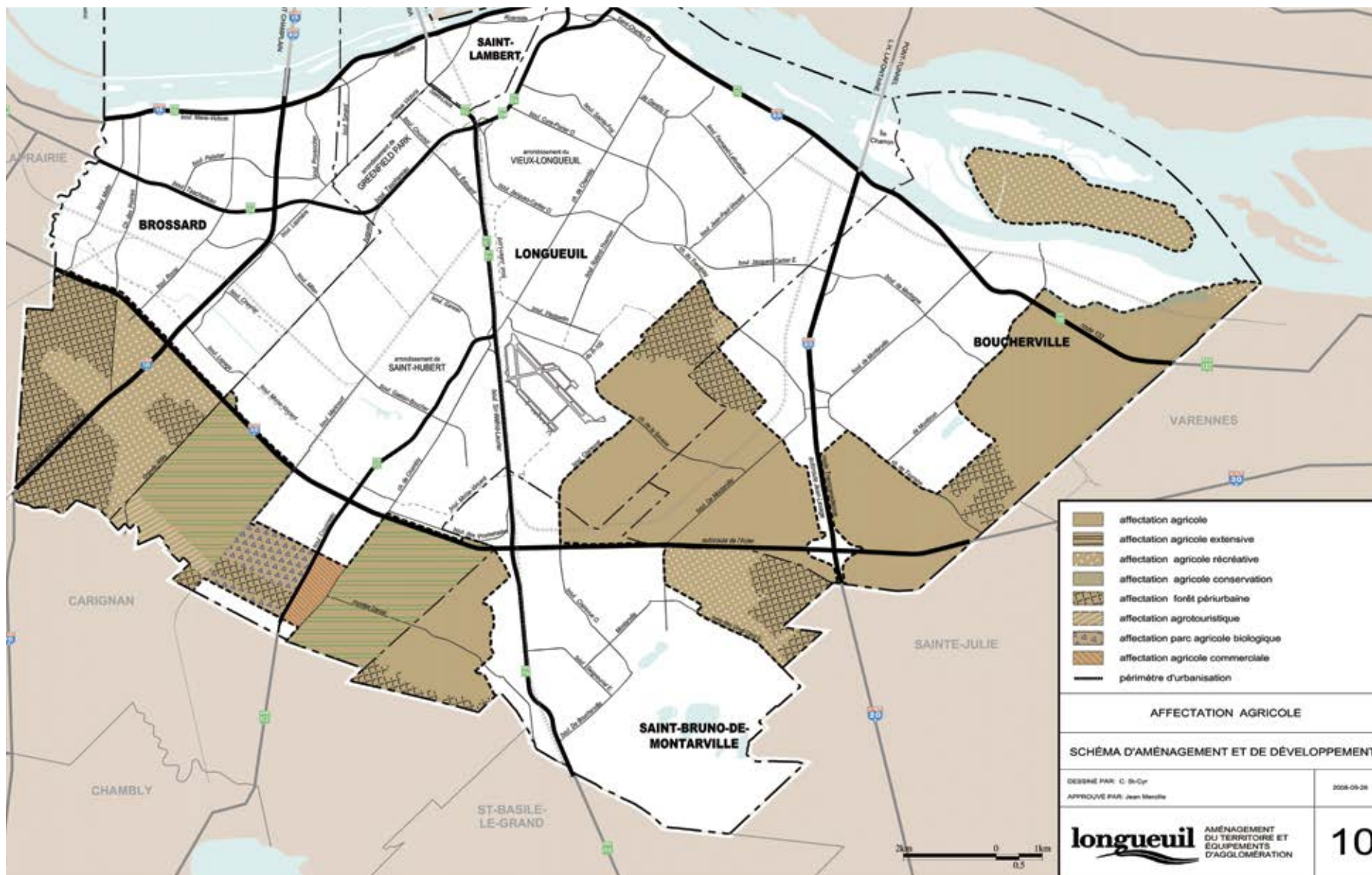
Tableau 6 : Grandes affectations du territoire agricole

Type d'affectation	Description
Affectation agricole	▲ Agriculture au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ▲ Activités d'élevage ▲ Activités de transformation artisanale de produits agricoles
Affectation agricole extensive	▲ Secteur comprenant déjà des activités agricoles extensives offrant des conditions favorables au développement d'entreprises agricoles de grande culture
Affectation agricole récréative	▲ Elle réunit sur la même portion du territoire la fonction récréative et agricole (partie agricole des îles de Boucherville, secteur compris entre le boisé de Brossard et la Grande Allée à Brossard, secteur ceinturant la tourbière à Saint-Bruno-de-Montarville et la partie nord-est de la zone agricole de l'arrondissement du Vieux-Longueuil)
Affectation agrotouristique	▲ Favoriser l'implantation d'entreprises agricoles et d'activités agrotouristiques diverses et complémentaires (nord-est de la Grande Allée aux limites municipales avec Carignan)
Affectation parc agricole biologique	▲ Vise à privilégier l'aménagement d'un parc agricole orienté vers la production biologique en raison des contraintes géographiques et physiques qui limitent le potentiel de développement d'une agriculture traditionnelle
Affectation agricole commerciale	▲ Les activités recherchées par cette affectation sont celles ayant besoin de peu de superficies et qui, dans leur stratégie d'exploitation, privilégient les circuits courts de commercialisation
Affectation forêt périurbaine	▲ Boisés d'intérêt à préserver et à mettre en valeur en autorisant certaines activités agricoles compatibles (par ex. sylviculture et acériculture, préservation, conservation et aménagement d'habitats fauniques)
Affectation agricole conservation	▲ Le corridor de la rivière aux Pins à Boucherville, qui représente un écosystème nécessitant un statut particulier de conservation en raison de son potentiel faunique et floristique unique.

La majorité de ces affectations se retrouvent à l'intérieur d'une des deux zones prioritaires d'aménagement (ZPA) déterminées à la suite du projet *Continuum ville-campagne*. La première est située à l'est de l'autoroute 30, de part et d'autre de la route 112, tandis que la seconde se trouve à l'angle des autoroutes 20 et 30.

¹⁹ À moins de mention contraire, les références utilisées dans cette section proviennent du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil en vigueur (Règlement CA-2006-9). Au moment de l'élaboration du PDZA, ce schéma est en processus de révision.

Carte 9 : Affectations du territoire agricole de l'agglomération de Longueuil



Source : Agglomération de Longueuil



2.2.4 Évolution de la zone agricole²⁰

Le territoire agricole de l'agglomération cohabite avec des zones urbaines développées, densifiées et en croissance qui ont graduellement fait reculer les superficies disponibles pour les activités agricoles. Le travail réalisé par l'Atelier B.R.I.C²¹ en 2005 concernant l'évolution du développement urbain le démontre éloquemment.

L'adoption de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* en décembre 1978 a cependant eu pour effet de contribuer à freiner la disparition du territoire agricole au profit des zones d'urbanisation.

Jetant un regard sur l'évolution des superficies de la zone agricole sur une période de plus de 25 ans (1987 à 2010), les données indiquent que 43 ha ont été exclus de la zone agricole, alors que 15 ha y ont été inclus. Au total, on observe donc un bilan négatif d'un peu plus de 20 ha. La variation de la zone agricole s'est principalement déroulée sur le territoire de Longueuil, avec des inclusions de 14,9 ha et des exclusions totalisant 32,7 ha.

1852 • Villages et activité agricole



1945 • Villes et réseau ferroviaire



1970 • Banlieues et réseau autoroutier



Aujourd'hui • Extensions suburbaines



²⁰ À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent de la compilation des rapports annuels de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

²¹ Étude B.R.I.C : Étude de caractérisation du patrimoine de la Ville de Longueuil réalisée par l'Atelier B.R.I.C. (bilan et mise à jour des connaissances relatives au patrimoine bâti, paysager et archéologique de l'agglomération de Longueuil)



La superficie agricole est relativement stable depuis les années 2000. Malgré un bilan qui démontre un contrôle des pressions de l'urbanisation sur les terres agricoles, il n'en demeure pas moins que différents usages à d'autres fins que l'agriculture ont été autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'intérieur du territoire agricole.

À noter que depuis 2007, le système géomatique GIPTAAQ de la Commission est utilisé pour extraire certaines données (superficie de la zone agricole, superficie du territoire municipalisé des MRC et superficie totale des MRC), ce qui explique l'écart avec les années antérieures sans pour autant qu'il y ait eu d'inclusion ou d'exclusion. Avant cette date, ce sont données de l'Institut de la statistique du Québec qui étaient utilisées.

En plus de ces usages, la CPTAQ a aussi autorisé en 2007 la délimitation d'îlots déstructurés à l'intérieur de la zone agricole pour de nouvelles utilisations à des fins résidentielles (demande à portée collective - article 59). Ils sont présentement au nombre de six et leur superficie totalise 14,6 ha avec la possibilité d'y ajouter quelque 15 résidences (voir la carte 10 et le tableau 8 sur la page suivante).

Graphique 3 : Superficie de la zone agricole de l'agglomération

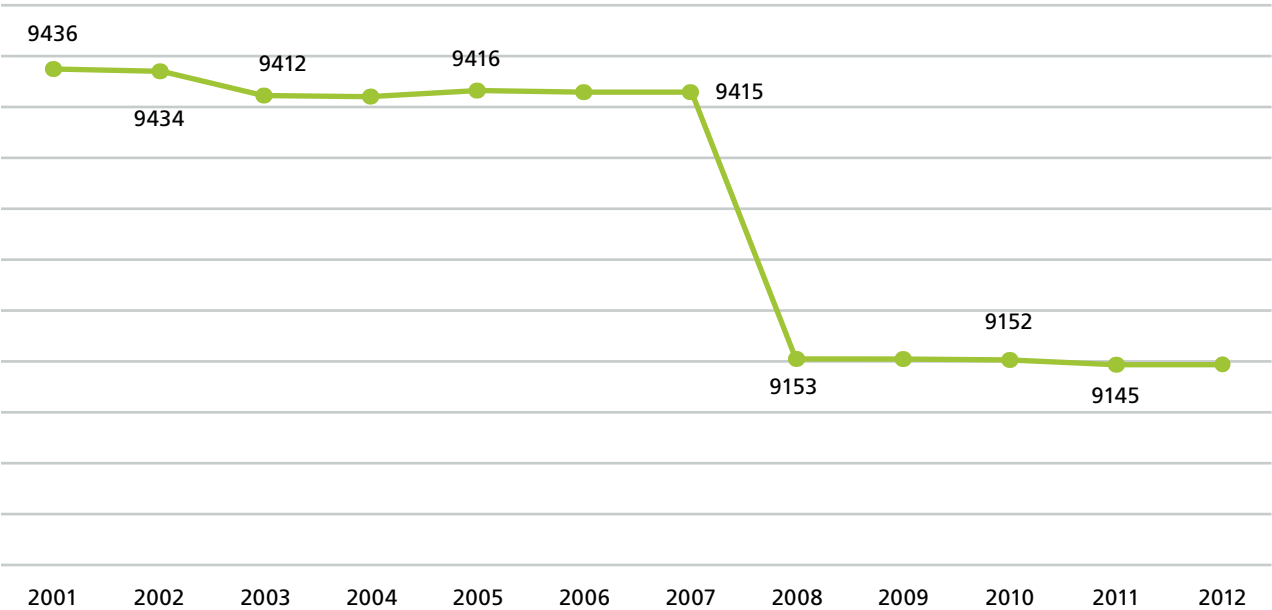


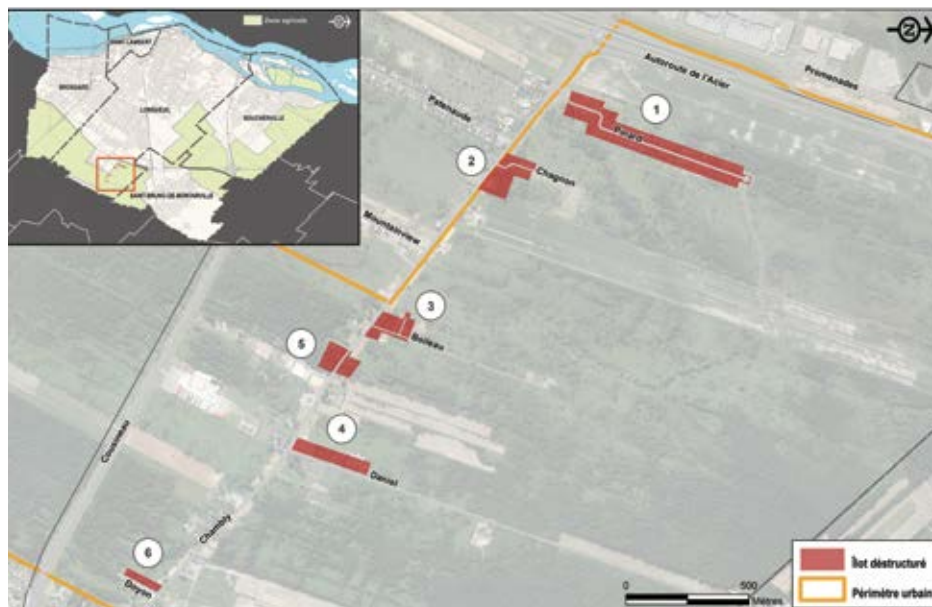
Tableau 4 : Situation du territoire agricole de l'agglomération

Année	Nouvel usage autre en zone agricole	Usage accessoire ou agrandissement d'un usage existant	Morcellement de ferme	Superficie totale autorisée
2005-2006	3	1	1	9 ha
2006-2007	3	0	1	8,9 ha
2007-2008	0	1	1	2,1 ha
2008-2009	5	0	6	155,31 ha*
2009-2010	3	2	2	13,2 ha
2010-2011	3	2	2	14,9 ha
2011-2012	1	0	0	7 ha
Total	18	6	13	

* L'ampleur de la superficie affectée concerne la reconnaissance du boisé de Boucherville comme boisé protégé (décision 359154).

22 Source : compilation des données des rapports annuels de la CPTAQ
23 Source : décision de la CPTAQ, – Article 59 de la LPTAA

Carte 10 : Localisation des îlots déstructurés reconnus sur le territoire (article 59)



Source : Agglomération de Longueuil

Tableau 8 : Îlots déstructurés de l'agglomération

No.	Superficie totale (ha)	Superficie vacante (m ²)	Nombre potentiel d'habitations	Lots vacants	Lots construits depuis l'art.59 (en date de 1997)
1	7,5 ha	15 094	12	4	9
2	1,9 ha	2 143	1	12	0
3	1,5 ha	1 961	1	0	4
4	1,8 ha	0	0	2	0
5	1,4 ha	2 534	1	0	0
6	0,5 ha	0	0	2	0
Total	14,6 ha	21 732	15	20	13

Source : Décision no 349256, CPTAQ, 2007

2.3 REGARD SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES

2.3.1 Présentation des exploitations agricoles

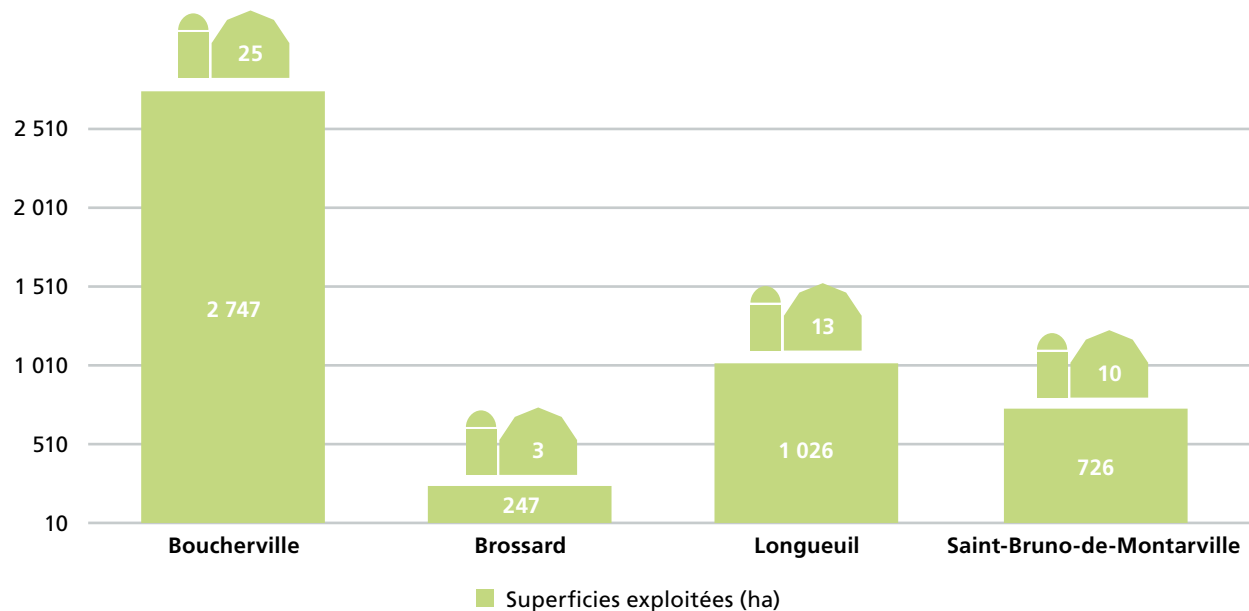
▲ Nombre, répartition et superficie²⁴

En 2010, on dénombrait sur le territoire de l'agglomération un total de 51 exploitations agricoles. De ce nombre, Boucherville en comptait près de la moitié (25) alors que Longueuil venait au deuxième rang avec 13 exploitations agricoles.

Entre les années 2001 et 2011, on remarque une baisse du nombre d'exploitations agricoles, qui passe de 58 à 51. Cependant, cette baisse ne s'accompagne pas de l'abandon ou de la diminution des superficies cultivées, qui sont demeurées plutôt stables, soit 4 117 ha en 2004 et 4 238 ha en 2010.

Malgré le fait que l'agglomération ne compte que très peu de fermes sur son territoire, soit 51, on remarque que le nombre d'exploitations agricoles par superficie agricole du territoire (0,006) est comparable à plusieurs autres MRC telles que la MRC de Roussillon (0,0007) et celle de La Vallée-du-Richelieu (0,007).

Graphique 4 : Exploitations agricoles et superficies exploitées par ville



²⁴ À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.

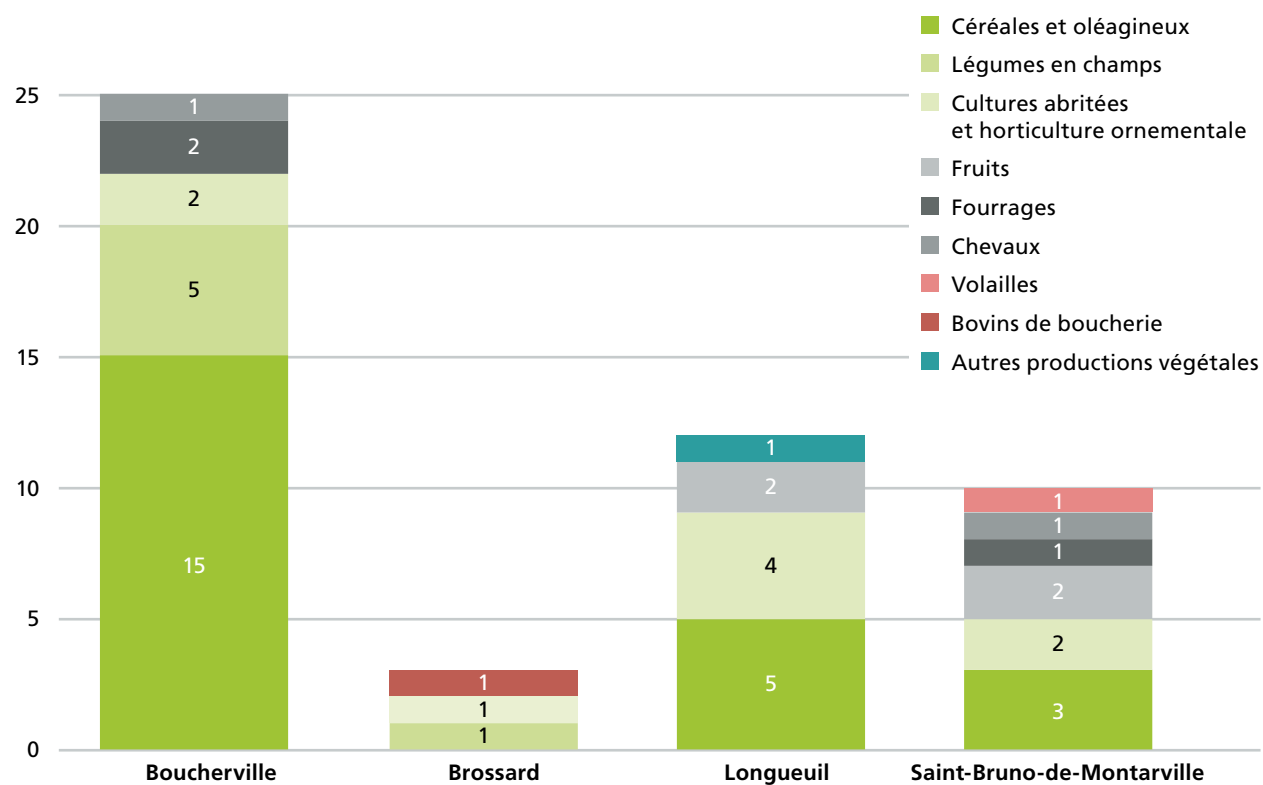


Carte 11 : Répartition des principales productions agricoles de l'agglomération de Longueuil



De la lecture du graphique ci-dessous, il ressort que la majorité des exploitations ayant comme activité principale les céréales et les oléagineux²⁵, les légumes et les fourrages sont situées sur le territoire de Boucherville. Longueuil accueille la majorité des cultures abritées²⁶ et de l'horticulture ornementale. Pour ce qui est des autres types de production, ils sont répartis dans les différentes villes.

Graphique 5 : Types de production sur le territoire de Longueuil par ville (en nombre de fermes)²⁷



25 Plantes cultivées dont l'on extrait de l'huile végétale des fruits ou des graines. L'huile végétale récupérée de ces plantes peut être destinée à l'alimentation humaine ou à d'autres fins.

26 Cultures abritées : superficies des serres et des champignonnières

27 Source : Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.



Zone agricole, Boucherville

▲ Nombre d'exploitations par production principale et évolution²⁸

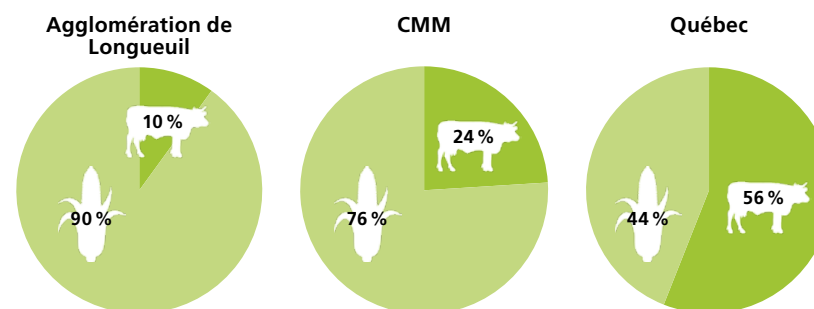
Les exploitations agricoles de l'agglomération sont fortement concentrées dans le secteur des productions végétales. Le nombre d'entreprises ayant déclaré la production végétale comme activité principale s'élève en effet à 90 %.

Comme l'indiquent les données, la moitié des fermes ayant la production végétale comme production principale se spécialisent dans la culture des céréales et des oléagineux. La seconde culture la plus populaire est celle de la culture abritée (culture en serre), alors que l'horticulture ornementale représente 20 % des fermes. Sur les cinq fermes œuvrant en production animale, on remarque deux entreprises d'élevages de chevaux.

Tableau 8 : Îlots déstructurés de l'agglomération

Type de production	Nombre de fermes	% du nombre de fermes de l'agglomération	% du nombre de fermes à l'échelle des MRC de la couronne Sud
Fermes laitières	0	0 %	0 %
Élevage de bovins de boucherie	1	1,96 %	1,27 %
Élevage de porcs	1	0 %	0 %
Élevage de volailles	1	1,96 %	1,56 %
Élevage ovins	0	0 %	0 %
Chevaux	2	3,92 %	5,23 %
Autres	0	0 %	0 %
Total des productions animales	5	9,8 %	0,77 %
Céréales et oléagineux	23	45,1 %	2,7 %
Légumes en champs	6	11,76 %	5,17 %
Fruits	4	7,84 %	2,22 %
Culture abritée et horticulture ornementale	9	17,65 %	9,78 %
Acériculture	0	0 %	0 %
Fourrages	3	5,89 %	4,48 %
Autres	1	1,96 %	12,5 %
Total des productions végétales	46	90,2 %	3,38 %
Total général	51	100 %	2,55 %

Graphique 6 : Entreprises agricoles par production animale et végétale principale



28 À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.

29 Après vérification, le territoire de l'agglomération ne compte présentement aucun élevage porcin. Selon le MAPAQ, cette donnée proviendrait d'une exploitation agricole enregistrée sur le territoire de l'agglomération de Longueuil qui aurait un élevage porcin localisé dans une autre MRC.



L'évolution du nombre de fermes indique par ailleurs qu'alors que leur nombre total dans l'agglomération a diminué d'environ 2 % entre 2004 et 2010, cette diminution a été de l'ordre de 7,4 % à l'échelle des MRC de la couronne Sud au cours de cette même période.

Tableau 10 : Nombre de fermes par type de production entre 2004 et 2010

Type de production	Agglomération de Longueuil			Les MRC de la couronne Sud		
	2004	2010	Évolution	2004	2010	Évolution
Élevage de bovins laitiers	1	0	- 100 %	417	324	-28,7 %
Élevage de bovins de boucherie	1	1	0 %	111	79	-28,8 %
Élevage de porcs	0	1	+ 100 %	87	78	-10,34 %
Élevage de volailles	1	1	0 %	63	64	+1,58 %
Ovins	0	0	0 %	21	19	-9,5 %
Élevage de chevaux	1	2	+ 100 %	38	39	+2,6 %
Autres types d'élevage	1	0	- 100 %	38	39	+2,6 %
Céréales et oléagineux	21	23	+ 9,5 %	879	852	-3,1 %
Culture de légumes	6	6	0 %	136	116	-14,7 %
Culture de fruits	2	4	+ 100 %	172	180	+4,7 %
Culture abritée et horticulture ornementale	14	9	- 35,7 %	100	92	-8 %
Fourrages	4	3	- 33,3 %	61	67	+ 9,8 %
Acériculture	0	0	0 %	23	45	+ 95,7 %
Autres cultures agricoles	0	1	+ 100 %	8	8	0 %
Total général	52	51	- 1,9 %	2 161	2 002	- 7,4 %

Les plus grandes augmentations observées sont au niveau de la culture de fruits, où le nombre d'exploitations a doublé et dans la culture de céréales et oléagineux, alors qu'il y a eu deux nouvelles exploitations. Par contre, pour ce qui est de la culture abritée et de l'horticulture ornementale d'une part et des fourrages d'autre part, on note des diminutions de 35 % et 33 % respectivement.

En plus du nombre de fermes, il est possible d'établir la tendance d'évolution quant aux superficies cultivées au sein de l'agglomération.

Entre 2004 et 2010, alors que dans l'agglomération de Longueuil les superficies consacrées à la culture des fruits augmentaient de pratiquement 20 %, on assistait à une baisse de 6 % dans les MRC de la couronne Sud. Inversement, tandis que la culture abritée augmentait de 40 % en superficie dans les MRC de la couronne Sud, elle diminuait de 43,8 % dans l'agglomération de Longueuil. En ce qui concerne les autres types de productions, les évolutions sont relativement similaires entre l'agglomération et la couronne Sud.



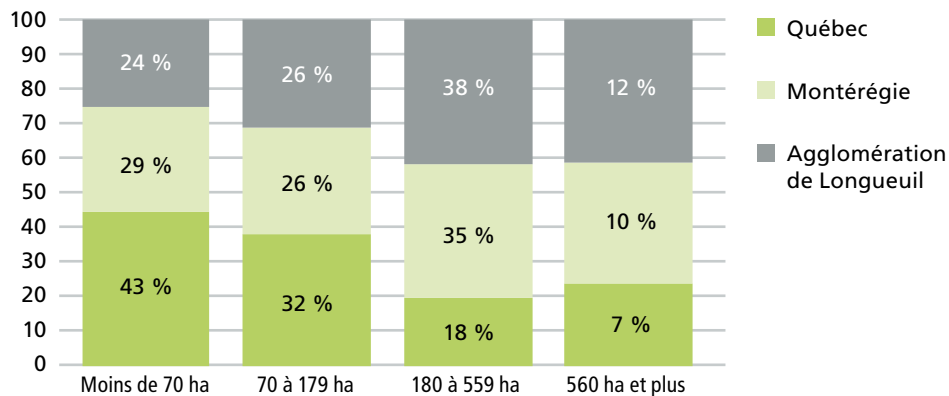
Tableau 11 : Superficie en culture entre 2004 et 2010

Type de production	Agglomération de Longueuil			Les MRC de la couronne Sud		
	2004	2010	Évolution	2004	2010	Évolution
Céréales et oléagineux	3 279	3 620	+ 10,4 %	129 689	141 276	+ 8,9 %
Culture de légumes	432	340	-21,3 %	10 690	8 424	-21,2 %
Culture de fruits	56	66	+1,8 %	2 525	2 367	-6,3 %
Culture abritée	7	4	-42,9 %	20	28	+40 %
Horticulture ornementale	16	9	-43,8 %	1 690	1 544	-8,6 %
Fourrages	291	155	-46,7 %	22 335	19 209	-14 %
Acériculture	0	3	+ 300 %	2 587	3 553	+37,3 %
Pâturages	35	27	-22,9 %	2 977	2 109	-29,1 %

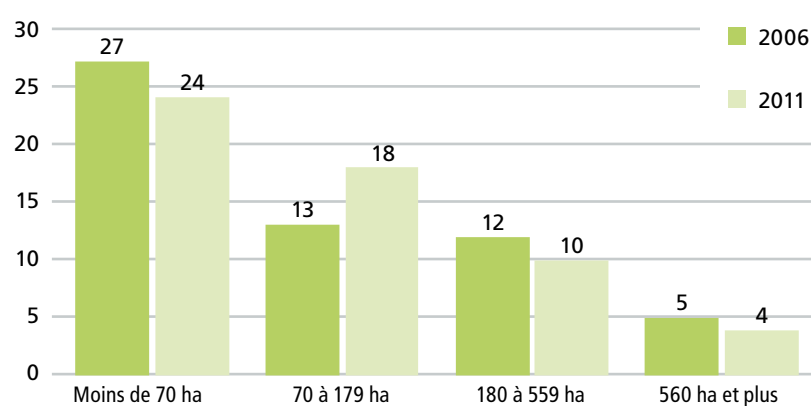
▲ Taille des fermes et évolution³⁰

Sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, plus de la moitié des exploitations agricoles ont une superficie de moins de 100 ha. En fait, près de 45 % des exploitations ont moins de 70 ha. Comparée à la région de la Montérégie et du Québec, l'agglomération compte majoritairement plus de fermes de petite taille et moins de fermes de grande taille. La tendance observée entre 2006 et 2011 est que seule la strate des fermes de 70 à 179 ha est en progression sur le territoire longueuillois.

Graphique 7 : Exploitations agricoles de l'agglomération par taille



Graphique 8 : Taille des exploitations agricoles dans l'agglomération



30 À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du recensement 2011 sur l'agriculture de Statistique Canada.

2.3.2 Les revenus agricoles³¹

▲ Revenus agricoles totaux

Pour l'agglomération de Longueuil, les revenus agricoles totaux ont atteint 11 444 097 \$ en 2010. Il s'agit d'une progression de 22 % par rapport à l'année 2004 (9 383 881 \$). À l'échelle des fermes, le revenu moyen a progressé de 43 935 \$ au cours de cette même période, passant de 180 459 \$ à 224 394 \$. Quant au revenu par hectare cultivé, il a progressé de 18,5 % entre 2004 et 2010, passant de 2 279 \$ à 2 700 \$.

Près de la moitié des fermes de l'agglomération génèrent donc des revenus de 50 000 \$ et moins, un pourcentage supérieur à la moyenne de la CMM et à ce que l'on observe ailleurs au Québec. Bien que cela laisse à penser qu'il y a moins de fermes générant de forts revenus agricoles, on remarque que c'est la strate des 251 001 \$ à 500 000 \$ qui écope, puisque le pourcentage des fermes générant 500 001 \$ et plus demeure similaire à ceux de la CMM et du reste du Québec.

Entre 2004 et 2010, avec une croissance des revenus légèrement inférieure à celle observée à l'échelle de la CMM (+24 %) ou encore ailleurs au Québec (+27 %), on remarque finalement que le revenu moyen par hectare cultivé demeure aussi inférieur.

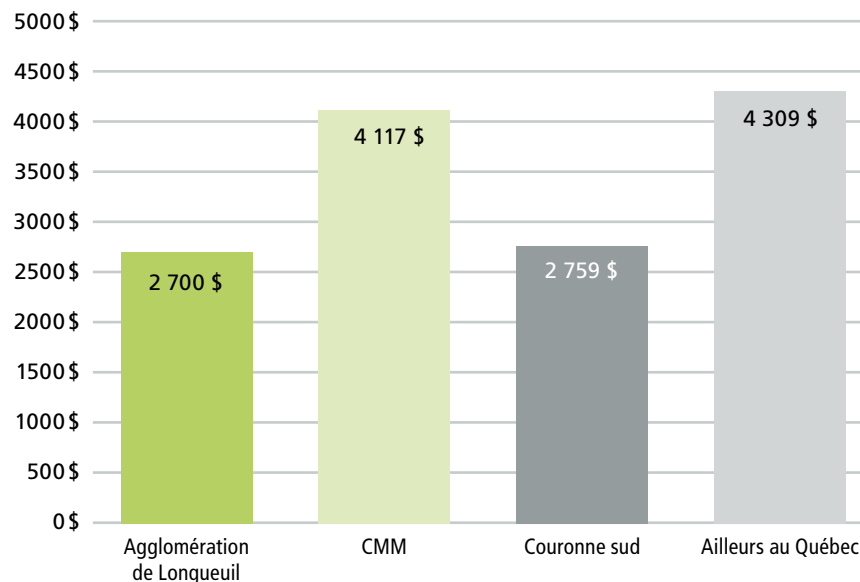


Ferme sur Chemin de la Savane, Saint-Hubert

Tableau 12 : Exploitations agricoles par strate de revenus

Strate de revenus	Agglomération de Longueuil	MRC de la CMM	Ailleurs au Québec
Sans revenu	2 %	3 %	3 %
50 000 \$ et moins	45 %	38 %	33 %
50 001 \$ à 100 000 \$	14 %	13 %	13 %
101 000 \$ à 250 000 \$	18 %	19 %	19 %
251 001 \$ à 500 000 \$	8 %	15 %	16 %
500 001 \$ et plus	14 %	13 %	15 %

Graphique 9 : Comparaison des revenus par hectare cultivé



31 À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.



▲ Des liens marquants entre les activités et les revenus agricoles³²

En 2010, plus de 98 % des revenus agricoles totaux de l'agglomération de Longueuil provenaient de la production végétale. Il s'agit d'un pourcentage qui surpasse largement celui de la CMM (75 %) et, surtout, la situation de l'ensemble du Québec (27,4 %). Les tableaux ci-dessous présentent d'ailleurs l'évolution des revenus agricoles par type de production (végétale et animale).

Étant donné la forte prédominance des productions végétales sur le territoire de l'agglomération, il existe un lien direct entre la taille des fermes et les revenus agricoles générés.

Le fort pourcentage de fermes ayant des revenus n'excédant pas les 100 000 \$ peut être mis en corrélation avec le fait que 43 % des exploitations agricoles cultivent moins de 70 ha, tandis que 32 % exploitent de 70 à 179 ha.

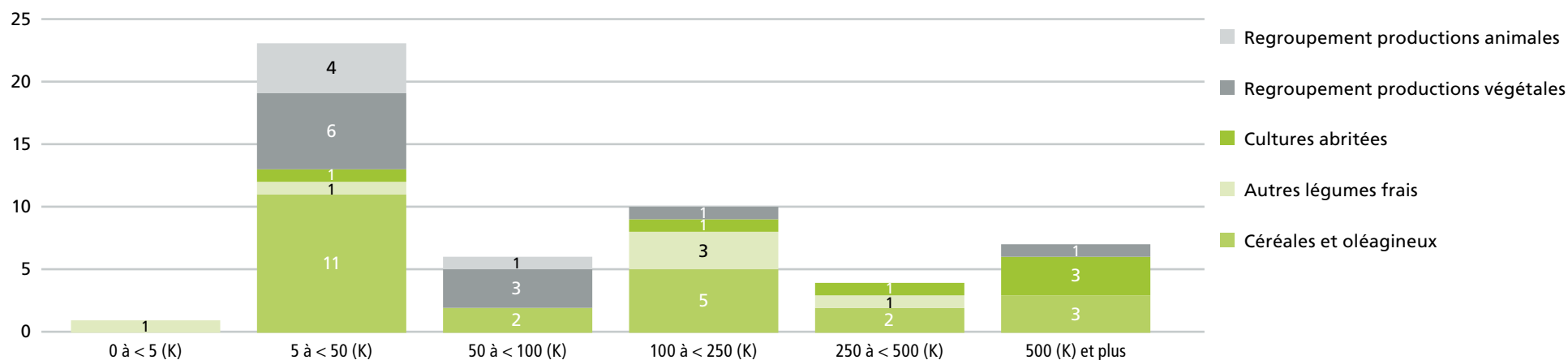
Tableau 13 : Revenus des fermes de l'agglomération provenant de la production animale

	2004	2010
Revenus des fermes provenant de la production animale	316 003 \$	155 153 \$
Revenus des fermes provenant de la production végétale	9 067 878 \$	11 288 994 \$

Tableau 14 : Revenus des fermes de l'agglomération³³

Strate de revenus	Nombre de fermes (%)
Sans revenu	2 %
50 000 \$ et moins	45 %
50 001 \$ à 100 000 \$	14 %
100 001 \$ à 250 000 \$	18 %
250 001 \$ à 500 000 \$	8 %
500 001 \$ et plus	14 %

Graphique 10 : Exploitations de l'agglomération par strate de revenus selon leur activité principale



32 À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.

33 Source : Compilation interne à partir de différentes sources

34 Source : Données complémentaires pour l'agglomération de Longueuil préparées par le MAPAQ.



Afin de mieux circonscrire la dynamique des revenus agricoles sur le territoire de l'agglomération, il est possible de jeter un regard croisé sur trois données clés : le nombre d'exploitations par type de production, leur pourcentage des superficies exploitées ainsi que le pourcentage des revenus générés.

Il est donc possible de considérer certains types de production à valeur ajoutée du point de vue des revenus générés à l'échelle du territoire. Les données du tableau 18 indiquent en effet :

- ▲ que les cultures abritées, l'horticulture ornementale, les légumes et les fruits, bien que n'occupant que 9 % des superficies agricoles de l'agglomération, ont généré les deux tiers des revenus;
- ▲ que la production de céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, malgré l'exploitation de 77 % des superficies agricoles, n'a quant à elle générées que 32 % des revenus agricoles totaux.

Cette tendance s'observe également en effectuant la répartition du nombre total d'hectares cultivés à l'échelle de l'agglomération en fonction des strates de revenus de la ferme qui cultive les sols.

Tableau 16 : Superficies cultivées par strate de revenus de la ferme³⁸

Activité principale	0 à < 5 k\$	5 à < 50 k\$	50 à < 100 k\$	100 à < 250 k\$	250 à < 500 k\$	500 k\$ et plus	Total (ha)
Céréales et oléagineux		407	135	794	584	1 787	3 708
Autres légumes frais	11	2		91	139		244
Cultures abritées		3		5	1	23	33
Regroupement des productions végétales		186	74			2	280
Regroupement des productions animales		60	52				112
Total	11	658	261	909	725	1 812	4 375

35 Source : Compilation de données internes

36 Comprennent l'apiculture, l'aquaculture et toute autres productions animales.

37 Comprennent les engrais verts, le bois de chauffage et toutes autres productions végétales.

38 Source : Données complémentaires pour l'agglomération de Longueuil préparées par le MAPAQ

Tableau 15 : Relation entre le nombre d'entreprises, les superficies exploitées et les revenus générés pour l'agglomération de Longueuil en 2010³⁵

Type de production	Nbre d'exploitations (%)	% des superficies exploitées	% des revenus générés
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	45 %	77 %	32 %
Cultures abritées	12 %		26 %
Horticulture ornementale	6 %	9 %	20 %
Légumes	12 %		16 %
Fruits	8 %		4 %
Fourrages	3 %		- de 1 %
Autres productions animales³⁶	10 %	3 %	1 %
Autres productions végétales³⁷	1 %		1 %

2.3.3 Les dépenses agricoles³⁹

Les principales dépenses observées au sein des entreprises agricoles de l'agglomération sont également en lien avec la forte prédominance des productions végétales sur le territoire. On remarque en effet que sur des dépenses totales de 7 366 853 \$ pour l'ensemble des entreprises, 1 690 602 \$ (23 %) sont affectés aux salaires. Ces salaires sont versés à 50 % à des membres de la famille qui exploite l'entreprise, tandis que l'autre 50 % est versé à des employés. Cette situation se démarque de la tendance que l'on peut observer à l'échelle de la Montérégie. Sur le total des dépenses pour l'ensemble des entreprises, 11 % sont affectées aux salaires et, de cette part, 38 % sont versées aux membres de la famille.

▲ Le capital agricole

Les plus récentes données du recensement de Statistique Canada sur l'agriculture permettent d'obtenir un éclairage plus particulier au niveau du capital agricole des fermes de l'agglomération.

Tableau 17 : Fermes classées selon la valeur du capital agricole, 2011

Strate	Agglomération de Longueuil	Montérégie
Moins de 100 000 \$	2 %	1 %
101 000 \$ à 199 999 \$	11 %	4 %
200 000 \$ à 349 999 \$	13 %	9 %
350 000 \$ à 499 999 \$	11 %	11 %
500 000 \$ à 999 999 \$	25 %	25 %
1 000 000 \$ à 1 499 999 \$	7 %	15 %
1 500 000 \$ à 1 999 999 \$	3 %	9 %
2 000 000 \$ à 3 499 999 \$	16 %	14 %
3 500 000 \$ et plus	7 %	12 %

En 2010, le total du capital agricole des exploitations du territoire (terres et bâtiments) fait état d'une valeur marchande de 70 171 564 \$. Ce chiffre représente moins de 1 % de la valeur totale du capital agricole des fermes de la Montérégie.

En comparant la situation des fermes de l'agglomération à celle des fermes de la Montérégie, on remarque un nombre plus élevé d'exploitations ayant un capital agricole inférieur à 350 000 \$, un nombre similaire d'entreprises ayant un capital agricole de 350 000 \$ à 999 999 \$ de même qu'un nombre inférieur de fermes ayant un capital agricole supérieur à 1 000 000 \$.

Une autre information intéressante porte sur la proportion du capital agricole possédé et loué par les entreprises agricoles. En lien avec le pourcentage élevé du taux de location observé précédemment sur le territoire de l'agglomération, on remarque que le pourcentage du capital agricole possédé par les fermes n'est que de 61 %, tandis que ce pourcentage grimpe à 83 % au niveau de la Montérégie.

Finalement, en prenant la déclaration des dépenses des exploitations agricoles pour l'année 2010, il ressort que celles de l'agglomération ont été de 7 366 853 \$. Fait à noter, le principal poste de dépense a été les salaires versés avec 1 690 602 \$, ce qui représente 23 % des dépenses totales. Ces salaires ont été versés en proportion pratiquement égale entre les membres de la famille et les autres salariés. Une autre dépense importante a été le montant versé en location de terres et de bâtiments, un total de 629 367 \$. Il s'agit dans ce cas de 8,5 % des dépenses totales.

Il est intéressant de comparer ces dépenses à celles des fermes de la Montérégie. En fait, on remarque que ces dernières n'ont dépensé que 11 % de leurs dépenses totales en salaires (38 % aux membres de leur famille) et 2,35 % en location de terres et bâtiments.

39. À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du recensement 2011 de l'agriculture de Statistique Canada.



2.3.4 Âge des exploitants, relève et main-d'œuvre

▲ Âge et sexe

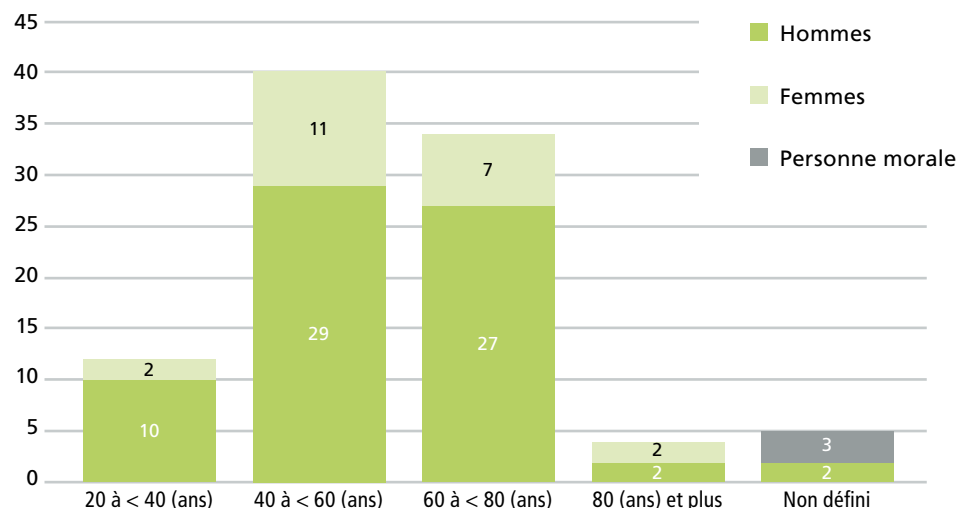
Dans l'agglomération de Longueuil, les membres des exploitations agricoles sont au nombre de 95, soit 70 hommes, 22 femmes et 3 entreprises opérant en personne morale.

En 2011, l'âge moyen des exploitants agricoles de l'agglomération était de 55,6 ans comparativement à 51,4 ans pour le Québec. Selon les données du dernier recensement de l'agriculture de Statistique Canada, l'âge moyen des agriculteurs en 2001 était de 47 ans pour l'ensemble du Québec. L'âge moyen des agriculteurs est donc à la hausse et ce phénomène est particulièrement marqué sur le territoire de l'agglomération.

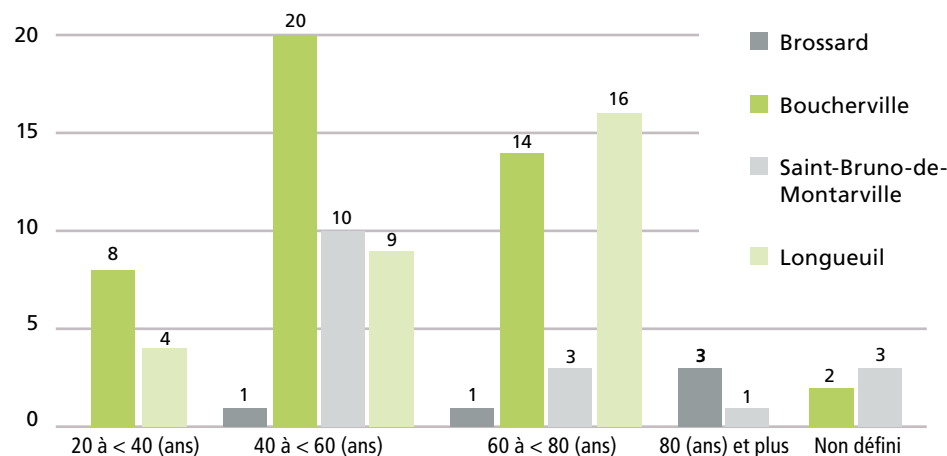
La répartition des membres des exploitations agricoles de l'agglomération par strate d'âges indique que 40 % d'entre eux ont 60 ans et plus. À l'autre extrémité, un peu plus de 12 % des membres sont dans la strate des 20 à 39 ans.

Par ailleurs, en regardant la situation des villes de l'agglomération, on remarque que seules celles de Boucherville et de Longueuil ont des membres faisant partie de la strate des moins de 40 ans. Sur les 4 membres ayant 80 ans et plus, 3 sont sur le territoire de Brossard.

Graphique 11 : Membres de l'agglomération selon la strate d'âges et le sexe⁴⁰



Graphique 12 : Membres producteurs de l'agglomération par tranches d'âge⁴¹



40-41 Source : Données complémentaires pour l'agglomération de Longueuil préparées par le MAPAQ.



▲ Relève

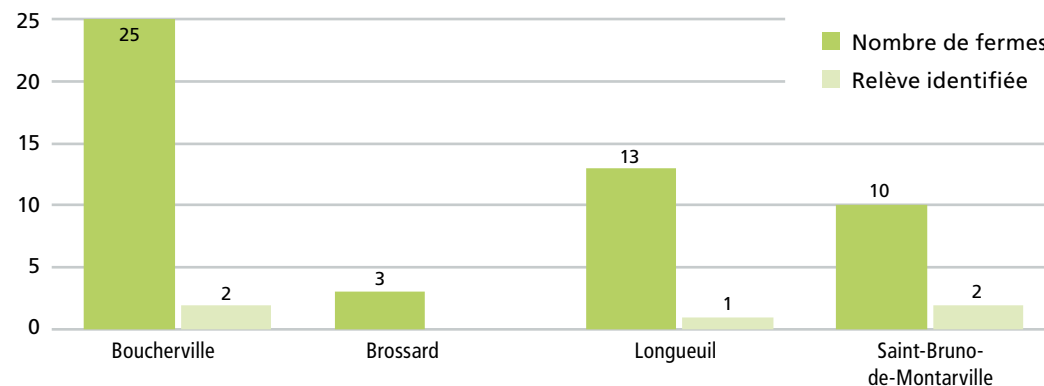
Sur les 5 fermes de l'agglomération, 9 ont au moins un membre de moins de 40 ans, ce qui représente 17,6 % des exploitations agricoles.

Pour l'agglomération de Longueuil comme pour l'ensemble du Québec, la relève⁴² agricole demeure un enjeu et un défi. Sur les 51 exploitations agricoles du territoire, il y en a six où l'on retrouve une relève établie (moins de 40 ans) comme membre principal. Trois autres fermes ont toujours un exploitant principal âgé de plus de 40 ans, mais avec un membre secondaire d'établi de moins de 40 ans. On remarque que c'est dans le secteur des céréales et oléagineux que l'on retrouve la majorité de la relève établie.

En ce qui concerne l'avenir, le graphique 13 permet de constater la situation des fermes par ville liée de l'agglomération en regard du nombre d'entreprises ayant identifié une relève. Bien entendu, on remarque que le nombre de relèves identifiées est inférieur au nombre total d'entreprises, une situation tout à fait normale dans tout secteur économique.

Parmi les 6 exploitations de l'agglomération ayant mentionné leur intention de vendre d'ici 5 ans, 5 ont identifié une relève.

Graphique 13 : Relève identifiée chez les exploitants agricoles de l'agglomération, par ville liée⁴³



⁴² Relève : Toute personne âgée de 14 ans et plus ne possédant pas de part dans l'entreprise. En 2004, il s'agissait de la relève familiale, alors qu'en 2010 cette personne peut ou non être apparentée. (Portrait statistique du MAPAQ)

⁴³ Source : Données complémentaires pour l'agglomération de Longueuil préparées par le MAPAQ



▲ Main-d'œuvre et travail

En 2010, 41 exploitations agricoles du territoire employaient une main-d'œuvre familiale. Cet apport familial à l'entreprise était complété par de la main-d'œuvre québécoise externe pour 27 d'entre elles (53 % des fermes). Une seule entreprise, dans le secteur des cultures abritées, faisait appel à des travailleurs saisonniers étrangers.

Tableau 18 : Main-d'œuvre par activité principale de production⁴⁴

Activité principale	Nombre d'exploitations employant ce type de main-d'œuvre			
	Main-d'œuvre familiale	Main-d'œuvre non familiale		Total
		du Québec	hors Québec	
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	15	11	-	23
Autres légumes frais	6	4	-	6
Cultures abritées	5	6	1	6
Fourrages	3	-	-	3
Horticulture ornementale	3	2	-	3
Autres fruits	2	-	-	2
Chevaux	2	2	-	2
Pommes	1	2	-	2
Bovins de boucherie	1	-	-	1
Champignons	1	-	-	1
Porcs	1	-	-	1
Poulets et dindons	1	-	-	1
Total	41	27	1	51

En ce qui concerne le nombre d'heures travaillées par les exploitants agricoles sur leur ferme, près de 50 % y consacrent plus de 40 heures alors que 29 % y consacrent moins de 20 heures.

⁴⁴ Source : Données complémentaires pour l'agglomération de Longueuil préparées par le MAPAQ

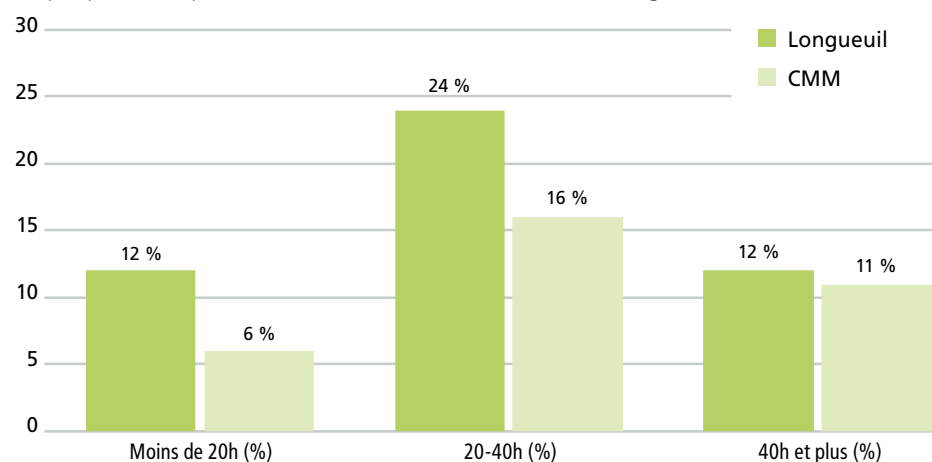


Tableau 19 : Exploitants agricoles ayant déclaré du travail consacré à la ferme⁴⁵

Moyenne d'heures de travail agricole par semaine (2011)	Nombre d'exploitants ⁴⁶	%
Moins de 20 heures	25	29 %
20 à 29 heures	10	12 %
30 à 40 heures	10	12 %
Plus de 40 heures	40	47 %
Nombre total d'exploitants agricoles	85	100 %

Un nombre important d'exploitants mentionnent également faire des heures rémunérées à l'extérieur de leur ferme, comme en témoigne le tableau ci-après.

Graphique 14 : Exploitants déclarant du travail rémunéré non agricole⁴⁷



⁴⁵ Source : Statistique Canada, Recensement de 2011 sur l'agriculture

⁴⁶ Personnes responsables de prendre les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de la ferme de recensement. Une ferme peut donc avoir plus d'un exploitant.

⁴⁷ Source : Statistique Canada, Recensement de 2011 sur l'agriculture

2.3.5 Autres activités complémentaires à la ferme⁴⁸

▲ Mise en marché (circuits courts et agrotourisme)

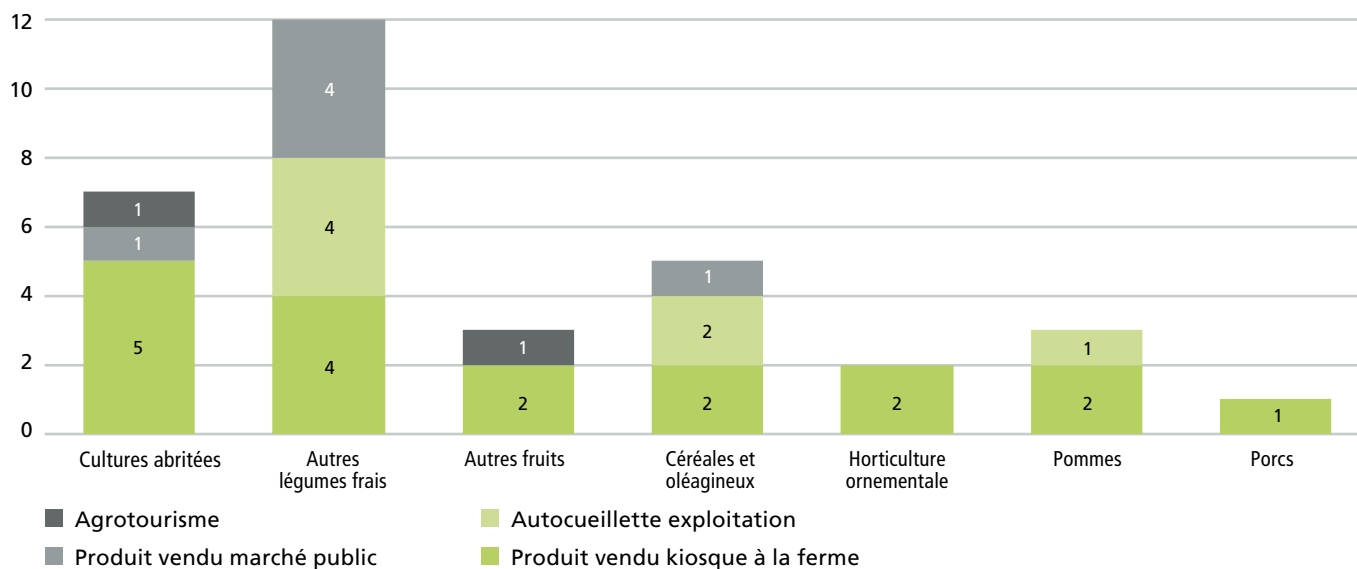
Plusieurs exploitants agricoles de l'agglomération de Longueuil ont recours à au moins une activité de type « circuit court » pour mettre en marché leur production (19 fermes ou 37 %). Il s'agit d'un pourcentage plus élevé que la moyenne observée dans les autres MRC de la couronne Sud (16 % des entreprises) et de la CMM (22 % des entreprises).

Il est également possible de connaître les productions existantes qui utilisent le plus les activités complémentaires à la ferme.

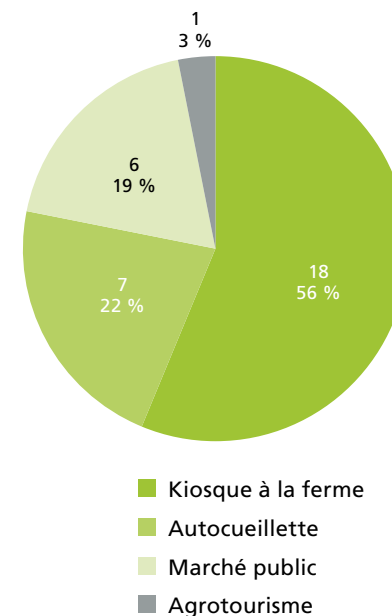
Tous types de productions confondus, les produits vendus dans un kiosque à la ferme constituent le type de mise en marché le plus populaire. L'agrotourisme, par ailleurs, n'est pas très répandu. C'est la production des légumes frais qui utilise le plus les circuits courts pour écouler une partie de ses produits. En effet, ceux-ci sont vendus dans un kiosque à la ferme ou au marché public ou encore en formule d'autocueillette.

Il sera intéressant de suivre la progression des entreprises qui vendent leurs produits au marché public en parallèle avec le développement des marchés publics sur le territoire : les marchés Montbrun et Lionel-Daunais à Boucherville et le marché public permanent de Longueuil.

Graphique 16 : Exploitants ayant recours à des activités complémentaires à la ferme selon leur activité principale



Graphique 15 : Activités complémentaires à la ferme



⁴⁸ À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du Portrait statistique agricole de l'agglomération de Longueuil préparé par le MAPAQ, version modifiée de décembre 2012.

2

▲ Transformation à la ferme

Sur le territoire de l'agglomération, on ne retrouve que trois exploitations agricoles qui réalisent des activités de transformation alimentaire à la ferme. Celles-ci sont situées à Saint-Bruno-de-Montarville (deux entreprises) et à Longueuil (une entreprise) et œuvrent dans le domaine de la viticulture et de la pomiculture.

▲ Production biologique

Les terres en friches présentent l'avantage de n'avoir reçu aucun intrant de synthèse (pesticides ou engrais) depuis bon nombre d'années. Elles sont donc prédisposées à l'agriculture biologique. Le projet de d'Éco-territoire21 est situé dans un secteur en friche et se destine à une agriculture à faible impact environnemental. Dans cette optique, l'agriculture biologique est considérée et encouragée. L'Éco-territoire21 sera remis en culture selon un cahier de charge élaboré par l'IRDA⁴⁹ et sous la gouverne des comités technique et directeur composés de représentants du MDDEFP, du MAPAQ, du MAMROT et de la Ville de Longueuil. Ce projet vise notamment la mise en valeur du territoire agricole sur une superficie de 130 ha. La remise en culture se fera, dans un premier temps, dans un secteur couvrant une superficie de 75 ha. La présence de milieux naturels et de boisés d'intérêt sera

prise en considération de façon à mettre en valeur l'ensemble des composantes de ce secteur selon une approche plus en harmonie avec l'environnement. Environ 55 ha seront laissés intacts.

▲ Le jardin collectif intermunicipal Boucherville-Varenes, une initiative écologique

La Ville de Boucherville a fait l'acquisition en 2010 de lots agricoles d'une superficie totale de 52 ha; une partie chevauche la municipalité de Varenes. Cette acquisition a pour objectif de préserver un lien cyclable reliant Varenes, un lien qui passe au travers des terres, et de stimuler des activités agricoles alternatives dont les bénéfices pourraient profiter à la communauté.

Sur l'ensemble de la propriété, environ 47 ha sont loués à un agriculteur pour la production de maïs-soya. L'usage d'intrants de synthèse (pesticides et engrais) a été réduit, voire arrêté en vue d'une transition vers l'agriculture biologique. Sur l'autre partie de cette terre municipale, soit environ 5 ha, un jardin collectif intermunicipal a été mis en place avec la collaboration de la Croisée de Longueuil. Des cultures d'engrais vert, de sarrasin, de foin et une petite production d'ail (6000-8000 têtes) ont été implantés. Ce jardin collectif veut, entre autres, faire la promotion d'une agriculture de proximité et respectueuse de l'environnement, soutenir

l'éducation et la formation à l'agriculture urbaine et péri urbaine ainsi que le développement de compétences relatives à l'environnement.

Vignoble Kobloth, Saint-Bruno-de-Montarville



49 Démarche agroenvironnementale pour les projets de remise en culture de terres en friches



2.3.6 Comparaisons entre Longueuil et Laval

En raison de la situation périurbaine des deux territoires, plusieurs informations permettent de comparer la réalité et la dynamique agricoles des agglomérations de Longueuil et de Laval (à partir des portraits statistiques agricoles réalisés par le MAPAQ – données 2010).

Tableau 20 : Données comparatives des zones agricoles de l'agglomération de Longueuil et Laval

	Longueuil	Laval		Longueuil	Laval
Superficie de la zone agricole	9 153 ha	7 136 ha	Bovins de boucherie	2 %	0 %
Pourcentage d'occupation de la zone agricole	51,9 %	56,6 %	Porcs	0 %	0 %
Nombre d'entreprises agricoles	51	120	Volailles	2 %	0 %
Portion du territoire agricole cultivé	46 %	43,9 %	Chevaux	4 %	3 %
Superficie cultivée des fermes (%)	89%	77,7 %	Ovins	0 %	1 %
Taux de location des terres	70%	76,2%	Autres	0 %	4 %
Moyenne des superficies cultivées par ferme	83 ha	26 ha	Revenus		
Pourcentage du territoire agricole en friche	12,6 %	7,5 %	Revenu moyen par ferme	224 394 \$	487 659 \$
Pourcentage du territoire agricole exploité ou en friche	64,4 %	64 %	Revenu par hectare cultivé	2 700 \$	18 676 \$
Superficie totale de la zone agricole exploitée	4 746 ha	4 035 ha	Pourcentage des revenus tirés de la production végétale	98,6 %	97,8 %
Nombre de fermes selon la superficie agricole (ratio)	0.006	0.017	Fermes sans revenus	2 %	1 %
Baisse du nombre d'entreprises agricoles (2001-2010)	-12 %	-25 %	Fermes ayant des revenus de 50 000 \$ et moins	45 %	42 %
Exploitations agricoles en production animale	10 %	10 %	Fermes ayant des revenus de 50 001 \$ à 100 000\$	14 %	8 %
Exploitations agricoles en production végétale	90 %	90 %	Fermes ayant des revenus de 100 001 \$ à 250 000 \$	18 %	16 %
Cultures végétales (nombre d'entreprises)			Fermes ayant des revenus de 250 001 \$ à 500 000 \$	8 %	13 %
Céréales et oléagineux	45 %	3 %	Fermes ayant des revenus de 500 001 \$ et plus	14 %	20 %
Fourrages	6 %	2 %	Activités complémentaires à la ferme (% de fermes)		
Légumes	12 %	26 %	Agrotourisme	1,9 %	6,7 %
Fruits	8 %	10 %	Transformation	5,9 %	5,8 %
Cultures abritées et horticulture ornementale	18 %	48 %	Kiosque de vente à la ferme	35,3 %	41,7 %
Acériculture	0 %	0 %	Production certifiée biologique	1,9 %	1,7 %
Autre	2 %	2 %	Autocueillette	13,7 %	16,7 %
Productions animales (nombre d'entreprises)			Vente en marché public	11,8 %	21,7 %
Bovins laitiers	0 %	2 %	Pourcentage des entreprises ayant l'intention de vendre d'ici (5 ans)	11,8 %	7,5 %



2.4 REGARD SUR LES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES

2.4.1 La transformation agroalimentaire⁵⁰

Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, le secteur agroalimentaire constitue une source d'emploi pour bon nombre de travailleurs. On y retrouve en effet non seulement des exploitations agricoles, mais également des entreprises de transformation, de distribution et d'approvisionnement.

Parmi les plus importantes du territoire, notons :

- ▲ Provigo
- ▲ Danone
- ▲ Bridor
- ▲ Weston
- ▲ Aliments Dare
- ▲ Agropur

Le secteur de la fabrication d'aliments occupe d'ailleurs le deuxième rang quant aux revenus générés, derrière celui du matériel de transport.

Tableau 21 : Informations économiques par secteur d'activité dans l'agglomération de Longueuil

	Nombre d'établissements	Emplois à la production	Salaires à la production (M\$)	Revenus
Matériel de transport	118	3 299	260,3	2 631,5
Aliments	56	2 139	72,0	972,8
Produits chimiques	46	695	31,5	472,0



Au total, le secteur agroalimentaire comprend 187 entreprises situées dans les zones et parcs industriels. Le nombre d'emplois générés par ces entreprises surpasse les 7 800.

Jusqu'à récemment, le milieu comptait aussi le Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil (CDBAL), qui avait pour mission de créer des liens entre tous les acteurs du milieu afin de mettre en valeur le territoire agricole et les entreprises bioalimentaires de l'agglomération. Le mandat principal du CDBAL sera repris sous une nouvelle forme mieux adaptée au contexte de ce secteur qui est appelé à se transformer au cours des prochaines années.

⁵⁰ À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent de DEL Longueuil.

2.4.2 Agrotourisme et activités agricoles⁵¹

Le principal circuit organisé en lien avec le développement des activités agrotouristiques et récréatives sur le territoire de l'agglomération de Longueuil est la route Fleurs et saveurs élaborée par le Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil (CDBAL). Celle-ci est constituée de producteurs agricoles auxquels viennent se greffer différentes entreprises artisanales qui transforment sur place des produits du terroir. La route permet de créer un lien entre les différents producteurs et entreprises de la région.

La route Fleurs et saveurs est un circuit organisé qui comprend 5 types d'arrêts :

- ▲ Le bonheur d'aller à la ferme (cinq entreprises)
- ▲ Le bonheur de jardiner (trois entreprises)
- ▲ Le bonheur de se sucrer le bec (deux entreprises)
- ▲ Le bonheur de casser la croûte (trois entreprises)
- ▲ Le bonheur de découvrir des saveurs (trois entreprises)



Route Fleurs et saveurs, CDBAL

2.4.3 Recherche et développement⁵²

On retrouve sur le territoire de l'agglomération différents centres de recherche et développement. Parmi ceux-ci, il y a l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA) situé à Saint-Bruno-de-Montarville.

L'IRDA possède d'abord un verger expérimental d'une superficie totale de 8 ha auquel se greffent des équipements et installations de recherche. Le verger expérimental a comme vocation la recherche, le développement et le transfert de solutions durables et environnementales en pomiculture (le dépistage, la lutte biologique, la rationalisation et la réduction des impacts potentiels des pesticides et l'aménagement). Il compte comme partenaire officiel la Fédération des producteurs de pommes du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec et le MAPAQ.

Le 3 mai 2013, l'IRDA lançait officiellement, sur son site de recherche de Saint-Bruno-de-Montarville la Plateforme d'innovation en agriculture biologique dont la mission est d'offrir une structure d'accueil et un site qui répondent aux normes biologiques de référence afin de réaliser des activités de recherche et développement, de transfert, de formation et de diffusion grand public en production végétale biologique. La plateforme offre aux chercheurs de l'IRDA et à leurs partenaires un immense laboratoire à ciel ouvert de 90 ha certifiés biologiques ainsi qu'une gamme d'installations, d'équipements et de services de pointe.

⁵¹ À moins de mention contraire, les références utilisées dans cette section proviennent du CDBAL.

⁵² À moins de mention contraire, les références utilisées dans cette section proviennent de l'IRDA.

2.4.4 Appréciation globale des retombées économiques de l'agriculture et du secteur agroalimentaire pour l'agglomération

Bien qu'il soit toujours complexe de chiffrer avec précision l'ensemble des retombées économiques de l'agriculture et du secteur agroalimentaire à l'échelle d'une communauté, les données du portrait permettent d'obtenir une première évaluation des retombées principales pour l'agglomération de Longueuil.

Tableau 22 : Retombées économiques de l'agriculture et du secteur agroalimentaire⁵³

PRODUCTION AGRICOLE	
Retombées directes	
Nombre d'entreprises	51
Revenus générés	11 444 097 \$
Valeur du capital agricole possédé (terres et bâtiments)	70 171 564 \$
Dépenses annuelles des entreprises auprès de fournisseurs	4 171 841 \$
Salaires versés annuellement à des travailleurs	1 690 602 \$
Retombées indirectes	
Investissements divers liés aux activités agricoles :	
Ex. Plateforme biologique (IRDA) à Boucherville	Plus de 13 millions \$
Ex. Marchés locaux – Marché public permanent de Longueuil	Plus de 12 millions \$
Tourisme, agrotourisme et activités récréatives agricoles	Non chiffré
Autres	Non chiffré
Transformation et fabrication d'aliments	
Nombre d'entreprises sur le territoire	58
Emplois	2 139
Salaires versés (M\$)	72,005
Revenus (M\$)	972,882
En incluant l'ensemble du secteur primaire, secondaire et tertiaire	
Dans l'ensemble du territoire	7 899 emplois
Dans l'ensemble du territoire	187 entreprises

53 Source : Compilation de données internes

2.5 REGARD SUR D'AUTRES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES DU TERRITOIRE

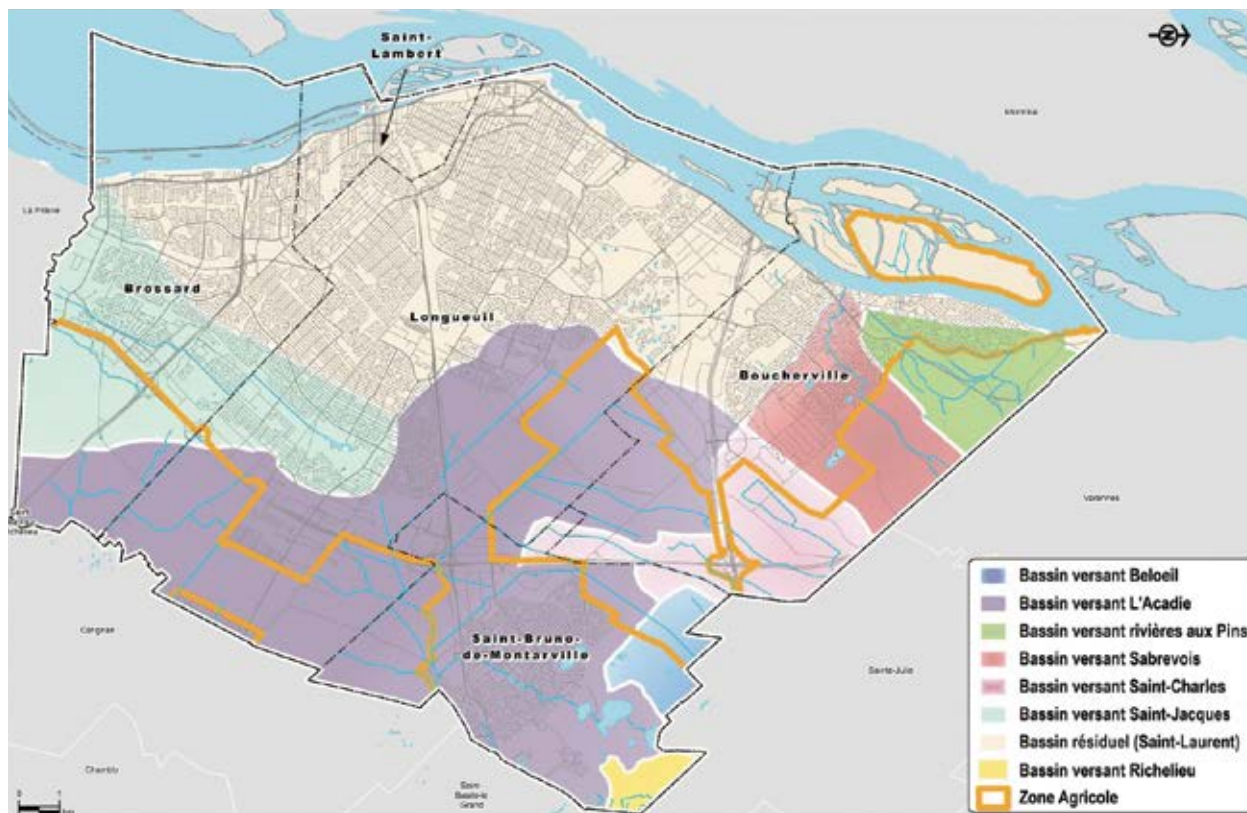


2.5.1 Bassins versants⁵⁴

Le territoire de l'agglomération de Longueuil comprend deux grands ensembles de bassins versants :

- ▲ la zone Saint-Laurent (COVABAR et SCABRIC);
- ▲ le bassin versant de la rivière Richelieu.

Carte 12 : Sous-bassins versants de l'agglomération de Longueuil⁵⁵



54 À moins de mention contraire, les références utilisées dans cette section proviennent du COVABAR.

55 Source : Traitement agglomération de Longueuil, données du COVABAR.



La zone Richelieu—Saint-Laurent est délimitée au nord par le confluent de la rivière Richelieu et du fleuve Saint-Laurent, à l'est par la limite du bassin versant de la rivière Richelieu, au sud par la limite du bassin versant de la rivière Saint-Jacques (traversant les municipalités de Brossard et de Longueuil) et à l'ouest par la rive du fleuve Saint-Laurent. Cette zone a une superficie de 327,5 km².

Deux sous-bassins versants de la zone Richelieu—Saint-Laurent traversent le territoire de l'agglomération : celui de la rivière Sabrevois et celui de la rivière aux Pins.

De son côté, le bassin versant de la rivière Richelieu compte 436 000 habitants répartis sur un territoire de 2 506 km². Sur un parcours de 124 km, le Richelieu touche en partie ou en totalité à 8 MRC et agglomérations et à 66 villes et municipalités. Le bassin versant de la rivière Richelieu fait partie intégrante du bassin versant du lac Champlain, dont la superficie totale est de 23 720 km².

La portion du territoire de l'agglomération de Longueuil est principalement localisée dans le sous-bassin de la rivière l'Acadie. On retrouve aussi sur le territoire une partie des sous-bassins de la rivière Saint-Charles, du ruisseau Beloeil et de la rivière Saint-Jacques.

C'est l'organisme COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu) qui pilote les interventions sur le territoire du bassin de la rivière Richelieu. Le bassin versant de la rivière Saint-Jacques relève, quant à lui, de la SCABRIC, qui s'est dotée d'un

portrait, d'un diagnostic et d'un plan d'action dans le cadre de son plan directeur de l'eau (PDE). Depuis 2005-2006, près de 600 000 \$ ont été investis pour réaliser différents projets d'amélioration de la qualité de l'eau.

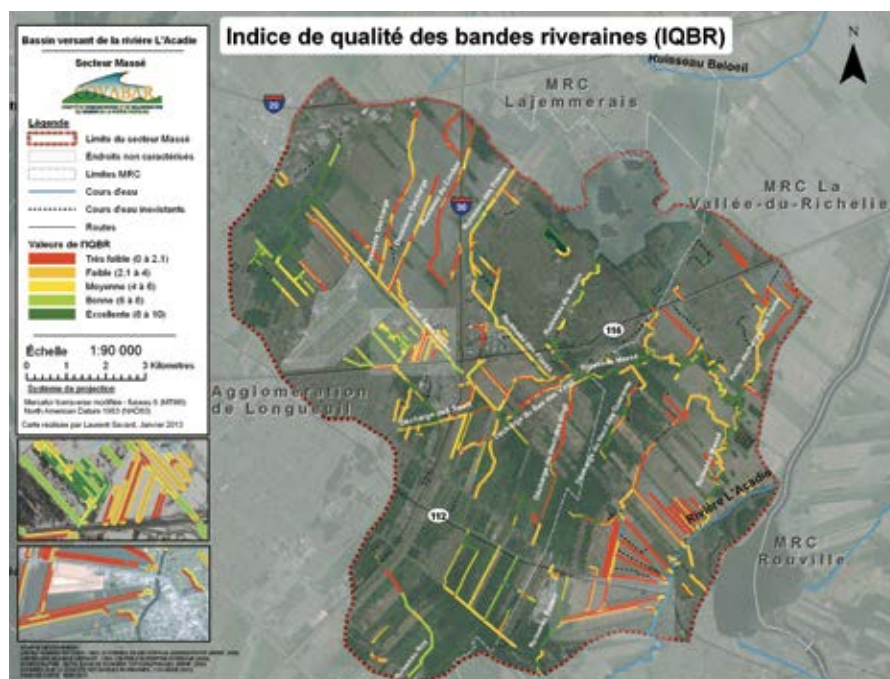
Le COVABAR et la SCABRIC sont à élaborer des PDE pour les bassins versants de la zone Saint-Laurent.

Deux interventions plus récentes du COVABAR ont permis de mieux connaître l'état du cours d'eau de la rivière de l'Acadie. D'abord, en 2009, une caractérisation de la rivière a été complétée. Puis, en

2013, une portion spécifique de la rivière l'Acadie, le secteur Massé, qui a été caractérisée. On y retrouve notamment une évaluation de la qualité des bandes riveraines.

L'état de la caractérisation réalisée indique que si la qualité des bandes riveraines est variable, les cours d'eau qui obtiennent les plus mauvais résultats sont ceux localisés en milieu agricole. Par ailleurs, 45 % des bandes riveraines caractérisées sont d'une largeur de 3 mètres ou plus et respectent donc les normes en vigueur en milieu agricole.

Carte 13 : Indice de qualité des bandes riveraines – secteur Massé⁵⁶



56 Source : COVABAR



2.5.2 Agroenvironnement⁵⁷

Les données du recensement de l’agriculture de 2011 de Statistique Canada permettent d’avoir une lecture minimale des certaines pratiques agricoles déclarées. Celles-ci peuvent être complétées par celles transmises par le MAPAQ.

Tableau 23 : Fermes de l’agglomération appliquant certains produits sur les terres agricoles

Produit	% des fermes
Herbicides	44 %
Engrais chimiques	41 %
Fumier	20 %

Tableau 24 : Informations agroenvironnementales sur les exploitations agricoles de l’agglomération de Longueuil

Plan agroenvironnemental de fertilisation(PAEF) ⁵⁸	
Nombre d'exploitations ayant un PAEF (MAPAQ)	23 *
Nombre d'exploitations (MAPAQ)	51
% des exploitations ayant un PAEF (MAPAQ)	45 %
Pratiques culturelles	
Nombre d'exploitations procédant au travail minimal du sol (MAPAQ)	20
% des exploitations procédant au travail minimal du sol (MAPAQ)	39 %
Superficie où la plupart des résidus sont laissés à la surface (Statistique Canada)	1 300
Superficies préparées pour semis (Statistique Canada)	3 408
% des superficies où la plupart des résidus sont laissés à la surface (Statistique Canada)	38 %
% des entreprises utilisant la rotation des cultures (Statistique Canada)	61 %
Autres aménagements	
Exploitations ayant des brise-vent (naturels ou plantés) (Statistique Canada)	12
Nombre d'exploitations (Statistique Canada)	56
% des exploitations ayant des brise-vent (naturels ou plantés) (Statistique Canada)	21 %

* En fonction de la réglementation environnementale applicable, ce ne sont pas toutes les entreprises agricoles qui sont tenues de posséder un PAEF.

57 À moins de mention contraire, les statistiques utilisées dans cette section proviennent du recensement de l’agriculture de Statistique Canada en 2011.

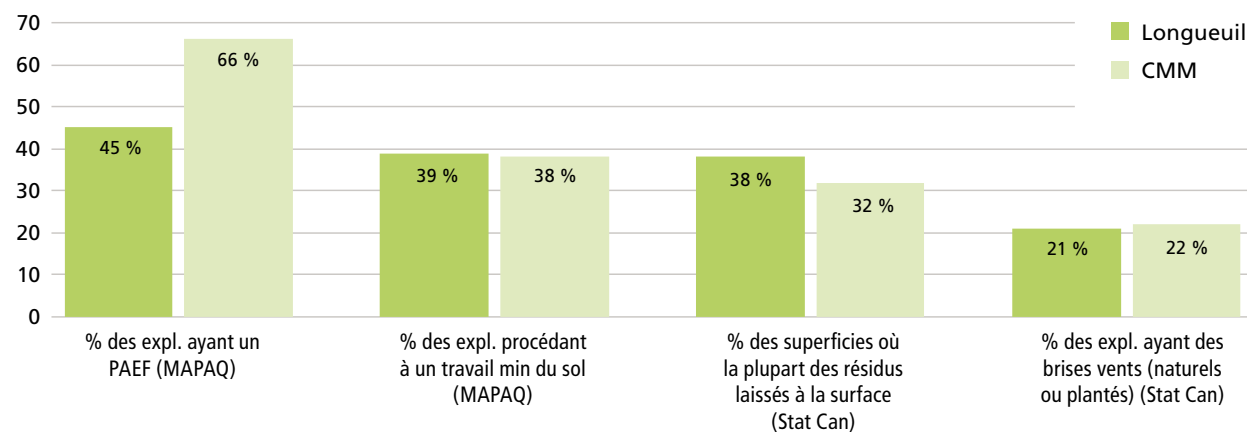
58 Outil qui vise à faire le lien entre le sol et les élevages établissant l’équilibre entre les éléments apportés et les éléments prélevés.



Chevaux, Centre Picadero, Longueuil

Il est possible de dresser les comparaisons suivantes entre les caractéristiques environnementales des fermes de l'agglomération et celles des MRC de la CMM. À noter cependant que les critères qui déterminent le besoin d'une entreprise d'avoir un PAEF sont réglementés. Ainsi, la différence entre Longueuil et la CMM s'explique en raison du type d'exploitations présentes sur le territoire et ne révèle pas de problèmes réels.

Graphique 17 : Caractéristiques environnementales des fermes⁵⁹



2.5.3 Grands milieux naturels⁶⁰

Des milieux naturels riches de par leur flore et leur faune, ainsi que des paysages naturels et humanisés contribuent de manière importante à l'identité patrimoniale et culturelle du territoire. Ils doivent être recensés, reconnus, protégés et valorisés.

Différentes sources, dont le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, ont identifié les éléments d'intérêt de la trame verte et bleue du territoire.

⁵⁹ Source : Données complémentaires pour l'agglomération de Longueuil préparées par le MAPAQ.

⁶⁰ À moins de mention contraire, les références utilisées dans cette section proviennent de l'agglomération de Longueuil et de la CMM.

On compte parmi ces grands ensembles d'intérêt :

- ▲ le boisé agricole Du Tremblay;
- ▲ le boisé agricole de Boucherville;
- ▲ les boisés agricoles de Brossard;
- ▲ les boisés agricoles de Saint-Hubert;
- ▲ la tourbière de Saint-Bruno-de-Montarville.

Du côté des paysages et du patrimoine bâti et naturel, on retrouve notamment :

- ▲ le chemin de Chambly;
- ▲ les rangs patrimoniaux de Boucherville;
- ▲ la Grande Allée;
- ▲ le chemin des Prairies.

À cette première liste tirée du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil présentement en vigueur peuvent s'ajouter :

- ▲ le chemin de la Savane;
- ▲ le chemin de Bretagne;
- ▲ la rue de Montbrun;
- ▲ le chemin de Touraine;
- ▲ le chemin du Général-Vanier;
- ▲ la montée Daniel;
- ▲ la Grande Allée;
- ▲ le Grand Boulevard;
- ▲ le rang des Vingt-Cinq E.

L'agglomération de Longueuil prévoit poursuivre ses travaux de caractérisation et de mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti et naturel à la suite de la révision de son schéma d'aménagement et de développement.

Le PMAD de la CMM fait état de la volonté de protéger les boisés, les corridors forestiers et les milieux humides afin de maintenir la biodiversité de la région. Il contient l'objectif chiffré de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal. Il vise également l'atteinte d'un corridor forestier de 30 % par la promotion de différentes mesures.

Le projet de trame verte et bleue de la CMM cible présentement 5 grands projets métropolitains et notamment :

- ▲ le sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, qui reliera notamment les parcs nationaux d'Oka, des Îles-de-Boucherville et du mont Saint-Bruno;
- ▲ le parc-plage du Grand Montréal, dont une extrémité touche Saint-Lambert;
- ▲ le corridor forestier du mont Saint-Bruno, qui vise la création d'un corridor forestier de plus de 18 000 hectares.

La préservation des milieux naturels en zone agricole pose l'enjeu de la compatibilité avec l'agriculture.

Par exemple, pour la CMM, lorsqu'il est question d'abattage d'arbres pour l'introduction de divers usages, dont l'agriculture, des mesures doivent s'appliquer afin d'assurer notamment, la protection du couvert boisé, la conservation de la biodiversité et le maintien du drainage naturel du terrain. À cet effet, la CMM demande aux MRC et agglomérations d'adopter des mesures qui régissent l'abattage d'arbres selon l'ensemble des usages projetés dans les boisés et corridors forestiers métropolitains.

Pour l'agglomération de Longueuil, la pratique d'une agriculture durable et économiquement viable pour ceux et celles qui en vivent et la protection des milieux naturels et des boisés d'intérêt constituent l'équation gagnante pour une zone agricole dynamique et créatrice de richesse collective. La caractérisation des zones à développer et la protection des espaces qui constituent une valeur ajoutée pour l'ensemble de la population sont des valeurs acquises depuis bon nombre d'années.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL





3.1 L'OBJECTIF DU DIAGNOSTIC



Courges, Verger de la Savane, Longueuil

Le diagnostic consiste à déterminer les forces et les faiblesses du développement de l'agriculture ainsi que les opportunités ou les contraintes. Il est établi à partir des constats dégagés lors de l'analyse des données colligées au moment de dresser le portrait. Il peut également s'appuyer sur les résultats des consultations menées auprès de groupes cibles. Cette étape est essentielle pour définir ultérieurement une vision cohérente de l'avenir du développement de l'agriculture sur le territoire et pour orienter les actions à privilégier.

**Extrait du Guide d'élaboration d'un PDZA
- MAPAQ 2011**

3.2 L'IMPACT DE L'ARTICLE 50.3 DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA)

Le REA est entré en vigueur le 14 juin 2002 et résulte d'un exercice de modernisation (1997). Il met de l'avant une nouvelle approche qui vise à résoudre le problème de la pollution diffuse causée par les activités agricoles, notamment par l'atteinte d'un équilibre des sols en phosphore. Cette nouvelle approche de gestion tient compte des besoins nutritifs des plantes à satisfaire pour assurer leur croissance et se base sur le calcul réel des déjections animales produites à la ferme.

De plus, ce règlement édicte des normes quant aux installations d'élevage, au stockage, à l'élimination ou à la valorisation des déjections animales, au retrait des animaux des cours d'eau et des bandes riveraines, à l'augmentation des superficies cultivées dans les bassins versants dégradés et aux exigences administratives relatives aux autorisations et aux avis de projet demandés par le MAPAQ. Depuis 2002, plusieurs modifications ont été apportées au REA.

Bien que le REA puisse comprendre bon nombre de dispositions applicables à l'ensemble des fermes sur le territoire du Québec, il est venu introduire certaines dispositions particulières pour les municipalités situées dans des bassins versants dégradés.

Les bassins versants dégradés visés par le règlement sont ceux dont la concentration médiane de phosphore totale à l'embouchure excède le critère d'eutrophisation de 0,030 mg par litre.

Le bassin versant de la rivière Richelieu se trouvant, en partie du moins, sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, le nom de l'agglomération apparaît donc à l'annexe 3 du REA.

L'article 50.3 du REA interdit, sur tout le territoire de l'agglomération, de mettre en culture des terres correspondant aux superficies cultivées lors de la saison 2004. Cependant, la superficie de 2004 peut intégrer tout autre lot ou partie de lot qui a été cultivé au moins une fois depuis l'année 1990 (article 50.1).

Exception faite de la culture des végétaux suivants : arbres, arbustes, bleuets, canneberges, fraisières, framboisiers et vignes, cette interdiction s'applique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, malgré qu'une portion de celui-ci ne soit pas située dans le bassin versant de la rivière Richelieu, mais plutôt dans la zone Saint-Laurent. On assiste donc à un statu quo des terres à potentiel de culture selon les superficies cultivées au cours de la saison 2004.

Par conséquent, tout projet de remise en culture de terres à l'abandon ou de mise en culture de nouvelles terres est interdit, et ce, quel que soit le potentiel agricole des sols visés, la nature du projet, les pratiques de conservation ou les mesures de protection qui seraient mises en place (exception faite pour la culture des végétaux suivants : arbres, arbustes, bleuets, canneberges, fraisières, framboisiers et vignes).



Pris dans cette impasse réglementaire, les propriétaires se retrouvent avec des terres qu'ils ne peuvent ni cultiver, ni développer autrement. Lorsqu'elles sont situées à proximité des centres urbains, ces terres font souvent l'objet d'une forte pression pour leur dézonage à des fins résidentielles ou autres.

L'application des dispositions du REA vient limiter fortement la remise en culture des 1 458 ha agricoles en friche selon l'évaluation de l'agglomération de Longueuil.

Pour tenter de remédier à cette problématique, la Ville de Longueuil propose son projet d'Éco-territoire21 afin de démontrer, en partenariat avec le MAMROT, le MDDEFP et le MAPAQ, la possibilité de mettre en place une agriculture durable, écoresponsable et à faible impact sur la ressource eau. L'Éco-territoire21 propose de sortir du statu quo en développant des modèles agricoles différents et adaptés au contexte prévalant dans un bassin versant dégradé. En jachère depuis plusieurs années, l'Éco-territoire21 dispose de tous les éléments pour devenir un lieu éducatif vivant : nouveaux modèles agricoles, techniques d'agriculture à faible impact environnemental, outils de concertation et de planification territoriale, redéfinition du rôle de l'agriculteur, connaissance de la nature et de l'agriculture, etc. Autant d'éléments mis de l'avant pour répondre aux attentes et aux valeurs gouvernementales et citoyennes et faire la démonstration de la possibilité de remettre en culture des terres sans compromettre la qualité des écosystèmes.

Dans une approche de concertation, le MAMROT, le MDDEFP, le MAPAQ et la Ville de Longueuil ont mandaté l'IRDA en 2010 afin qu'il élabore un guide^[1] précisant les étapes et bonnes pratiques de remise en culture de terres agricoles en friche dans le respect de l'environnement dans un bassin versant dégradé. Ce guide propose une démarche atténuant au maximum l'impact de la remise en culture grâce à des aménagements hydroagricoles, des pratiques agricoles de conservation minimisant les risques environnementaux, l'évaluation de l'impact résiduel de l'activité et sa compensation, le cas échéant. Ce guide est donc le point de départ de remise en culture de l'Éco-territoire21 qui sert de projet de démonstration expérimentale pour ce dernier. Il est proposé de faire de l'Éco-territoire21 un lieu d'expérimentation de bonnes pratiques agricoles et de formation. Le lot destiné à la remise en culture a été le sujet d'études et d'inventaires en 2013 : écosystèmes et boisés d'intérêt seront ainsi conservés et le potentiel agronomique de la partie destinée à la culture a été évalué. Des mesures d'atténuation et de compensation seront proposées. La production maraîchère biologique, l'apiculture, la culture en serre et l'agroforesterie sont parmi les options à l'étude. Ce projet d'agriculture, bien qu'à petite échelle, vise la rentabilité économique. Il constituerait aussi un tremplin pour des jeunes de la relève qui souhaitent travailler en agriculture ou se lancer eux-mêmes dans une entreprise agricole.

[1] Guide pour la remise en culture de terres en friche dans les bassins versants dégradés, IRDA, 2012

3.3 L'HÉRITAGE DU PROJET CONTINUUM VILLE-CAMPAGNE

3.3.1 Projet *Continuum ville-campagne*

Les acteurs du territoire de l'agglomération sont depuis fort longtemps préoccupés par la mise en valeur de leur zone agricole. Avant même les PDZA tels que nous les connaissons aujourd'hui, ceux-ci ont réalisé un important exercice de réflexion sur l'avenir de leur zone agricole dans le cadre d'un projet intitulé *Continuum ville-campagne* amorcé en 2000.

▲ Présentation

Ce projet avait pour objectif de rendre la zone agricole plus accessible, plus attrayante et, surtout, plus productive, dans un concept d'aménagement agriurbain. Il s'est déployé de la façon suivante :

- ▲ **2000** : Diagnostic du territoire
- ▲ **2001 à 2004** : Plan d'action et planification intégrée (comprenant l'intégration des outils du projet au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil en 2005)
- ▲ **2007-2012** : Programme de mise en œuvre durable et réalisation des actions

À l'époque, le territoire de l'ancienne MRC de Champlain excluait les territoires de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville, qui possèdent les pourcentages les plus élevés de territoire occupé par les activités agricoles au niveau de l'agglomération.

C'est pourquoi, à la suite des fusions municipales, les entreprises agricoles de ces deux territoires ont été recensées. De plus, lors de l'actualisation du schéma d'aménagement et de développement (SAD) en 2005 pour inclure ces deux territoires, des grandes aires d'affectation du territoire ont été définies en tenant compte du contexte, des contraintes et des opportunités présentes.



*Rang des Vingt-Cinq, Ville de
Saint-Bruno-de-Montarville*



Mouton, Ferme Provost, Boucherville

On remarque dans les faits plusieurs similitudes entre le projet *Continuum ville-campagne* et la démarche d'un PDZA : la réalisation d'un portrait et d'un diagnostic du territoire, la détermination d'une vision de développement partagée par le milieu ainsi que la mise en place d'un plan d'action et d'outils concrets.

Le diagnostic du territoire agricole réalisé en 2000 mettait l'accent sur sa faible utilisation par les exploitations agricoles. Cette situation s'explique par l'importance du morcellement foncier des lots agricoles, qui rend inaccessibles près de 1 300 ha de terres puisqu'il devient impossible d'investir sur celles-ci et, crée de fortes difficultés pour obtenir des prêts sur des terres louées. Le portrait réalisé en 2000 mettait aussi en lumière l'existence de trois types d'exploitations agricoles sur le territoire :

- ▲ celles répondant au « marché classique »;
- ▲ celles « tournées vers la ville » (vente directe à la population);
- ▲ les « exploitations de loisirs ».

Bien que les entreprises agricoles répondant au marché classique continuent de jouer un rôle important sur le territoire, on remarquait que ce sont les deux derniers types d'exploitations qui semblaient gagner en popularité.

Le projet *Continuum ville-campagne* s'est voulu ambitieux et a fait le pari de s'attaquer directement à des défis d'ampleurs considérables et à des problèmes fondamentaux de développement agricole. Il a fait la promotion d'une nouvelle vision de développement davantage tournée vers une agriculture multifonctionnelle, adaptée aux réalités du territoire agricole et à son caractère périurbain.

Le projet *Continuum ville-campagne* proposait trois grands outils afin de valoriser le territoire agricole :

▲ **Le PAAI (Plan d'aménagement agricole intégré)**

Deux zones prioritaires d'aménagement agricole (ZPA) correspondant à des secteurs sous-valorisés de la zone agricole ont été établies. L'application du PAAI pour ces deux zones a permis d'introduire un zonage de fonctions agricoles variées et complémentaires basé sur une approche multifonctionnelle de développement.

▲ **Le PIIA agricole participatif (Plan d'implantation et d'intégration architectural)**

Bien que traditionnellement utilisé en zone urbaine, le recours au PIIA a été envisagé pour favoriser l'intégration des nouvelles constructions dans certains secteurs sensibles (paysages). La mise en place d'un PIIA agricole participatif a été suggérée pour le chemin de Chambly, la Grande Allée ainsi que la montée Daniel dans l'arrondissement Saint-Hubert.

▲ **La Politique de remembrement agricole**

La Ville de Longueuil a travaillé sur une politique de remembrement du territoire agricole périurbain pour permettre l'installation d'entreprises agricoles dans la zone prioritaire d'aménagement agricole. Des terrains ont été acquis et remembrés, mais il demeure impossible de les remettre en culture en raison de l'article 50.3 du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA).

En plus de ces trois outils le projet *Continuum ville-campagne* définissait cinq principaux chantiers potentiels de développement du territoire agricole :

- ▲ la zone expérimentale d'agriculture écologique (Longueuil);
- ▲ le PIIA agricole participatif sur le chemin de Chambly (Longueuil);
- ▲ la réserve bioécologique du boisé Du Tremblay (Longueuil);
- ▲ le corridor vert de la rivière Saint-Jacques et du boisé de Brossard (Brossard);
- ▲ les îles de Boucherville et le maintien de la culture du maïs sucré (Boucherville).

Deux autres chantiers complémentaires ont été définis : la politique foncière agricole ainsi que la caractérisation stratégique de la filière bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil.

Le PDZA et le projet *Continuum ville-campagne* ont donc en commun de miser sur la multifonctionnalité des territoires et de vouloir mettre en place de nouveaux outils de développement de la zone agricole en se fondant sur une démarche participative et sur l'engagement du milieu.



Outre les connaissances acquises sur le territoire agricole et la mobilisation à grande échelle des acteurs du territoire, plusieurs réalisations découlent du projet *Continuum ville-campagne*.

1. **Les zones prioritaires d'aménagement agricole (ZPA) :** les deux ZPA ont été reconnues au schéma d'aménagement et de développement et un découpage des lots selon des fonctions agricoles précises servant à les mettre en valeur a été effectué. Le projet d'Éco-territoire²¹ découle aussi de ces efforts..
2. **Le PIIA participatif agricole :** bien que des secteurs d'application aient été définis, cet outil n'a pas été intégré aux règlements municipaux de Brossard et de Longueuil (arrondissement Saint-Hubert).
3. **La problématique du morcellement foncier :** bien qu'une politique de remembrement des terres n'ait pas été adoptée à proprement dit, différentes actions ont été réalisées :
 - ▲ Définition de la problématique de morcellement des terres et caractérisation des lots;
 - ▲ acquisition par la ville ou Nature-Action Québec de certaines terres morcelées (blocs de terres) **particulièrement dans les boisés et milieux d'intérêt agricoles;**
 - ▲ surtaxe annuelle de 100\$ pour les lots agricoles non cultivés.

Pour ce qui est des projets ou travaux réalisés en lien avec les six chantiers de développement de l'agriculture en zone agricole, le bilan dressé comprend :

- ▲ **Une zone expérimentale d'agriculture écologique :** cette zone a été identifiée à l'intérieur de la ZPA 1. L'« affectation parc biologique agricole » est désormais intégrée au schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit aujourd'hui du secteur qui accueille l'Éco-territoire²¹.
- ▲ **La mise en valeur de la réserve faunique du boisé Du Tremblay :** différents projets sont en cours, dont celui des villes de Boucherville et de Longueuil qui travaillent à l'acquisition de propriétés privées ainsi qu'à la création d'un refuge faunique et d'une réserve naturelle pour ce boisé.
- ▲ **Le maintien de la culture du maïs sucré sur les Îles-de-Boucherville :** les difficultés rencontrées auprès du gouvernement du Québec font en sorte que le projet est présentement en procédure de médiation. **Ce projet est détaillé à la fin du point 3.6 de la présente section.**

En combinant l'expérience acquise depuis le projet *Continuum ville-campagne* à celle de la démarche d'élaboration du PDZA, les intervenants sont encore mieux placés pour comprendre et valider les principales tendances et les principaux enjeux sur leur territoire agricole.

3.3.2 Loi spéciale de Longueuil (Projet de loi privé sur le remembrement, Ville de Saint-Hubert, 1999)

Un autre exemple du caractère précurseur du milieu dans la valorisation du territoire agricole est l'obtention en 1999 d'une loi spéciale de l'Assemblée nationale du Québec.

Dans le but de faciliter ses efforts de remembrement des terres agricoles, l'ancienne Ville de Saint-Hubert a obtenu du parlement du Québec en 1999 l'adoption d'un projet de loi privé (Projet 204). Cette loi privée prévoit en effet un mécanisme d'acquisition des terres par la Ville dans un objectif de remembrement agricole sur des portions de son territoire. Elle précise également certains pouvoirs octroyés à la Ville en la matière.

Sommairement, il y est d'abord prévu que la Ville de Longueuil peut se faire déclarer propriétaire d'un immeuble dont les taxes municipales sont impayées depuis les dernières années (article 1).

Ensuite, l'article 4 donne à la Ville différents moyens en vue de remembrer des terrains ou de reconstituer des lots originaires dont elle veut assurer ou maintenir l'exploitation agricole, dont l'échange d'un immeuble dont elle est propriétaire sur son territoire contre un autre immeuble qu'elle désire acquérir s'ils sont de valeurs comparables.

La loi spéciale prévoit aussi aux articles 6 à 17 le mécanisme de gestion des relations entre la Ville et un propriétaire dans le cas d'une volonté municipale d'acquérir des terrains de gré à gré, par expropriation ou par échange.

L'article 23 de la loi prévoit que la Ville peut décréter une surtaxe ne dépassant pas 200 \$ sur un terrain vague desservi ou non. Les revenus de la surtaxe doivent être versés dans un fonds spécial. Les sommes provenant de ce fonds ne peuvent être utilisées que pour favoriser le remembrement des terrains⁶¹.

⁶¹ La Ville a imposé une surtaxe de 100 \$ en 2004.



Finalement, il est prévu que lorsque la Ville devient propriétaire d'immeubles suffisants pour une utilisation à des fins agricoles véritables, elle doit, dans les deux ans qui suivent, offrir en vente, à sa valeur réelle, le lot visé afin qu'il soit ainsi exploité. Quant aux immeubles qu'elle est autorisée à détenir, elle peut y réaliser des travaux d'aménagement, de restauration, de démolition ou de déblaiement, les exploiter ou les louer.

L'article 28 stipule aussi que pour pourvoir aux dépenses occasionnées par une opération de remembrement, la Ville peut imposer, à certaines conditions, une taxe spéciale.

3.3.3 Éco-territoire21

Carte 14 : Éco-territoire21



Le projet Éco-territoire21 de Longueuil découle des constats et visées du projet *Continuum ville-campagne*. Ce projet, qui a vu le jour officiellement en 2012, vise la mise en valeur du territoire agricole de l'agglomération à l'intérieur de la zone prioritaire d'aménagement agricole no 1.

Il s'inscrit dans les efforts menés régionalement pour démontrer qu'il est possible de remettre en culture des terres, malgré les interdictions du REA, et ce, en minimisant les impacts sur l'environnement. Deux lots de propriétés de la Ville de Longueuil sont visés par le projet. Pour ces deux zones, les analyses agronomiques ont déjà été réalisées.

Les principales conditions de ce projet sont :

- ▲ que la remise en culture se limite à des lots précis;
- ▲ qu'aucune remise en culture ne soit faite dans les milieux humides d'intérêts présentant un intérêt particulier;
- ▲ que des mesures de protection soient mises en place si des espèces menacées peuvent être touchées par le projet;
- ▲ qu'avant d'entreprendre les travaux sur le terrain, ceux-ci seront planifiés selon le guide de l'IRDA. Un comité technique composé de l'agglomération et de ministères validera les travaux et sera chargé de suivre leur réalisation travaux et les résultats obtenus.

En souhaitant rendre cette portion de la zone agricole plus accessible, attrayante et productive, les résultats de l'Éco-territoire21 devraient, à terme, permettre de justifier la remise en culture de terres en friche visées par le REA sur le territoire de l'agglomération en fonction des modalités connues et étudiées à l'intérieur de l'Éco-territoire21.

3.3.4 Guide de remise en culture

Afin de permettre la remise en culture des terres en friche et la réalisation du projet d'Éco-territoire21, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) s'est vu confier le mandat de produire un guide pour encadrer des projets de remise en culture de terres en friche situées dans les bassins versants dégradés qui seraient acceptables du point de vue environnemental. Ces travaux ont été réalisés en coordination avec le MDDEFP, le MAPAQ et le MAMROT.

La version finale du guide, déposée le 14 octobre 2011, propose une démarche qui vise à atténuer autant que possible l'impact du projet de remise en culture grâce à un aménagement hydro-agricole et à des pratiques agricoles de conservation qui minimisent le risque environnemental. L'approche prévoit aussi la nécessité d'évaluer l'impact résiduel de l'activité et de le compenser.



Bâtiment IRDA, Saint-Bruno-de-Montarville

3.3.5 Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil

Parallèlement à l'élaboration de ce PDZA, l'agglomération avait déjà entrepris la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD). Cet exercice de planification de l'ensemble du territoire (incluant la zone agricole) est donc en lien étroit avec l'exercice du PDZA.

Le SAD propose en effet une vision stratégique agricole, des objectifs et de grandes orientations qui se traduiront dans le cadre de son plan d'action. C'est également par le SAD que passera la révision des affectations actuelles du territoire agricole, tout comme l'application des différentes normes de protection des milieux sensibles, incluant ceux situés en zone agricole (milieux humides, boisés, corridors forestiers, etc.).

Voici le scénario d'avenir privilégié pour le développement d'une agriculture durable dans le cadre de la vision stratégique 2035 du SAD :

Une agriculture protégée de toutes formes de développement pouvant nuire à sa pérennité par un positionnement politique clair, une occupation dynamique du territoire et une coopération des partenaires.

Grâce au PDZA, la zone agricole et les activités qui en découlent se développent de manière durable, améliorent le cadre de vie et le mieux-être de la population et favorisent une plus grande sécurité alimentaire. L'agriculture de l'agglomération est multifonctionnelle : elle permet, entre autres, la production d'aliments et la création de paysages de qualité, elle est un lieu éducatif évolutif où émergent de nouvelles pratiques culturelles écoresponsables et elle assure la protection de la biodiversité.

La zone agricole n'est plus morcelée, ce qui la rend davantage compétitive, attractive et productive.



S'appuyant sur cet énoncé, le PDZA définit, dans la prochaine section, une vision bonifiée et plus précise de l'agriculture dans l'agglomération de Longueuil.

L'agriculture, dans son ensemble, participe à la reconnaissance des produits locaux et régionaux de même qu'au développement régional. Un circuit agrotouristique met en valeur les entreprises agricoles tout en contribuant à la visibilité et au développement de l'économie régionale. Ses produits sont principalement destinés à répondre aux besoins et aux attentes de la collectivité, et ce, tant aux niveaux alimentaire et environnemental que de la qualité de vie, par le biais des marchés publics, des restaurants et des commerces alimentaires locaux.

Les producteurs agricoles adoptent une nouvelle culture entrepreneuriale et développent des créneaux innovants et complémentaires à l'agriculture traditionnelle, adaptés au contexte périurbain de l'agglomération et qui la démarquent. Grâce à la recherche des institutions locales, à la participation

des partenaires et à l'appui de programmes de soutien et de recherche, la production de chaînes de valeur adaptées à l'environnement de l'agglomération est, notamment, une spécialité de l'agglomération.

Les techniques d'exploitation de la terre sont écoresponsables. L'agriculture s'effectue selon des pratiques innovantes de façon à minimiser les impacts environnementaux sur le sol, les cours d'eau et la santé des citoyens.

La dimension commerciale, lucrative et de loisirs de l'agriculture urbaine encourage les citoyens à s'associer à la production locale par le biais de potagers privés, de jardins communautaires et de toits verts.

Zone agricole, Longueuil





3.3.6 Le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté en décembre 2011 son plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Celui-ci fait état d'orientations et d'objectifs ayant des retombées sur l'ensemble des territoires de la CMM dont l'agglomération de Longueuil.

Tel que le démontrent les constats et le diagnostic, le PMAD a un impact direct sur la préservation et la valorisation du territoire agricole. Dans le PMAD, la CMM souhaite la préservation des milieux naturels (milieux humides, bois et corridors forestiers métropolitains) de son territoire. Cette réalité pose un défi supplémentaire pour la mise en valeur du territoire agricole de l'agglomération de Longueuil puisque plusieurs terres agricoles non cultivées sont situées dans de tels ensembles naturels. Les acteurs du milieu se questionnent sur l'orientation à donner à cette démarche de valorisation agricole en tenant compte des exigences en matière de protection du patrimoine naturel et souhaitent démontrer que l'agriculture n'a pas à en être exclue.

Outre les exigences pour les milieux naturels de la CMM mentionnées dans le diagnostic, soulignons aussi les exigences relatives à la gestion de l'urbanisation.

En effet, le PMAD met de l'avant un modèle de développement basé sur les TOD (transit-oriented development) et la densification du développement urbain (seuil de résidences par hectare). L'imposition de tels seuils a notamment pour objectif de mieux protéger le territoire agricole des expansions urbaines à des fins résidentielles. Les seuils fixés pour l'agglomération, hors des TOD, sont de 35 logements à l'hectare (à l'exclusion des territoires de Longueuil situés à l'est de l'autoroute A-30, ainsi que de ceux de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville, pour lesquels la densité fixée est de 30 logements à l'hectare).

La principale source de pression exercée sur les terres agricoles de l'agglomération de Longueuil provient du secteur industriel ou encore de concepts de développements par des promoteurs privés ou d'autres acteurs (aménagement autour de l'autoroute A-30, îles de Boucherville, etc.).

3.4 CONSTATS DÉGAGÉS DU PORTRAIT

La collecte des données effectuée dans le cadre de la réalisation du portrait de l'agglomération, de même que leur analyse permettent de dégager 25 constats forts sur lesquels nous pouvons appuyer le diagnostic et, éventuellement, les orientations de développement à privilégier.

Ces constats portent sur quatre grandes dimensions :

- ▲ le positionnement stratégique de la zone agricole de l'agglomération;
- ▲ la diversité des réalités agricoles des villes liées de l'agglomération et les enjeux d'occupation du territoire;
- ▲ la situation particulière des fermes de l'agglomération;
- ▲ l'existence de leviers ou de freins au potentiel de développement.

3.4.1 Le positionnement stratégique de la zone agricole de l'agglomération

Les sections 2.1 et 2.2 du portrait permettent de dégager deux constats spécifiques :

▲ Constat 1

La zone agricole de l'agglomération est stratégique et accessible

▲ Constat 2

La zone agricole de l'agglomération possède des caractéristiques naturelles hautement favorables

Le positionnement géographique de la zone agricole de l'agglomération est d'abord stratégique en termes de marchés : population de l'agglomération, bassin de Montréal, communauté métropolitaine de Montréal, Montérégie, mais aussi le Nord-Est des États-Unis. Elle est aussi stratégique en termes d'accessibilité en raison de la desserte routière du territoire et de la concentration de la zone agricole par secteur. Outre la fonction de production et la fonction alimentaire, la zone agricole occupe une position stratégique comme ceinture verte au pourtour de la zone urbanisée, comme paysage agricole, milieu naturel et cachet.

La faible élévation du territoire, sa topographie de plaine et de basses terres, la prédominance des sols de classe 2, de même qu'un climat favorable à l'agriculture (dont la saison de croissance la plus longue au Québec) comptent parmi les constats fondamentaux du potentiel de développement agricole du territoire.



3.4.2 La diversité des réalités agricoles des villes liées à l'agglomération et les enjeux d'occupation du territoire agricole

Les sections 2.2 et 2.3 du portrait permettent de dégager six autres constats spécifiques :

- ▲ **Constat 3**
La diversité de la réalité des villes liées de l'agglomération
- ▲ **Constat 4**
Des terres morcelées, des superficies disponibles réduites et des propriétaires externes
- ▲ **Constat 5**
Un pourcentage important de terres en friche
- ▲ **Constat 6**
Un découpage raffiné des fonctions agricoles du territoire
- ▲ **Constat 7**
Une réduction du nombre de fermes, mais des superficies cultivées stables
- ▲ **Constat 8**
Une fragile cohabitation de la zone agricole avec son caractère périurbain

La diversité des réalités agricoles des villes liées de l'agglomération s'observe à plusieurs niveaux. Par conséquent, au-delà de la vue d'ensemble de l'agglomération de Longueuil, il n'en demeure pas moins que certains défis et possibilités de développement varient en fonction des spécificités du milieu. Le tableau 25 regroupe différentes données du portrait et permet d'en résumer plusieurs.

Tableau 25 : Zone agricole de l'agglomération de Longueuil

	Boucherville	Brossard	Longueuil	Saint-Bruno-de-Montarville	Agglomération de Longueuil
Superficie du territoire agricole	3 689 ha	1 512 ha	2 694 ha	1 258 ha	9 153 ha
% du territoire municipal en zone agricole	51,8 %	33,6 %	23,3 %	29,8 %	100 %
Taux d'occupation de la zone agricole par les activités agricoles	74,5 %	16,3 %	38,1 %	57,7 %	51,9 %
Superficie agricole cultivée	2 615 ha	231 ha	814 ha	579 ha	4 238 ha
% de la portion cultivée de la zone agricole	71 %	15,3 %	30 %	46 %	46,3 %
Moyenne d'hectares cultivés par ferme	105 ha	77 ha	63 ha	58 ha	83 ha
% de la portion cultivée par fermes	95,2 %	93,5 %	79,4 %	79,8 %	89,3 %
Taux de location des terres	71 %	99 %	87 %	32 %	70,1 %
Friches en zone agricole	224,4 ha	56,6 ha	819,1 ha	50,8 ha	1150,4 ha
Nombre de fermes	25	3	13	10	51

Il est donc possible de nuancer le profil de l'agglomération à plusieurs niveaux. Aux fins de l'exercice du diagnostic actuel, soulignons notamment les éléments suivants :

- ▲ **Boucherville** peut être qualifiée de principal pôle de production agricole de l'agglomération en raison de l'étendue de sa zone agricole, du taux d'occupation de celle-ci par les activités agricoles et du fait qu'elle accueille près de la moitié des fermes de l'agglomération. Ceci sans compter différentes initiatives agricoles ayant lieu sur son territoire et ses marchés publics.
- ▲ **Brossard** a une dynamique distincte en raison de l'importance des milieux naturels présents à l'intérieur de sa zone agricole, dont le boisé de Brossard qui s'étend sur plus de 800 ha. En ajoutant les terres en friches, ce n'est donc pas sans surprise qu'on y retrouve un taux très bas d'occupation de sa zone agricole. Par ailleurs, la quasi-totalité des espaces cultivés est constituée de terres en location.
- ▲ **Longueuil**, en raison notamment du faible taux d'occupation de sa zone agricole découlant des friches et des contraintes de remise en culture, s'impose notamment comme territoire d'innovation par le biais de son Éco-territoire²¹ et d'autres efforts de remembrement des terres. La concentration de la population à proximité l'amène à favoriser le développement de la fonction alimentaire locale des fermes de son territoire, comme le démontre notamment son marché public permanent.
- ▲ **Saint-Bruno-de-Montarville**, dont la superficie agricole est la plus petite des villes liées de l'agglomération dotées d'une zone agricole, voit pourtant sa zone agricole être occupée à près de 60 %. On retrouve sur son territoire les fermes ayant la plus petite superficie moyenne (58 ha) et à 32 %, un taux de location des terres agricoles beaucoup moins élevé. Le territoire comprend également des ensembles naturels, dont la tourbière et le boisé du ruisseau Massé.



Au-delà de ces spécificités municipales, trois aspects posent des enjeux d'occupation du territoire agricole à l'échelle de l'agglomération lorsque l'on dresse un bilan du portrait :

- ▲ Les superficies disponibles sont réduites, plusieurs terres sont morcelées et de propriété externe. Le portrait du PDZA a rappelé l'intérêt de mettre à jour ces informations.
- ▲ Bien que la superficie de la zone agricole à l'échelle de l'agglomération demeure relativement stable à un peu plus de 9 100 ha, elle n'échappe pas à l'enjeu de cohabitation avec le milieu urbanisé et sa population. La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ainsi que les plus récents objectifs de densification découlant du PMAD de la CMM ont permis d'assurer un meilleur contrôle des besoins de territoire à des fins d'urbanisation.
- ▲ Comme dans bien des milieux, le territoire de l'agglomération est marqué par une diminution du nombre de fermes. Cependant, cette diminution a été grandement ralentie entre 2004 et 2010, une seule exploitation agricole ayant cessé ses activités.

Finalement, comme l'indique la section 2.2.3 du portrait, l'agglomération s'est donné une stratégie de valorisation de sa zone agricole en misant sur la définition de plusieurs affectations du territoire agricole et de deux zones prioritaires d'aménagement agricoles. Il s'agit d'un héritage du projet *Continuum ville-campagne*. Dans le cadre de la révision du SAD, une réflexion s'impose sur la nécessité de les maintenir, en nombre et en superficie.

▲ 3.4.3 La situation particulière des fermes de l'agglomération

La section 2.3 du portrait permet de dégager dix constats additionnels :

- ▲ **Constat 9**
Des exploitants agricoles non propriétaires de sols agricoles
- ▲ **Constat 10**
Davantage de petites exploitations agricoles sur le territoire
- ▲ **Constat 11**
Davantage d'exploitations agricoles générant de faibles revenus
- ▲ **Constat 12**
Davantage d'exploitations agricoles dont le capital agricole est faible
- ▲ **Constat 13**
Des revenus inférieurs par hectare cultivé
- ▲ **Constat 14**
Une forte prédominance des productions végétales
- ▲ **Constat 15**
La présence de productions à valeur ajoutée
- ▲ **Constat 16**
Le développement des circuits courts
- ▲ **Constat 17**
Un enjeu de relève toujours présent
- ▲ **Constat 18**
Des exploitants agricoles qui travaillent aussi hors de leur entreprise agricole

Avec un taux de location des terres cultivées de 70 % à l'échelle de l'agglomération alors que ce taux est de 31 % ailleurs au Québec, les producteurs agricoles du territoire ne possèdent pas l'actif premier qui faciliterait la pérennité de leur exploitation et justifierait des investissements à long terme. On compte parmi les propriétaires de lots agricoles des producteurs et des entreprises agricoles, mais également des villes, d'autres intervenants, ainsi que des propriétaires de l'extérieur du Québec. La possession des terres agricoles par des non producteurs peut encourager des visions de développement de ces terres à des fins spéculatives autres que l'agriculture.

Puisque le territoire de l'agglomération comporte, en proportion, davantage de petites fermes, on peut en déduire que les revenus générés et que la valeur du capital agricole possédé sont faibles.

Malgré tout, on retrouve à l'échelle de l'agglomération une proportion similaire de plus grandes fermes (560 ha et plus), un niveau qui s'approche de ce que l'on peut retrouver ailleurs en Montérégie.

Les revenus par hectare cultivé (2 700 \$) sont également moindres que ceux générés à l'échelle de la CMM (4 117 \$). Il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne la question des revenus par hectare, la principale préoccupation des producteurs demeure le revenu net généré par leurs activités plutôt que la valeur brute par hectare cultivé. Toutefois, cette donnée n'est pas disponible.

Tableau 26 : Revenus générés et valeur du capital agricole

	Fermes de moins de 70 hectares	Fermes générant des revenus de 50 000 \$ et moins	Fermes possédant un capital agricole de moins de 500 000 \$
Agglomération	43 %	47 %	37 %
Montérégie	29 %	36 %	25 %

La forte prédominance des productions végétales sur le territoire (90 % des fermes ont cette activité comme production principale) peut expliquer certaines données économiques constatées précédemment à l'échelle des exploitations agricoles. On remarque aussi que 23 % des dépenses annuelles des entreprises sont des salaires versés, une statistique qui peut s'expliquer par la culture horticole et à valeur ajoutée qui sont présentes sur le territoire.

La présence de productions à valeur ajoutée est une caractéristique importante pour la zone agricole de l'agglomération. On y recense 33 activités de mise en marché sur les fermes (produits vendus en kiosque à la ferme, auto-cueillette, produits vendus aux marchés publics et agrotourisme). D'un côté, les fermes spécialisées dans les cultures telles que céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains (représentant 45 % des entreprises agricoles de l'agglomération de Longueuil) exploitent 77 % des superficies cultivées et génèrent 33 % des revenus totaux.

D'un autre côté, les fermes spécialisées dans les cultures abritées, horticulture ornementale et production de fruits et légumes (représentant 38 % des entreprises agricoles de l'agglomération de Longueuil) exploitent 9 % des superficies cultivées mais génèrent 66 % des revenus.

L'enjeu de la relève et du transfert des entreprises demeure déterminant pour l'agglomération afin de générer des retombées socio-économiques pour les fermes du territoire. Des exploitants des fermes de l'agglomération, 40 % ont plus de 60 ans. Malgré ce fait, parmi les 6 exploitations qui, en 2012, prévoyaient vendre dans cinq ans, 5 ont identifié une relève. En ce qui concerne la rentabilité des fermes, près du quart des exploitants agricoles déclarent travailler de 20 à 40 heures par semaine ailleurs que sur leur ferme.



3.4.4 L'existence de leviers ou de freins au potentiel de développement

La section 2.4 du portrait permet de dégager les sept constats finaux :

- ▲ **Constat 19**
La présence d'un pôle agroalimentaire important sur le territoire
- ▲ **Constat 20**
La présence d'institutions de recherche et de formation
- ▲ **Constat 21**
Le développement des marchés publics
- ▲ **Constat 22**
L'engagement des acteurs
- ▲ **Constat 23**
L'impact des activités agricoles sur la conservation des ressources, dont le sous-bassin de la rivière l'Acadie
- ▲ **Constat 24**
Les contraintes découlant du Règlement sur les exploitations agricoles
- ▲ **Constat 25**
La présence de plusieurs menaces à la qualité et à l'exploitation de sols agricoles

Le secteur agroalimentaire du territoire de l'agglomération représente de 7 800 emplois dans 187 entreprises installées dans les divers parcs et zones industrielles. Ces entreprises sont actives dans tous les créneaux du secteur (production, transformation, fabrication d'aliments, distribution, vente au détail, services-conseils, R et D, etc.). Le secteur des aliments arrive d'ailleurs au 2^e rang d'importance en ce qui concerne les revenus générés. Cependant, il existe présentement peu de liens entre ce pôle et la production agricole du territoire. Sa présence permet d'avoir sur le territoire différents acteurs économiques actifs, infrastructures et établissements de R et D qui pourraient être davantage mis en lien pour le développement agricole de l'agglomération. Il s'agit donc d'un actif important.

En plus du secteur agroalimentaire, on note la présence sur le territoire d'établissements de formation et d'institutions de recherche, dont l'IRDA, son verger expérimental et sa plateforme d'innovation en agriculture biologique.

Bien qu'on retrouve sur le territoire de nombreux acteurs de développement économique (DÉL, CLD, CDBAL et autres), les consultations ont démontré qu'il y a un manque d'intérêt à valoriser et à appuyer le développement en agriculture. De ce fait, il semble toujours difficile de mesurer les retombées économiques de l'agriculture actuelle pour la région et leur potentiel de développement.

On retrouve toutefois sur ou à proximité du territoire de l'agglomération de Longueuil plusieurs acteurs et organismes dont la portée est pertinente au succès de la mise en valeur de la zone agricole :

Au niveau du développement économique :

- ▲ **DÉL** - Développement économique Longueuil
- ▲ **CLD** - Centre local de développement de l'agglomération de Longueuil
- ▲ **CDBAL** - Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil

Au niveau de la planification et de l'aménagement du territoire :

- ▲ **Agglomération** de Longueuil et ses villes liées
- ▲ **CCA** - Comité consultatif agricole
- ▲ **CMM** - Communauté métropolitaine de Montréal

Au niveau de la production :

- ▲ **UPA** - Union des producteurs agricoles
- ▲ **APMQ** - Association des producteurs maraîchers du Québec

Au niveau des institutions et de la formation :

- ▲ **IRDA** - Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
- ▲ **La Croisée** de Longueuil
- ▲ **CISA** - Centre d'innovation sociale en agriculture (Victoriaville)

Au niveau de l'environnement :

- ▲ **COVABAR** - Comité de conservation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu
- ▲ **SCABRIC**
- ▲ **Nature-Action Québec**
- ▲ **Ciel et Terre**

À ces organismes s'ajoutent aussi des ministères régionaux.

Malgré l'engagement de tous ces acteurs, le territoire de l'agglomération est confronté à des freins à la pratique et au développement de l'agriculture, par exemple le REA qui limite les possibilités d'utilisation des terres en friche, nombreuses sur le territoire, à des fins agricoles. Le COVABAR, en partenariat avec les différents acteurs du territoire, s'affaire à connaître notamment l'état des bandes riveraines du secteur Massé et à améliorer la situation en concertation avec le milieu. D'autres interventions en zone agricole peuvent affecter la qualité des sols pour l'agriculture, comme le remblaiement des terres agricoles, qui demeure un enjeu à mieux documenter, et ce malgré la présence de dispositions réglementaires au niveau de l'agglomération (SAD et RCI) et des municipalités. Ceci sans compter les milieux naturels qui doivent être préservés pour répondre aux attentes de la CMM.

3.4.5 Conclusion sur les constats

La réalité du territoire agricole de l'agglomération demeure complexe en raison de sa diversité et de sa nature périurbaine. Il pourrait dans les faits se dégager deux visages de l'agriculture dans l'agglomération de Longueuil.

D'un côté, des exploitations agricoles dynamiques, qui occupent plus de 50 % du territoire agricole de l'agglomération et qui cultivent pratiquement 90 % des superficies de leur ferme. Ces exploitants agricoles sont confrontés aux enjeux conventionnels de production (revenu, coût des intrants, relève, main-d'œuvre, etc.).

De l'autre, une zone agricole plus passive, qui possède un potentiel de développement pour des formes d'agriculture dites moins conventionnelles. La passivité de cette portion s'explique par différentes problématiques liées aux contraintes réglementaires (ex. REA), au morcellement des terres, aux difficultés liées au développement de modèles agricoles différents et à la forte présence de milieux naturels d'intérêts.

Que l'on regarde son côté dynamique ou passif, un constat demeure : l'agglomération de Longueuil est résolument un modèle d'agriculture périurbaine avec toutes les forces et défis que cela sous-entend. Elle doit tirer davantage profit de cette réalité.

Le PDZA de l'agglomération de Longueuil sera un succès dans la mesure où

il s'adressera à la fois à l'agriculture « traditionnelle » dynamique sur son territoire, tout comme au développement de sa multifonctionnalité dans les zones moins propices au développement d'une agriculture de masse.

Il devra composer avec des réalités différentes selon les secteurs de son territoire, d'où la nécessité qu'il puisse définir quelques projets porteurs et actions pouvant rassembler l'ensemble des intérêts du milieu et assurer la mobilisation de chacun autour de leur réalisation.



Pommiers, verger de la Savane, Longueuil

3.5 L'OPINION DES PRODUCTEURS

En plus du constat réalisé précédemment, le diagnostic des forces, faiblesses, opportunités et menaces est alimenté par le sondage mené en 2012 auprès des producteurs agricoles de l'agglomération.

En effet, l'agglomération de Longueuil a invité l'ensemble des producteurs agricoles de son territoire à répondre à un sondage permettant d'avoir une lecture plus fine de leur situation, de celle de leur entreprise et leurs visions, besoins et attentes. En voici les principaux faits saillants des résultats.

Tableau 27 : Résultats du sondage mené auprès des producteurs agricoles, 2012

Nombre de répondants	24 entreprises sur 51, soit 47 % des fermes du territoire
Formation des exploitants	87,5 % possèdent au moins un diplôme d'études secondaires 6 % possèdent une formation universitaire
Type d'exploitation agricole	22 % sont des fermes déclarantes 78 % sont des exploitations agricoles enregistrées 33 % sont des fermes individuelles 38 % sont des entreprises familiales
Lieu d'habitation	50 % des producteurs habitent sur leurs terres 50 % habitent à l'extérieur de l'agglomération
Principale source de revenus	65 % des entreprises sont la principale source de revenu du producteur
Succession de l'entreprise	36 % des exploitants actuels proviennent d'une succession familiale 27 % sont des achats d'agriculteurs précédents
Retraite	19 % des exploitants prévoient prendre leur retraite dans moins de 5 ans 19 % des exploitants prévoient prendre leur retraite dans 5 à 10 ans 10 % des exploitants prévoient prendre leur retraite dans 11 à 15 ans 52 % des exploitants prévoient prendre leur retraite dans plus de 15 ans La moyenne d'âge des répondants est de 54,7 ans
Relève agricole	71 % des répondants ont mentionné avoir une relève identifiée pour leur ferme
Créneaux à développer	20 % voudraient développer la transformation à la ferme 30 % voudraient vendre à la ferme (kiosque) 20 % voudraient vendre à des marchés publics 30 % voudraient développer l'agrotourisme
Biologique	15 % des répondants envisagent de s'orienter vers le biologique

Avantages de cultiver à Longueuil	Proximité des services et des marchés Proximité de la clientèle
Inconvénients de cultiver à Longueuil	Circulation routière Manque de compréhension des besoins par les autorités municipales Valeur des terres et taxes municipales élevées
Principaux enjeux pour l'avenir	Disparition de l'agriculture dans l'agglomération Pression urbaine Pression foncière, disponibilité des terres Respect de l'environnement Le revenu agricole
Préoccupations pour l'avenir (commentaires libres)	69 % craignent la disparition de la zone agricole et de l'agriculture 40 % soulèvent le peu de soutien de leur ville ainsi que de l'agglomération

Les résultats témoignent notamment de l'intérêt des producteurs de l'agglomération à développer leurs entreprises en misant notamment sur le développement des activités complémentaires à la ferme, et plus particulièrement la transformation, la vente à la ferme et l'agrotourisme. Cette vision d'avenir découle entre autres du grand avantage qu'ils voient à cultiver à proximité des services, des marchés et d'un important bassin de population.

Leur principale crainte consiste à voir la zone agricole de l'agglomération sacrifiée au profit du développement urbain.

Les données permettent aussi de nuancer les données plus générales tirées du MAPAQ quant à la relève pour les exploitations agricoles existantes.



3.6 DIAGNOSTIC POSÉ

▲ Forces, faiblesses, opportunités, contraintes et menaces

En synthèse de tout le travail de caractérisation et d'analyse de données, des constats et des propos recueillis tout au long de la démarche, le diagnostic posé sur le développement agricole et la valorisation du territoire agricole de l'agglomération se résume ainsi :

Tableau 28 : Diagnostic posé sur le développement et la valorisation du territoire agricole

Forces	Faiblesses
▲ Le positionnement géographique stratégique et les conditions biophysiques du territoire agricole (tant au niveau de la production et des marchés, que de l'innovation), qui invitent à protéger le territoire agricole ▲ Structure existante pouvant appuyer le développement de l'agriculture (CCA, acteurs économiques régionaux, marchés publics, mise en marché en circuits courts, institutions, etc.) ▲ Stabilité de la superficie de la zone agricole, malgré son contexte périurbain ▲ Dynamisme régional (plusieurs outils, initiatives et projets)	▲ Utilisation à capacité des superficies cultivées par les fermes (peu de possibilité d'expansion sur les sites actuels, peu d'accessibilité à de nouvelles terres) ▲ Sentiment d'un faible niveau d'engagement des acteurs municipaux et des acteurs économiques régionaux envers le développement de l'agriculture au sein de l'agglomération ▲ Accessibilité difficile aux terres agricoles actuellement non exploitées en raison de leur morcellement et de leur appartenance à des non-résidents et à des non-producteurs ▲ Fort pourcentage du territoire agricole non occupé par les exploitations agricoles (48 %) ▲ Le développement et la promotion de l'agrotourisme et des activités récréatives liées aux fermes, alors que plusieurs exploitations agricoles sont présentes dans les marchés courts (autres problèmes liés : état du réseau routier, affichage, gouvernance du secteur) ▲ Valeur élevée des terres ▲ Faible sentiment d'appartenance au territoire agricole et peu de reconnaissance de celui-ci en termes de patrimoine collectif à préserver ▲ Faible attachement des producteurs agricoles envers l'agglomération comme entité. Les mondes urbains et agricoles évoluent souvent en parallèle ▲ Manque de ressources dédiées pour accompagner les producteurs et offrir un soutien aux entreprises agricoles en comparaison avec d'autres secteurs

Tableau 28 : Diagnostic posé sur le développement et la valorisation du territoire agricole (suite)

Opportunités	Contraintes et menaces
▲ Attractivité du territoire agricole (qualité, accessibilité, proximité des marchés, etc.) ▲ Banque de terres agricoles appartenant aux villes ▲ Agrotourisme et activités récréatives à la ferme et dans les boisés protégés ▲ De nombreux acteurs privés actifs dans le secteur (transformateurs, fabricants, distributeurs, détaillants, services-conseils, R et D, etc.) ▲ Établissement d'un modèle d'agriculture périurbaine ▲ Développement de l'agriculture urbaine comme outil de sensibilisation et d'éducation aux réalités agricoles ▲ La reconnaissance de zones prioritaires d'aménagement agricole comme milieux particuliers de développement agricole	▲ Proximité et cohabitation avec le milieu urbain (préservation de la zone agricole et enjeux de cohabitation) ▲ Le peu de contrôle des producteurs sur les terres agricoles (fort pourcentage de terres louées appartenant à des non-producteurs, voire même des non-résidents du Québec) par exemple le maïs des îles de Boucherville ▲ L'accès difficile aux terres agricoles pour de multiples raisons (coût, propriété externe, REA, etc.) ▲ Les freins existants au démarrage d'entreprises agricoles conventionnelles (disponibilité des terres, valeur, REA, etc.) ▲ Le peu d'identité agricole sur le territoire et l'intérêt variable des villes en raison des particularités de leur situation ▲ Le faible potentiel d'exploitation des terres agricoles non cultivées du territoire, notamment en raison des dispositions du REA ou du morcellement, qui peut encourager l'idée d'y développer autre chose que des activités agricoles (à défaut de pouvoir les exploiter à des fins agricoles) ▲ Les obligations de protection imposées par le PMAD. Les mesures de protection des boisés, des corridors forestiers et des milieux humides du territoire freinent le potentiel d'utilisation du territoire agricole à des fins agricoles ▲ La présence de friches et les contraintes du REA (article 50.3) ▲ La situation dégradée du bassin versant de la rivière Richelieu ▲ La part du territoire agricole sous propriété du parc national des Îles-de-Boucherville

▲ L'enjeu du maintien de la culture du maïs sucré dans les Îles de Boucherville⁶²

Situation actuelle

L'agriculture est présente dans les Îles-de-Boucherville depuis de nombreuses décennies. Ses premières traces remonteraient à 1680. À travers la flambée de spéculation de la fin des années 1960 et du début des années 1970, des organismes et des citoyens font émerger l'idée d'un espace vert protégé à proximité de la métropole. Vers 1974, le mouvement de sauvegarde s'intensifie. Le gouvernement du Québec procède alors à l'acquisition des îles Sainte-Marguerite, Saint-Jean, Saint-Pierre, à Pinard, de la Commune, aux Raisins et Grosbois afin de les protéger et d'y aménager des espaces récréatifs. Le 12 septembre 1984 marque la création officielle du parc national des Îles-de-Boucherville.



En 2008, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) annonce la fin des activités agricoles sur les Îles de Boucherville en 2016 et, de 2009 à 2017, la rétrocession des terres par phase. Pour le MDDEFP, cette décision découle d'une orientation selon laquelle l'agriculture doit être retirée de l'ensemble des parcs nationaux du Québec. La SÉPAQ y voit l'occasion de consolider la vocation de récréation, de plein-air et de découverte sur le territoire et, à cet effet, désire y réaliser un projet-pilote de restauration des terres agricoles, conformément à sa mission principale de conservation des milieux naturels. Présentement, deux producteurs louent les terres agricoles restantes de l'île de

la Commune et de l'île Grosbois pour y produire entre autres du maïs. Les superficies agricoles restantes sont évaluées à 40 hectares sur l'île de la Commune et à 113,5 ha sur l'île Grosbois. Bien qu'appartenant au gouvernement du Québec, les îles de Boucherville sont majoritairement en zone agricole et font partie du territoire de Boucherville. L'annonce du MDDEFT mobilise de nombreux acteurs du territoire qui souhaitent le maintien de l'agriculture sur les îles, d'autant plus que ce projet est en lien avec une action spécifique du projet *Continuum ville-campagne*.

Positionnement régional

À l'échelle régionale, il existe un fort consensus en faveur du maintien de l'agriculture sur ce territoire : la Ville de Boucherville, l'agglomération de Longueuil, les agriculteurs locataires, la fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie, la Société du patrimoine de Boucherville et nombre d'autres acteurs, y compris la population, ont signifié par une pétition le désir de maintenir cette activité.

Malgré tous ces efforts, le gouvernement continue à privilégier son orientation de mettre fin aux activités agricoles dans les îles de Boucherville en 2016. Loin de baisser les bras, le milieu poursuit ses démarches afin de trouver des solutions.

⁶² Étude sur la conciliation entre le maintien de l'agriculture et la présence d'autres activités dans les îles de Boucherville, l'Université de Sherbrooke, 2014

Impact de la perte des superficies agricoles du parc national des Îles-de-Boucherville

La disparition de l'agriculture dans ce parc national est une préoccupation importante pour les acteurs du PDZA et une grande source d'insatisfaction.

Il s'agit globalement d'un signal négatif envoyé à un milieu périurbain qui souhaite préserver son territoire agricole. Comme il a déjà été mentionné, le PMAD de la CMM vise une augmentation de 6 % des superficies en culture sur l'ensemble du territoire métropolitain. Pour sa part, l'agglomération de Longueuil vise, selon le nouveau SAD, une augmentation de 10 %, soit 425 ha.

Il est déjà acquis, en raison des contraintes imposées par l'article 50.3 du REA, que le potentiel de remise en culture est limité sur le territoire. En soustrayant la portion agricole cultivée du parc national des Îles-de-Boucherville, ce n'est donc plus 425 ha additionnels qu'il faudra remettre en culture pour répondre à l'objectif du nouveau SAD, mais plutôt 578,5 ha, si l'on veut compenser la perte de la superficie cultivée dans les îles de Boucherville.

La disparition de l'agriculture dans les îles de Boucherville constitue également une perte d'occasion de développer des cultures adaptées, un label pour la région et une valorisation des activités agricoles en misant sur une agriculture de proximité ou à potentiel agrotouristique et à valeur patrimoniale reconnue.

La situation vécue dans les Îles-de-Boucherville illustre concrètement la précarité du maintien des terres agricoles actives en milieu périurbain lorsque les producteurs qui les cultivent ne sont pas propriétaires du sol.



VISION ET ORIENTATIONS



4

4.1 L'OBJECTIF DE LA VISION ET DES ORIENTATIONS

La vision concertée est une composante essentielle du PDZA. Elle donne une ligne directrice au plan et contribue à mobiliser les forces vives du milieu. Elle est en quelque sorte le reflet de la vision d'avenir du développement de l'agriculture sur le territoire.

L'élaboration de la vision concertée permet d'aborder les grands défis touchant le secteur selon le milieu. Il s'agit de convenir d'une image globale qui indique où nous souhaitons être dans 15 à 20 ans. La rédaction de cette vision fournit les lignes directrices en fonction desquelles les actions devraient être orientées afin qu'elles soient solidaires, cohérentes et convergentes.

Extrait du Guide d'élaboration d'un PDZA – MAPAQ 2011

4.2 LES FONDEMENTS DE LA VISION

La vision s'appuie sur l'état des connaissances du territoire de l'agglomération de Longueuil. Son contenu s'inspire des grandes forces, faiblesses, opportunités et contraintes observées dans le diagnostic territorial. L'élaboration de la vision intègre également les grandes préoccupations et orientations discutées dans le cadre des ateliers de réflexion ayant regroupé divers intervenants actifs sur le territoire de l'agglomération.

La vision concertée inscrite au PDZA s'insère dans la continuité des exercices de vision déjà réalisés dans le milieu, comme la vision stratégique 2035 du SAD de l'agglomération de Longueuil. Elle tient également compte des lignes directrices formulées dans le PMAD de la CMM.

Jusqu'à un certain point, la vision constitue une mise à jour du projet *Continuum ville-campagne* qui a motivé et soutenu l'intervention des acteurs du milieu à l'égard du développement de la zone agricole au cours des 15 dernières années.

4.3 L'ÉNONCÉ DE VISION



L'agglomération de Longueuil, chef de file de l'agriculture périurbaine au Québec, possède une identité agricole et agroalimentaire forte au bénéfice de ses producteurs agricoles, de sa population, de son économie et de son milieu de vie.

En 2035, l'agglomération de Longueuil s'impose comme chef de file de l'agriculture périurbaine. Elle a implanté une chaîne d'innovation auquel contribue l'ensemble des acteurs du territoire. Cette chaîne permet de soutenir l'expression d'une agriculture misant sur la complémentarité urbaine et rurale, la diversité du milieu ainsi que le développement des produits et l'amélioration des pratiques environnementales. Il contribue également à encourager les producteurs agricoles à miser davantage sur les forces de l'agriculture périurbaine en réduisant certains risques vécus au sein des entreprises.

Grâce à cette chaîne d'innovation, à l'Éco-territoire²¹ et aux autres efforts investis pour adapter au contexte actuel les interdictions de remise en culture des terres imposées par le REA, le territoire agricole de l'agglomération est davantage cultivé et de nouvelles entreprises agricoles s'y sont implantées. La majorité d'entre elles sont à valeur ajoutée, tournée vers une fonction alimentaire plus locale ou encore non alimentaire, ce qui contribue à faire rayonner davantage la zone agricole dans le milieu et à augmenter le revenu moyen par hectare cultivé.

Ce rayonnement des entreprises agricoles et de la zone agricole de l'agglomération est encouragé et promu par le déploiement, à l'échelle de l'agglomération, d'une stratégie de développement misant sur l'identité territoriale (espaces de la zone agricole et produits) dans la continuité du projet *Continuum ville-campagne*. Cette stratégie vise à mettre en valeur les producteurs, les produits régionaux, ainsi que les autres caractéristiques naturelles de la zone agricole. Les produits de l'agglomération sont recherchés par les consommateurs et davantage accessibles dans différents canaux de commercialisation, tant à la ferme que par le biais d'autres réseaux (agrotourisme, marchés publics, maillage avec les restaurateurs, transformateurs ou autres acheteurs, etc.).



L'ensemble de ces efforts contribue à promouvoir l'importance de maintenir une zone agricole dynamique et un territoire agricole mis en valeur dans toutes ses dimensions qui participent à la qualité de vie offerte à la population et rend incontournable la nécessité d'en assurer la pérennité.



4.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour favoriser la réalisation de la vision, quatre orientations stratégiques sont privilégiées :

Tableau 29 : Orientations stratégiques du PDZA

Orientation 1

Assurer la pérennité des sols agricoles et favoriser leur accessibilité pour la réalisation d'activités et de projets agricoles

Orientation 2

Mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de qualité de vie du milieu

Orientation 3

Accroître la contribution des activités agricoles au secteur agroalimentaire régional et à ses diverses retombées

Orientation 4

Soutenir le développement d'une chaîne d'innovation régionale axée sur l'alimentation locale, les créneaux innovants, les pratiques environnementales et les biens et services environnementaux

Des objectifs spécifiques sont établis pour rencontrer chacune des orientations stratégiques. Ceux-ci déboucheront sur la réalisation d'actions concrètes et de projets porteurs dans le cadre du plan d'action.

4.4.1 ORIENTATION 1 : Assurer la pérennité des sols agricoles et favoriser leur accessibilité pour la réalisation d'activités et de projets agricoles

Résumé de l'enjeu

Le caractère périurbain de la zone agricole de l'agglomération soulève deux préoccupations quant à la pérennité des sols agricoles à des fins d'agriculture : la demande de terrains à des fins d'activités urbanisées (dézonage) et la possession des terres agricoles par des non producteurs à des fins spéculatives. Bien qu'à l'échelle des autorisations de la CPTAQ, on remarque une certaine stabilité de la zone agricole de l'agglomération, la rareté des sols agricoles présents, et particulièrement ceux propices à l'agriculture, fait en sorte qu'il faille assurer leur pérennité. Parmi les interventions affectant la pérennité des sols agricoles sur le territoire, notons :

1. le remblaiement des terres agricoles;
2. l'ajout d'usages non agricoles ou non liés à l'agriculture;
3. l'utilisation d'autres produits sur les terres agricoles.

Pour sa part, l'accès aux terres agricoles pour la réalisation d'activités et de projets agricoles est présentement complexe et limité sur le territoire :

- ▲ le territoire agricole « actif » de l'agglomération (52 %) est presque totalement consacré aux pratiques agricoles (peu de potentiel pour l'augmentation des superficies cultivées ou encore pour l'implantation de nouvelles activités agricoles);
- ▲ le potentiel d'utilisation du territoire agricole « passif » (48 %) est grandement limité par les contraintes du REA sur la remise en culture de terres en friche (plus de 1000 ha sur le territoire);
- ▲ le potentiel d'utilisation du territoire agricole « passif » est aussi limité par les grands ensembles naturels à protéger (boisés, milieux humides, corridors forestiers);

- ▲ un fort pourcentage des producteurs agricoles sont locataires des sols et non propriétaires (faible investissement sur les terres, peu de pouvoir décisionnel);
- ▲ de nombreuses terres agricoles sont détenues par des non-producteurs à des fins de spéculation.

Il en résulte des difficultés pour l'implantation de nouvelles entreprises agricoles, l'établissement de la relève, la croissance des exploitations existantes, ainsi que l'atteinte des objectifs de remise en culture des terres fixés par le PMAD de la CMM. L'accès au territoire agricole constitue donc un enjeu majeur pour l'avenir.

Le développement de stratégies régionales visant à favoriser l'accès aux terres agricoles pour la réalisation d'activités et de projets agricoles devient donc un premier pilier du PDZA de l'agglomération.

Objectifs spécifiques associés à l'orientation 1

- ▲ Accroître le contrôle et revoir l'encadrement de certaines activités modifiant la composition des sols agricoles (ex. remblaiement, autres matières utilisées, etc.).
- ▲ Réduire la proportion de terres agricoles possédées par des propriétaires privés non producteurs (rétrocession aux producteurs, possession par les villes, etc.).
- ▲ Rendre accessibles aux fermes existantes et à la relève de nouveaux blocs de terres pour la réalisation de projets agricoles (remembrement, remise en culture des terres en friche, banque de terres ou de parcelles, etc.).
- ▲ Augmentation de 10 % les superficies cultivées de l'agglomération d'ici 2035 (objectif du nouveau SAD).
- ▲ Maintenir les acquis

4

4.4.2 ORIENTATION 2 : Mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de qualité de vie du milieu

Résumé de l'enjeu

Outre la production agricole, la composition de la zone agricole de l'agglomération laisse aussi place à des ensembles et à des fonctions pouvant davantage être mis en valeur dans la dynamique régionale et incitant à en favoriser le maintien comme facteur de qualité de vie. Par exemple :

1. boisés (Brossard, Du Tremblay, Boucherville, etc.);
2. milieux humides (tourbière de Saint-Bruno-de-Montarville);
3. corridors forestiers;
4. paysages (agricoles et naturels).

Ces caractéristiques du territoire posent deux questions fondamentales :

- ▲ Quelles formes d'agriculture sont compatibles avec les particularités environnementales du milieu?
- ▲ Quels concepts de mise en valeur des autres portions de la zone agricole peut-on promouvoir dans une optique de valorisation de l'ensemble de la zone agricole?

Voilà pourquoi, en plus de vouloir assurer la pérennité des sols agricoles et leur accès pour les producteurs, l'agglomération doit viser à mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de qualité de vie du milieu. Il s'agit du deuxième pilier du PDZA de l'agglomération.

Objectifs spécifiques associés à l'orientation 2

- ▲ Assurer la préservation des milieux naturels d'intérêts.
- ▲ Élaborer un concept de valorisation de la zone agricole basé sur les caractéristiques naturelles et paysagères du milieu et les attraits propres aux activités agricoles (horticulture ornementale, agrotourisme, etc.).

4.4.3 ORIENTATION 3 : Accroître la contribution de l'agriculture au secteur agroalimentaire régional et à ses diverses retombées

Résumé de l'enjeu

L'agglomération de Longueuil compte plusieurs transformateurs d'importance sur son territoire, de grands acheteurs de denrées agricoles et bon nombre d'autres entreprises touchant le secteur de la fabrication et de la distribution d'aliments, et ce, sans compter la présence de nombreux restaurateurs qui desservent un fort bassin de population.

Malgré la forte présence d'un réseau de transformation et de distribution, une part significative de la production agricole actuelle est tournée vers de grands marchés à l'extérieur du territoire. Malgré la proximité des marchés et un climat et des sols propices, les valeurs agricoles produites à l'hectare demeurent peu élevées comparées à celles observées à l'échelle de la CMM. Les activités complémentaires présentes à la ferme se développent souvent de façon isolée, à l'initiative des producteurs. On remarque aussi une popularité grandissante pour une alimentation davantage locale, comme en témoigne la présence sur le territoire de plusieurs marchés publics.

Étant donné le potentiel actuel du territoire, l'accroissement de la contribution de l'agriculture au secteur agroalimentaire régional et à ses diverses retombées se veut le troisième pilier du PDZA.

Objectifs spécifiques associés à l'orientation 3

- ▲ Faire progresser le revenu moyen par hectare cultivé, tout en tenant compte des revenus nets.
- ▲ Accroître la demande de la population pour les produits locaux et régionaux.
- ▲ Encourager la complémentarité entre l'agriculture existante et une agriculture davantage tournée vers l'alimentation locale.
- ▲ Accroître l'utilisation des produits agricoles locaux par les transformateurs régionaux.
- ▲ Accroître le développement des activités complémentaires à la ferme et leur utilisation par la population.

4

4.4.2 ORIENTATION 4 : Soutenir le développement d'une chaîne d'innovation régionale axée sur l'alimentation locale, les créneaux innovants, les pratiques environnementales et les biens et services environnementaux

Résumé de l'enjeu

L'agglomération de Longueuil compte sur son territoire bon nombre d'acteurs engagés dans différentes facettes de l'agriculture (développement économique et environnemental, recherche et développement, formation, transformation, etc.). Elle souhaite également influencer le développement de son agriculture en tirant avantage de son contexte périurbain.

Bien que les acteurs présents soient dynamiques, il semble exister peu de synergie en mesure de soutenir, de façon concertée et cohérente, les visées du PDZA. Pourtant, on remarque sur le territoire la présence de plusieurs facteurs ou possibilités favorisant l'implantation d'une véritable chaîne d'innovation :

- ▲ recherche et développement;
- ▲ transfert des connaissances et des technologies;
- ▲ implantation en entreprise (exploitations existantes ou nouvelles exploitations);
- ▲ débouchés et aide à la commercialisation des produits élaborés;
- ▲ promotion au sein de la population (demande);
- ▲ rayonnement et prospection.

Cette chaîne d'innovation doit viser à maximiser l'implantation sur le territoire d'activités agricoles à valeur ajoutée, tout en aidant à réduire les risques appréhendés chez les producteurs agricoles actuels ou futurs intéressés par les créneaux retenus. Elle peut aussi privilégier le développement de pratiques environnementales ou écoresponsables en réponse à la proximité avec l'urbain et aux enjeux du bassin versant de la rivière Richelieu.

Objectifs spécifiques associés à l'orientation 4

- ▲ Assurer le développement d'activités agricoles à valeur ajoutée.
- ▲ Soutenir l'implantation des créneaux structurants retenus.
- ▲ Assurer aux entrepreneurs agricoles le soutien et l'accompagnement requis.

4.5 LES PROJETS PORTEURS

Plusieurs actions spécifiques peuvent être réalisées en réponse aux orientations stratégiques et aux objectifs correspondants. Parmi celles-ci, deux projets semblent particulièrement structurants et rassembleurs.

- 1) L'élaboration d'une **stratégie de développement misant sur l'identité territoriale** (espaces de la zone agricole et produits) à l'échelle de l'agglomération, qui s'appuie sur un concept de valorisation de l'ensemble de la zone agricole. Cette stratégie sera basée à la fois sur la dimension production et produits agricoles, de même que sur les autres caractéristiques naturelles du territoire.
 - ▲ Cette stratégie identitaire agricole et agroalimentaire répond à plusieurs objectifs soulevés par les orientations 2 et 3 du PDZA.
 - ▲ Il s'agit d'un projet permettant de rassembler plusieurs actions ou projets et d'assurer des réalisations à court et moyen terme.
- 2) L'implantation d'une **chaîne d'innovation agricole et agroalimentaire** en mesure de soutenir les visées de l'agglomération en matière d'agriculture ainsi que les producteurs existants et leur relève.
 - ▲ Le développement du pôle d'innovation répond à plusieurs objectifs des orientations 1, 3 et 4 du PDZA.
 - ▲ Il s'agit d'un projet qui permet de rassembler plusieurs actions ou projets et d'assurer des réalisations à court et moyen terme.
 - ▲ Ce projet permet aussi d'aborder la question de la « gouvernance » de la zone agricole, du rôle et des attentes des différents acteurs du territoire et de la synergie souhaitée.

Graphique 18 : Stratégie de développement misant sur l'identité territoriale

STRATÉGIE
Territoire Vocation des boisés Milieux sensibles Éco-parcs Paysages Etc.
Agriculture Les visages de l'agriculture Réseau agrotourisme Activités complémentaires à la ferme Promotion et visibilité Etc.
Autres Demande des consommateurs Maillages transformateurs et restaurateurs Etc.

4

4.6 INTÉGRATION DE L'ENJEU DU REA À LA VISION ET AUX ORIENTATIONS



Jardins Provost, Boucherville

À première vue, les difficultés de remise en culture des terres en friche sur le territoire de l'agglomération, en raison des contraintes imposées par l'article 50.3 du REA, semblent conditionner son potentiel de développement.

Considérant que la quasi-totalité du territoire agricole dynamique actuel et propice à l'agriculture est presque totalement cultivée, l'interdiction du REA vient en effet limiter le potentiel de développement à l'extérieur des zones actuelles. Compte tenu des autres exigences de protection des milieux naturels, il pourrait être difficile d'atteindre l'objectif d'augmentation de 6 % des superficies en culture demandée par la CMM dans son PMAD. Par ailleurs, toute perte de superficies présentement cultivées est difficilement récupérable ailleurs sur le territoire.

Il faut également reconnaître que dans l'éventualité où les interdictions du REA seraient levées, l'agglomération n'aurait que peu de contrôle sur la nature des activités agricoles et des cultures qui pourraient se réaliser sur les terres nouvellement disponibles. Il pourrait donc y avoir une augmentation des superficies cultivées, mais rien n'indique que celles-ci soient tournées vers la vision d'avenir du PDZA.

C'est pourquoi les orientations stratégiques du PDZA visent à créer des conditions favorables à la réalisation de sa vision d'avenir à l'intérieur des possibilités actuelles de la zone agricole, tout en tenant compte des possibilités futures associées à une levée des interdictions du REA touchant la remise en culture de terres en friche. Qui plus est, la mise en place des principales actions et des principaux projets découlant du PDZA pourrait même favoriser le développement éventuel des nouvelles superficies disponibles en fonction de la vision d'avenir.

Il n'existe donc pas un scénario de développement avec ou sans REA, mais plutôt une proposition de développement adaptable en fonction de l'évolution du dossier de la remise en culture des terres en friche.

PLAN D'ACTION ET MISE EN ŒUVRE



5.1 L'OBJECTIF DU PLAN D'ACTION ET DE MISE EN ŒUVRE

Le plan d'action constitue une composante charnière du PDZA. Prenant appui sur le diagnostic et la vision concertée, il décrit les moyens ciblés pour atteindre les objectifs.

La préparation du plan d'action s'appuie donc sur les 4 orientations et les objectifs présentés dans la foulée de la vision concertée. Il vise à déterminer des actions précises à réaliser et à se donner les outils et moyens pour le faire.

Extrait du Guide d'élaboration d'un PDZA – MAPAQ 2011



5.2 RETOUR SUR LES GRANDES ORIENTATIONS QUI GUIDE LE PLAN D'ACTION



L'énoncé de vision du PDZA de l'agglomération de Longueuil propose de faire de l'agglomération un chef de file de l'agriculture périurbaine au Québec, doté d'une identité agricole et agroalimentaire forte au bénéfice de ses producteurs agricoles, de sa population, de son économie et de ses milieux de vie. Pour y parvenir, le PDZA propose quatre orientations d'avenir ainsi que différents objectifs sous-jacents.

Tableau 30 : Orientations guidant le plan d'action

ORIENTATION 1 Assurer la pérennité des terres agricoles et favoriser leur accessibilité pour la réalisation d'activités et de projets agricoles	ORIENTATION 2 Mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de qualité de vie du milieu
Objectifs ciblés ▲ Accroître le contrôle et revoir l'encadrement de certaines activités modifiant la composition des sols agricoles. ▲ Réduire la proportion des terres agricoles possédées par des propriétaires privés non producteurs. ▲ Rendre accessibles aux fermes existantes, aux nouvelles fermes et à la relève de nouveaux blocs de terres pour la réalisation d'activités agricoles. ▲ Augmenter de 10 % (environ 425 ha) les superficies cultivées de l'agglomération d'ici 2035. ▲ Maintenir les acquis.	Objectifs ciblés : ▲ Assurer la préservation des milieux naturels d'intérêt. ▲ Élaborer un concept de valorisation de la zone agricole basé sur les caractéristiques naturelles et paysagères du milieu et les attraits propres aux activités agricoles (ex. horticulture ornementale, agrotourisme, etc.).



Tableau 30 : Orientations guidant le plan d'action (suite)

ORIENTATION 3 Accroître la contribution des activités agricoles au secteur agroalimentaire régional et à ses diverses retombées	ORIENTATION 4 Soutenir le développement d'une chaîne d'innovation régionale axée sur l'alimentation locale, les créneaux innovants, les pratiques environnementales et les biens et services environnementaux
Objectifs ciblés ▲ Faire progresser le revenu moyen par hectare cultivé, tout en tenant compte des revenus nets. ▲ Accroître la demande de la population pour des produits locaux et régionaux. ▲ Encourager la complémentarité entre l'agriculture existante et une agriculture future davantage tournée vers l'alimentation locale. ▲ Accroître l'utilisation des produits agricoles locaux par les transformateurs régionaux. ▲ Accroître le développement des activités complémentaires à la ferme et leur utilisation par la population.	Objectifs ciblés : ▲ Assurer le développement d'activités agricoles à valeur ajoutée. ▲ Soutenir l'implantation des créneaux structurants retenus. ▲ Assurer aux entreprises agricoles le soutien et l'accompagnement requis.

5.3 LES COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action proposé mise sur la réalisation de deux projets porteurs ciblés dans le cadre de l'exercice de vision concertée et des ateliers réalisés avec les acteurs du territoire, soit le développement identitaire et le carrefour d'innovation, auxquels se greffent deux autres composantes fondamentales : la stratégie d'organisation de même que les actions ciblées pour le territoire et les entreprises agricoles.

Graphique 19 : Composantes du plan d'action





5.4 FICHES SYNTHÈSES DU PLAN D'ACTION

1. STRATÉGIE D'ORGANISATION

Description sommaire

- ▲ Doter l'agglomération de Longueuil d'un mécanisme apte à assurer le déploiement et le suivi du PDZA et de ses orientations et la mise en œuvre de son plan d'action.
- ▲ Doter l'agglomération d'outils de communication du PDZA pour joindre et interpeller l'ensemble des acteurs.

Orientation générale

Assurer le déploiement du PDZA et de ses quatre orientations.

Objectif poursuivi

Assurer la synergie requise pour l'atteinte des objectifs.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- 1-1** Créer et soutenir une table de suivi du PDZA (formule, composition, etc.) et convenir des rôles de chacun (agglomération, villes liées, organismes et acteurs).
- 1-2** Afin de promouvoir le PDZA et d'en faire un outil rassembleur, préparer une trousse de communication du PDZA et en assurer la diffusion dans le milieu (organismes, médias, villes liées, population, etc.).
- 1-3** Dresser l'inventaire des ressources humaines et des programmes régionaux existants en lien ou pouvant être en lien avec les orientations, objectifs et actions du PDZA et en assurer la mise à jour.
- 1-4** Enchâsser les éléments clés du PDZA dans le schéma d'aménagement et de développement et dans son plan d'action.

2. DÉVELOPPEMENT IDENTITAIRE DE LA ZONE AGRICOLE

Description sommaire

- ▲ Mettre en place les outils pour faire connaître et promouvoir l'offre de produits et celle rattachée aux caractéristiques culturelles naturelles, paysagères et patrimoniales du territoire.
- ▲ Appuyer les efforts des entrepreneurs agricoles, des villes liées et des organismes dans le développement de l'offre de produits ou de mise en valeur de la zone agricole.
- ▲ Donner un visage à l'agriculture des villes liées de l'agglomération et donner le goût de profiter des diverses composantes de la zone agricole présentes dans les villes liées.

Orientations liées

Orientation 2

Mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de qualité de vie du milieu.

Orientation 3

Accroître la contribution des activités agricoles au secteur agroalimentaire régional et ses diverses retombées.

Objectifs poursuivis

- ▲ Accroître l'utilisation des produits agricoles locaux par les transformateurs régionaux.
- ▲ Encourager la complémentarité entre l'agriculture existante et une agriculture future davantage tournée vers l'alimentation locale.
- ▲ Accroître le développement des activités complémentaires à la ferme et leur utilisation par la population.
- ▲ Élaborer un concept de valorisation de la zone agricole basé sur les caractéristiques naturelles et paysagères du milieu et les attraits propres aux activités agricoles (ex. horticulture ornementale, agrotourisme, etc.).
- ▲ Assurer la complémentarité des composantes rurales et urbaines du territoire.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- 2-1** Élaborer les outils de base de l'image de marque de l'agriculture et de la zone agricole de l'agglomération.
- 2-1-1** Donner une image de marque et une identité visuelle au *continuum ville-campagne*.
- 2-1-2** Créer des outils de base (portail web et répertoire papier des produits, producteurs et activités, stand mobile, affichage sur le territoire, brigade, événements, etc.).
- 2-1-3** Développer les partenariats nécessaires au déploiement de l'image de marque (organismes, entreprises privées, producteurs, etc.).
- 2-1-4** Explorer les possibilités de partenariats avec d'autres initiatives de promotion du secteur agroalimentaire (La Montérégie, garde-manger du Québec, Aliments du Québec, etc.).
- 2-1-5** Recenser et intégrer à l'image de marque les pratiques agricoles patrimoniales présentes sur le territoire (ex. maïs des îles de Boucherville).
- 2-2** Favoriser les occasions de positionnement des entreprises, des produits et des activités et les activités de promotion, notamment en profitant des événements existants (La Grande Gourmandise à Boucherville, le marché de Noël à Longueuil, etc.), ainsi que par l'élaboration de nouvelles initiatives telles que les projets liés aux marchés publics, les maillages producteurs-transformateurs (programme ACCORD et Gazelles), les maillages producteurs-restaurateurs (tourisme, événements d'entreprises et événements institutionnels), volume d'étalage, etc.
- 2-3** Développer l'offre de produit et l'offre territoriale (voir volet 4 : Territoire et entreprises)
- 2-3-1** Produits : notamment l'agrotourisme et les activités complémentaires à la ferme.
- 2-3-2** Territoire : boisés, milieux humides et autres milieux naturels, à des fins récréatives, de préservation, d'observation, d'interprétation et de culture adaptée, paysages, ensembles patrimoniaux, etc.



3. CARREFOUR D'INNOVATION BIOALIMENTAIRE

Description sommaire

- ▲ Rassembler les acteurs du territoire, leurs efforts, leur expertise, les technologies et les équipements autour d'objectifs communs visant à influencer le développement de l'agriculture.
- ▲ Assumer un leadership en élaboration de projets, formation et accompagnement.

Orientations liées

Orientation 3

Accroître la contribution des activités agricoles au secteur agroalimentaire régional et à ses diverses retombées.

Orientation 4

Soutenir le développement d'une chaîne d'innovation régionale axée sur l'alimentation locale, les créneaux innovants, les pratiques environnementales et les biens et services environnementaux.

Objectifs poursuivis

- ▲ Faire progresser le revenu moyen par hectare cultivé, tout en tenant compte des revenus nets.
- ▲ Encourager la complémentarité entre l'agriculture existante et une agriculture future davantage tournée vers l'alimentation locale.
- ▲ Assurer le développement d'activités agricoles à valeur ajoutée.
- ▲ Soutenir l'implantation des créneaux structurants retenus.
- ▲ Assurer aux entrepreneurs agricoles le soutien et l'accompagnement requis.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

3-1 Réaliser les activités de démarrage requises.

- 3-1-1** Mandater la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, sous la supervision de la table de travail du PDZA, afin qu'elle prenne en charge l'animation nécessaire à la mise sur pied du carrefour d'innovation pour eux ou leur relève.
- 3-1-2** Sonder les producteurs de l'agglomération sur leurs besoins, idées ou projets de développement afin d'identifier les besoins de soutien et d'innovation pour eux ou la relève.
- 3-1-3** Accompagner le travail d'animation par une expertise professionnelle en mesure d'évaluer les formules d'innovation adaptées aux besoins et caractéristiques du milieu.
- 3-1-4** Cibler les ressources disponibles (sur le territoire, hors territoire, ainsi que dans les programmes) en fonction des résultats de 3-1-2.

3-2 Démarrer les activités d'innovation nécessaires à la concrétisation de projets (études d'opportunités complémentaires pour certains projets (ex. biens et services environnementaux, cultures abritées, etc.), programme d'accompagnement des producteurs agricoles, etc.).

3-3 Réaliser les activités complémentaires à la diffusion de l'innovation (Créer un cercle des entrepreneurs agricoles et agroalimentaires, établir une passerelle avec le créneau d'excellence TransformAction (projet ACCORD) pour les aspects touchant le domaine de la transformation, créer un maillage entre producteurs-transformateurs, producteurs-distributeurs et producteurs-restaurateurs, etc.).

4. ACTIONS CIBLÉES : TERRITOIRE ET ENTREPRISES

Description sommaire

- ▲ Assurer des possibilités de croissance pour les entreprises agricoles existantes et le démarrage de nouvelles entreprises.
- ▲ Prévoir une série d'actions basées sur les enjeux de pérennité et de mise en valeur du territoire.
- ▲ Générer une offre à promouvoir dans le cadre du développement identitaire de la zone agricole.

Orientations liées

Orientation 1

Assurer la pérennité des sols agricoles et favoriser leur accessibilité pour la réalisation d'activités et de projets agricoles.

Orientation 2

Mettre en valeur l'ensemble de la zone agricole dans une optique de qualité de vie du milieu.

Objectifs poursuivis

- ▲ Maintenir les acquis.
- ▲ Réduire la proportion de terres agricoles possédées par des propriétaires non producteurs.
- ▲ Rendre accessibles aux fermes existantes, aux nouvelles fermes et à la relève de nouveaux blocs de terres pour la réalisation d'activités agricoles.
- ▲ Augmenter de 10 % (environ 425 ha) les superficies cultivées.
- ▲ Accroître le contrôle et revoir l'encadrement de certaines activités modifiant la composition des sols agricoles.
- ▲ Élaborer un concept de valorisation de la zone agricole basé sur les caractéristiques naturelles et paysagère du milieu et les attraits propres aux activités agricoles (horticulture ornementale, agrotourisme, etc.).

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- 4-1** Réaliser une étude d'opportunité sur le potentiel de développement de l'agriculture tenant compte des contraintes du REA.
- 4-2** Réaliser les essais de culture sur l'Éco-territoire²¹ afin de répertorier les formes d'agriculture compatibles avec le milieu.
- 4-3** Réaliser une cartographie détaillée des éléments naturels d'intérêt (cours d'eau, milieux humides, paysages d'intérêt, corridors forestiers, etc.).
- 4-4** Demander aux villes liées de préparer une stratégie de mise en valeur des caractéristiques naturelles de la zone agricole.
- 4-5** Dresser une liste des parcelles agricoles disponibles chez les producteurs.
- 4-6** Dresser la liste des terres disponibles, notamment celles appartenant aux villes liées.
- 4-7** Accélérer les efforts de remembrement et réaliser des démarches auprès des propriétaires dont leurs terres sont en location (non agriculteurs) pour encourager la rétrocession (ville ou producteurs).
- 4-8** Effectuer un bilan des activités pouvant affecter la pérennité des sols agricoles et revoir l'encadrement régional (remblaiement, autres matières fertilisantes, etc.).
- 4-9** Caractériser et recenser les paysages d'intérêt et mettre sur pied un circuit régional des paysages naturels et bâtis intégré à l'offre agrotouristique.
- 4-10** Bonifier l'offre de services aux exploitations agricoles existantes en matière de main-d'œuvre, de relève et de transfert d'entreprises.
- 4-11** Mettre en place un programme d'accompagnement afin d'encourager le développement de la transformation à la ferme.
- 4-12** Encourager le développement de l'agrotourisme.
 - 4-12-1** Réaliser un bilan de la route Fleurs et saveurs afin d'en tirer les enseignements qui s'imposent.
 - 4-12-2** Mettre sur pied un circuit régional et un programme d'accompagnement.
- 4-13** Mettre en valeur le maïs des îles de Boucherville et contribuer à la pérennité de l'agriculture à cet endroit.
- 4-14** Recenser et remettre en état les fossés adjacents à une route municipale (drainage).

5.5 TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE

STRATÉGIE D'ORGANISATION						
Action	Échéancier	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		\$*	
			Responsable	Partenaires	R	P
1-1 Créer une table de suivi du PDZA et convenir des rôles de chacun.	An 1	Formation de la table Définition des rôles et responsabilités	Agglo.	Villes liées UPA MAPAQ CRÉ CLD COVABAR CIEL ET TERRE CMM	•	
1-2 Afin de promouvoir le PDZA et d'en faire un outil rassembleur, préparer une trousse de communication du PDZA et en assurer la diffusion dans le milieu.	An 1	Matériel produit Nbre d'activités réalisées	Agglo.	Villes liées		•
1-3 Dresser l'inventaire des ressources humaines et des programmes régionaux existants en lien ou pouvant être en lien avec les orientations, objectifs et actions du PDZA et en assurer la mise à jour.	An 1	Bottin réalisé	Table de suivi	CLD DEL CRÉ MAPAQ		•
1-4 Enchâsser les éléments clés du PDZA dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération et dans son plan d'action.	An 1	Schéma et plan d'action bonifiés	Agglo.	CMM		•

* R = Investissement récurrent, P = Investissement ponctuel

DÉVELOPPEMENT IDENTITAIRE DE LA ZONE AGRICOLE

Action	Échéancier	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		\$*	
			Responsable	Partenaires	R	P
2-1 Élaborer les outils de base de l'image de marque de l'agriculture et de la zone verte de l'agglomération.	An 1					
2-1-1 Donner une image de marque et une identité visuelle au <i>Continuum ville-campagne</i>	An 1	Logo créé Couleurs Slogan	Agglo.	Villes liées UPA CRÉ MAPAQ		•
2-1-2 Créer des outils de base (portail web et répertoire papier des produits, producteurs et activités, stand mobile, affichage sur le territoire, brigade, événements, etc.).	An 1	N ^{bre} d'outils créés	Agglo.	Villes liées CRÉ MAPAQ	•	
2-1-3 Développer les partenariats nécessaires au déploiement de l'image de marque (organismes, entreprises privées, producteurs, etc.).	An 1	N ^{bre} de partenaires	Agglo.	Villes liées Fermes Transformateurs Restaurateurs Distributeurs CLD MAPAQ		•
2-1-4 Explorer les possibilités de partenariats avec d'autres initiatives de promotion agroalimentaire.	An 1	N ^{bre} de partenariats conclus	Agglo.	MAPAQ DEL		•
2-1-5 Recenser et intégrer à l'image de marque les pratiques agricoles patrimoniales présentes sur le territoire (ex. maïs des îles de Boucherville).	An 1	Liste des activités et leur localisation	UPA	Agglo. Villes liées		•



DÉVELOPPEMENT IDENTITAIRE DE LA ZONE AGRICOLE

Action	Échéancier	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		\$*	
			Responsable	Partenaires	R	P
2-2 Favoriser les occasions de positionnement des entreprises, des produits et des activités et les activités de promotion, notamment en profitant des événements ainsi que par la création de nouvelles initiatives	0-3 ans	N ^{bre} d'activités réalisées N ^{bre} de maillages avec des transformateurs N ^{bre} de maillages avec des restaurateurs	Agglo.	Villes liées CLD DEL Fermes Transformateurs Restaurateurs Distributeurs MAPAQ	•	
2-3 Développer l'offre de produits et l'offre territoriale (voir volet 4 : Territoire et entreprises)	4-5 ans					
2-3-1 Produits : notamment l'agrotourisme et les activités complémentaires à la ferme.	4-5 ans	N ^{bre} de fermes N ^{bre} d'activités Dollars investis	Agglo.	CLD DEL Fermes Transformateurs CRÉ MAPAQ	•	
2-3-2 Territoire : boisés, milieux humides, paysages à des fins récréatives, de préservation, d'observation, d'interprétation, de culture adaptée, etc.	4-5 ans	Vocations et lieux créés ou aménagés N ^{bre} d'activités	Villes liées	Agglo.	•	

* R = Investissement récurrent, P = Investissement ponctuel

CARREFOUR D'INNOVATION BIOALIMENTAIRE

Action	Échéancier	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		\$*	
			Responsable	Partenaires	R	P
3-1 Réaliser les activités de démarrage requises	An 1					
3-1-1 Mandater la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, sous la supervision de la table de travail du PDZA, afin qu'elle prenne en charge l'animation nécessaire à la mise sur pied du carrefour d'innovation	An 1	Rencontres réalisées Programme d'innovation mis en place	CRÉ	Table de suivi du PDZA		•
3-1-2 Sonder les producteurs de l'agglomération sur leurs besoins, idées ou projets de développement fin d'identifier les besoins de soutien et d'innovation pour eux ou la relève.	An 1	Liste des besoins créée Liste des priorités	CRÉ	Table de suivi du PDZA UPA Villes liées		•
3-1-3 Accompagner le travail d'animation par une expertise professionnelle en mesure d'évaluer les formules d'innovation adaptées aux besoins et caractéristiques du milieu.	An 1	Mandat donné	Agglo.	MAPAQ UPA Table de suivi du PDZA		•
3-1-4 Cibler les ressources disponibles (sur le territoire, hors territoire, ainsi que les programmes) en fonction des résultats de 3-1-2.	0-3 ans	Répertoire disponible N ^{bre} de partenaires	CRÉ	Table de suivi du PDZA		•
3-2 Démarrer les activités d'innovation nécessaires à la concrétisation de projets (études d'opportunités complémentaires pour certains projets (ex. biens et services environnementaux, cultures abritées, etc.), programme d'accompagnement des producteurs agricoles, etc.).	0-3 ans	N ^{bre} de projets soutenus N ^{bre} de projets réalisés	CRÉ	Table de suivi du PDZA Selon les projets et les besoins		•



CARREFOUR D'INNOVATION BIOALIMENTAIRE

Action	Échéancier	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		\$*	
			Responsable	Partenaires	R	P
3-3 Réaliser les activités complémentaires à la diffusion de l'innovation (Créer un cercle des entrepreneurs agricoles et agroalimentaires, établir une passerelle avec le créneau d'excellence TransformAction ((projet ACCORD)) pour les aspects touchant le domaine de la transformation, créer un maillage entre producteurs-transformateurs, producteurs-distributeurs et producteurs-restaurateurs, etc.).	4-5 ans	Nbre de projets réalisés Nbre d'activités tenues	CRÉ	Table de suivi du PDZA MAPAQ	•	•

* R = Investissement récurrent, P = Investissement ponctuel

ACTIONS CIBLÉES : TERRITOIRE ET ENTREPRISES

Action	Échéancier	Indicateurs de résultats	Acteurs Pressentis		\$*	
			Responsable	Partenaires	R	P
4-1 Réaliser une étude d'opportunité sur le potentiel de développement de l'agriculture tenant compte des contraintes du REA	0-3 ans	Étude d'opportunité effectuée	Agglo.	UPA CMM	•	•
4-2 Réaliser les essais de culture sur l'Éco-territoire ²¹ afin de répertorier les formes d'agriculture compatibles avec le milieu	0-3 ans	Résultats obtenus Superficies remises en culture	Agglo.	IRDA UPA		•
4-3 Réaliser une cartographie détaillée des milieux naturels d'intérêt	0-3 ans	Cartes réalisées	Agglo.	COVABAR CIEL et Terre.		•
4-4 Demander aux villes liées de préparer une stratégie de mise en valeur des caractéristiques naturelles de la zone agricole	0-3 ans	Obtention de la stratégie de chacune	Villes liées	Agglo.		•
4-5 Dresser une liste des parcelles agricoles disponibles chez les producteurs	0-3 ans	Liste disponible	UPA	Agglo.	•	
4-6 Dresser la liste des terres disponibles, notamment celles appartenant aux villes liées	0-3 ans	Liste disponible	Agglo.	Villes liées	•	
4-7 Accélérer les efforts de remembrement et réaliser des démarches auprès des propriétaires qui ne cultivent pas leurs terres pour en encourager la rétrocession (ville ou producteurs)	4-5 ans	Superficies remembrées Nombre de propriétaires joints Superficies rétrocédées	Agglo.	Villes liées	•	
4-8 Effectuer un bilan des activités pouvant affecter la pérennité des sols agricoles et revoir l'encadrement régional (remblaiement, autres matières fertilisantes, etc.)	0-3 ans	Résultats disponibles Réglementation adoptée	Agglo.	Villes liées		•
4-9 Caractériser et recenser les paysages d'intérêt et mettre sur pied un circuit régional des paysages naturels et bâtis	0-3 ans 4-5 ans	Caractérisation réalisée Circuit créé	Agglo.	Villes liées CMM	•	•



ACTIONS CIBLÉES : TERRITOIRE ET ENTREPRISES

Action	Échéancier	Indicateurs de résultats	Acteurs Pressentis		\$*	
			Responsable	Partenaires	R	P
4-10 Bonifier l'offre de services aux exploitations agricoles existantes en matière de main-d'œuvre, de relève et de transfert d'entreprises	0-3 ans	N ^{bre} d'entreprises jointes N ^{bre} d'entreprises accompagnées Transferts réussis ou autres réalisations	CLD	MAPAQ UPA Agglo. Villes liées	•	
4-11 Mettre en place un programme d'accompagnement afin d'encourager le développement de la transformation à la ferme	4-5 ans	N ^{bre} de fermes rejointes N ^{bre} de fermes participantes N ^{bre} d'activités développées Dollars investis en projets	CLD	MAPAQ UPA	•	
4-12 Encourager le développement de l'agrotourisme	4-5 ans	N ^{bre} de fermes jointes N ^{bre} de fermes participantes N ^{bre} d'activités élaborées Dollars investis en projets	CRÉ	Agglo. Villes liées MAPAQ	•	
4-12-1 Réaliser un bilan de la route Fleurs et Saveurs afin d'en tirer les enseignements qui s'imposent						
4-12-2 Mettre sur pied un circuit régional et un programme d'accompagnement						
4-13 Mettre en valeur le maïs des îles de Boucherville et contribuer à la pérennité de l'agriculture à cet endroit	An 1	Démarches réalisées	Ville de Boucherville	Agglo. Autres villes		•
4-14 Recenser et remettre en état les fossés adjacents à une route municipale (drainage)	4-5 ans	N ^{bre} de fossés	Agglo.	Villes liées	•	

* R = Investissement récurrent, P = Investissement ponctuel

REMERCIEMENTS

L'agglomération de Longueuil remercie l'ensemble des personnes et organismes qui ont participé aux différentes activités réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Elle tient à souligner la contribution particulière des membres du comité technique du PDZA, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal.

Chemin de Chambly, Longueuil

RÉALISATION

Ce document a été réalisé par

- ▲ LVM en collaboration avec la direction de l'aménagement durable du territoire de Longueuil

En collaboration avec les villes de

- ▲ Boucherville
- ▲ Brossard
- ▲ Saint-Bruno-de-Montarville
- ▲ Saint-Lambert

Ainsi que les membres du comité technique du PDZA

- ▲ CIEL et Terre
- ▲ Comité consultatif agricole
- ▲ Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- ▲ Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil
- ▲ COVABAR
- ▲ Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- ▲ Fédération régionale de l'UPA de la Montérégie

Personnes ressources

- ▲ Vittorio Interlino, Ville de Boucherville
- ▲ Denis Laplante, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
- ▲ Caroline Lussier, Ville de Brossard
- ▲ Jean Mercille, Ville de Longueuil
- ▲ Nicolas Rabeau, Ville de Brossard
- ▲ Claude Robidas, Ville de Longueuil
- ▲ Pascale Tremblay, Ville de Longueuil



Ce document est imprimé sur du papier
fabriqué au Québec.

